

PAPETERIES DE L'INDOCHINE

Épisodes précédents :

[Société française des Celluloses et papiers indochinois](#)

[Berthoin & Cie, Dap-cau](#)

Créateur de la société [Kenua](#) (Pulperie de Yên-Bai).

René BOUVIER (1883-1954)

Né à Grenoble, le 2 janvier 1883.

Fils d'Albert Bouvier (1846-1914), ingénieur, constructeur mécanique à Grenoble, missionné en 1908 par les Celluloses et papiers indo-chinois. Voir [encadré](#).

Directeur pendant cinq ans des usines de carbure de silicium (carborundum) de La Bathie (Savoie) de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie (Ugine).

Maire de La Bathie (1909).

Marié en mai 1909 avec Marguerite Vincent (1890-1918), fille du préfet du Nord (que l'on retrouvera au conseil des Papeteries de l'Indochine). Témoins pour M. : Charles Jacob, de la Faculté des sciences de Grenoble, et Albert Bonniel, son cousin, futur administrateur délégué de la Société agricole de Thanh-Tuy-Ha. Témoins de la fiancée : les sénateurs Paul Bersez et Henry Sculfort.

Dont :

— Suzanne (1910-2004), mariée à Stéphane de Lapierre, secrétaire de la Cie asiatique et africaine, successeur de René Bouvier au conseil de la Cie forestière Sangha-Oubangui ;

— André : expert comptable, commissaire aux comptes ;

— Thérèse (1915 à Grenoble), mariée à Georges Tournon, imprimeur à Paris, successeur de René Bouvier au conseil de l'Imprimerie d'Extrême-Orient ;

— Marie (1917-2003 (M^{me} Jacques Deloche de Noyelle) ;

— Albert (1918-1992), marié à Muriel Peugeot, polytechnicien, directeur de la Banque française du commerce extérieur, successeur de René Bouvier au conseil des Minerais de la Grande-Île ;

Remarié en 1921 avec Juliette Michel, fille d'André Michel (1853-1925), professeur au Collège de France, conservateur des Musées nationaux, membre de l'Institut ; belle-sœur de Maurice Leenhardt, ethnologue, et de Edmond Vermeil, germaniste.

Dont Robert et Renée (M^{me} François Chapeville).

Administrateur délégué des Papeteries de l'Indo-Chine : procède à l'installation sur place (1913-mai 1915).

Mission aux USA, au Japon et en Indo-Chine pour plusieurs sociétés (1917-1918).

Agent colonial de la Société d'électro-chimie et d'électro-métallurgie pour les produits fabriqués à La Bathie (1919).

Administrateur des Caoutchoucs de l'Indochine.

Membre du Conseil supérieur des colonies (1921).

Secrétaire général du Syndicat national des fabricants de pâtes, papier et carton, conseiller du commerce extérieur de la France (1922).

Entre à la Société financière française et coloniale : secrétaire des Salines de Djibouti (1924), commissaire aux comptes du Crédit foncier de l'Indochine, administrateur de la Société nouvelle du Valdor (papier à cigarettes)(1924), de la Société Dauphinoise de Constructions mécaniques (1924), des Comptoirs sénégalais, de la Société d'études pour la culture du coton en Indochine (démission 30 sept. 1926), des Minerais de la Grande Île, administrateur de la SFFC, de la Société indochinoise de cultures tropicales et des Caoutchoucs de Binh-Loc (ca. 1927), du Crédit foncier de l'Ouest-Africain (1928) et de la Banque commerciale africaine (1929), [de la Société indochinoise de pyrotechnie \(1930\)](#), administrateur délégué de la SFFC (1930), des Sucrieries et raffineries de l'Indochine, vice-président des Plantes à parfums de Madagascar, président de la Malgache de Cultures, administrateur de la Société franco-éthiopienne pour le commerce du sel (dès 1932), de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui (1934)... Administrateur de l'Union immobilière indochinoise (1933), vice-président de la SFFC (1933), administrateur des Verreries d'Extrême-Orient à Haïphong (1935), des Plantations indochinoises de thé (1936)(plus tard président), des Soieries F. Ducharne.

Commandeur de la Légion d'honneur (1938).

[Président des Papeteries de l'Indochine \(1939\)](#) et des Caoutchoucs de l'Indochine (en remplacement du colonel Fernand Abraham Bernard), administrateur de l'Imprimerie d'Extrême-Orient, de la Société financière transafricaine à Casablanca (novembre 1941), administrateur de la Société des moteurs et automobiles Lorraine (SMAL), administrateur délégué des caoutchoucs d'Extrême-Orient (CEXO)(1948)...

Publiciste proluxe, membre de l'Académie des sciences coloniales (1937).

Chevalier de la Légion d'honneur (1923).

Officier de la Légion d'honneur (1932) : alors domicilié 11, avenue Constant-Coquelin, Paris 7^e.

Décédé à Paris 16^e, 3, r. de l'Amiral-d'Estaing, près du siège de la SOFFO, le 17 juin 1954.

Société des Papeteries de l'Indo-Chine
(*Moniteur de la papeterie française*, 15 février 1912)

Société anonyme en formation. Législation française. Siège social : 4, place de la Constitution, Grenoble. Objet : Fabrication de papiers en Indo-Chine et tout commerce s'y rattachant.

Durée : 40 ans. Capital social, 1.500.000 francs, pouvant être porté à 2.500.000 francs par simple décision du conseil d'administration. 1.500 parts de fondateurs attribuées aux fondateurs. Bénéfices : 5 % de réserves ; 7 % intérêts actions ; 10 % conseil. Surplus : 60 % actions, 40 % parts. Statuts dressés par M^e Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble. L'un des fondateurs : Bertin, à Grenoble,

Société des Papeteries de l'Indo-Chine
(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} mars 1912)

L'adresse de M. Bertin, l'un des fondateurs, est à Paris, rue Alfred-de-Vigny, n^o 2, et non à Grenoble, comme précédemment publié.

(*La Gazette des sociétés*, 15 décembre 1912)

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDO-CHINE. — Anonyme. — 4, place de la Constitution, Grenoble. — Fabrication de papiers en Indo-Chine. — 40 ans. — Cap. 1.500.000 fr. ; 1.500 parts de fondateurs.

ANNONCE LÉGALE
ÉTUDE DE M^e LOUIS GUEYFFIER, AVOCAT-DÉFENSEUR À HANOI,
ET DE M^e HENRI JOCTEUR-MONROZIER, NOTAIRE À GRENOBLE

SOCIÉTÉ ANONYME DITE DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
au capital de un million cinq cent mille francs
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 mai 1913)

1. — Suivant acte reçu par M^e Henri Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble, le 9 janvier 1913 :

1° M. Albert Bouvier, industriel, demeurant au Bachais, commune de Corenc ;

2° M. Élie Reumaux ¹, ingénieur, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général des Mines de Lens (Pas-de-Calais) ;

3° M. Pierre-Jules-David-Louis Vincent ², ancien préfet, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 168, rue de l'Université ;

4° M. Noël Sennequier-Crozet [des Papeteries Dodo à Domène (Isère)], industriel, demeurant à Grenoble, rue Fantin-Latour, n° 2.

5° Et M. René Bouvier, ingénieur, demeurant à Grenoble, 26, rue du Lycée,

Ont établi les statuts d'une société anonyme.

Desquels statuts il a été extrait littéralement ce qui suit :

Article premier. — Il est formé, par ces présentes, entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourraient l'être par la suite, une société anonyme qui sera régie par la loi et par les présents statuts.

Art. 2. — La société a pour objet : La fabrication du papier en Indochine et tout commerce ou industrie s'y rapportant.

Et généralement, toute opération financière, commerciales, industrielles mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus.

Art. 3. — La société prend la dénomination de Papeteries de l'Indochine [...].

Art. 4. — La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans, à partir du jour de sa constitution, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Art. 5. — Le siège de la société est à Grenoble. Il est établi 26, rue du Lycée. [...]

Art. 6. — Capital social. — Le capital social est fixé à un million cinq cent mille francs et représenté par trois mille actions de cinq cents francs qui sont à souscrire et payables en numéraire.

La société ne sera constituée qu'après la souscription des dites actions et le versement du quart, au moins, sur chacune d'elles, et après l'accomplissement des autres formalités prescrites par la loi.

Parts bénéficiaires

Les fondateurs déclarent apporter à la société le bénéfice de leurs travaux, consistant en études économiques, industrielles et commerciales, devis, etc., et généralement tous documents utiles à l'établissement de l'usine projeté ; de leurs relations personnelles et de leur connaissance de la colonie, ainsi que de toute autre nature, faites par eux, à ce jour, dans ce but.

Les dix fondateurs auront droit, à raison de cet apport, tant pour eux-mêmes, qu'en vue de la rémunération des divers concours qui leur auront été fournis aux parts de fondateurs prévues par l'article 41.

¹ Élie Reumaux (1838-1922) : ingénieur civil des Mines. Voir [Qui êtes-vous ?](#)

² Louis Vincent (1852-1938) : beau-père de René Bouvier. Administrateur de la BFCI, puis président de la Société d'études du Nord. Voir [encadré](#).

.....
Art. 41. — Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfiques ; sur ces bénéfiques nets annuels, il est prélevé et, dans l'ordre de préférence ci-après :

1° Cinq pour cent affectés au fonds de réserve légale, jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social, après quoi le prélèvement affecté à sa formation cesse d'être obligatoire, sauf à reprendre son cours s'il descendait au-dessous du dixième du capital ; s'il est continué, au delà, l'excédent peut-être porté à des comptes spéciaux de réserves, de prévoyance et d'amortissement ;

2° La somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende sept pour cent des sommes dont elles sont libérées, sans que, si les bénéfiques d'une année ne permettent pas ce paiement, les actionnaires puissent le réclamer sur le bénéfice des années subséquentes ;

3° Dix pour cent attribués au conseil d'administration qui en fera la répartition entre ses membres, comme il le jugera convenable ;

4° S'il y a lieu, une somme dont l'assemblée générale fixera, chaque année, l'importance, sur la proposition du conseil d'administration, qui sera affectée à la formation de réserves spéciales, fonds d'amortissement et fonds de prévoyance dont l'emploi et la destination seront réglés dans l'assemblée générale.

Le surplus des bénéfiques sera réparti comme suit :

Soixante pour cent aux actions et quarante pour cent aux parts de fondateurs.

.....
II. — Suivant acte reçu par M^e Henri Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble, soussigné, le 11 janvier 1913, enregistré :

1° M. Albert Bouvier, industriel, demeurant au Bachais, commune de Corenc (Isère) ;

2° M. Élie Reumaux, ingénieur, commandeur de la Légion d'honneur, directeur général des Mines de Lens (Pas-de-Calais), y demeurant ;

3° M. Pierre-Jules-David-Louis Vincent, ancien préfet, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 163, rue de l'Université ;

4° M. Noël Sennequier-Crozet, industriel, demeurant à Grenoble, 2, rue Fantin-Latour ;

5° Et M. René Bouvier, ingénieur, demeurant à Grenoble, 26, rue du Lycée,

Ont déclaré que le capital en numéraire de la société anonyme fondée par eux, sous la dénomination de « Papeteries de l'Indo-Chine », s'élevant à un million cinq cent mille francs représenté par trois mille actions de cinq cents francs chacune, qui étaient à émettre en espèces, a été entièrement souscrit par divers ; et qu'il a été versé, par chaque souscripteur, une somme égale au quart du montant des actions par lui souscrites, soit au total trois cent soixante quinze mille francs.

Et ils ont représenté, à l'appui de cette déclaration, un état contenant les noms, prénoms, qualités et demeures des souscripteurs, le nombre d'actions souscrites, et le montant des versements effectués par chacun d'eux. Cette pièce certifiée véritable est demeurée vexée audit acte notarié.

III. — Des procès-verbaux dont les copies ont été déposées pour minute à M^e Henri Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble, suivant acte du 25 février 1913) de deux délibérations prises par l'assemblée générale des actionnaires de la société anonyme dite des « Papeteries de l'Indo-Chine ». Il résulte :

Du premier de ces procès verbaux en date du 23 janvier 1913 :

1° Que l'assemblée générale, après vérification, a reconnu la sincérité de la déclaration de souscription et de versement faite par les fondateurs de ladite société, aux termes de l'acte reçu par M^e Henri Jocteur-Monrozier le 11 janvier 1913 :

2° Et quelle a nommé M. Michoud, adjoint à M. le maire de la ville de Grenoble, en qualité de commissaire, chargé, conformément à la loi d'apprécier la valeur des apports en nature faits par les fondateurs à la société, ainsi que les avantages particuliers

résultant des statuts, et de faire un rapport qui serait soumis à une assemblée ultérieure.

Et un deuxième procès-verbal en date du 11 février 1913.

1° Que l'assemblée générale, adoptant les conclusions du rapport du commissaire, a approuvé les apports faits à la société par les fondateurs et les avantages particuliers stipulés par les statuts.

2° Quelle a nommé comme premiers administrateurs dans les termes des articles 16, 17 et 18 des statuts :

a) M. René Bouvier, ingénieur, demeurant à Grenoble, 26, rue du Lycée ;

b) M. Léon Clerc ³, président de la Société des Études du Nord, demeurant à Paris, 23, rue de la Paix ;

c) M. Marcel Delaune ⁴, ancien député, industriel à Seclin (Nord), y demeurant ;

d) M. Henri Dodo ⁵, industriel, demeurant à Domène (Isère) ;

e) M Grégoire Saint-Marie ⁶, propriétaire, demeurant Paris, rue du Colonel-Moll ;

f) M. Guillaïn ⁷, ancien ministre, demeurant à Paris, rue Scheffer ;

g) M. Élie Reumaux, directeur général des Mines de Lens, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Lens (Pas de-Calais)

h) Et M. Louis Vincent, ancien préfet du Nord, commandeur de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, 168, rue de l'Université.

Lesquels ont accepté lesdites fonctions

3° Que l'assemblée a nommé M. Lemay, directeur général des Mines d'Aniche, et M. Feketé, secrétaire de la Société des études du Nord, pour faire un rapport à l'assemblée générale sur les comptes du premier exercice.

Lesquels ont accepté lesdites fonctions.

4° Qu'elle a approuvé les statuts et a déclaré la Société des Papeteries de l'Indo-Chine définitivement constituée.

III. — Expéditions : 1° de l'acte contenant les statuts de la société ; 2° de l'acte de déclaration de souscription et de versement et de la liste y annexée ; 3° de l'acte de dépôt et des deux délibérations constitutives y annexées ont été déposées le 28 février 1913 aux greffes du tribunal de commerce de Grenoble et de la Justice de Paix du canton Nord de cette même ville et le 26 mai 1913 au greffe du tribunal civil et de première instance de Hanoï tenant lieu de greffe du tribunal de commerce et de la justice de paix

Pour extrait et mention.

Louis Gueyffier.

L'Industrie au Tonkin en 1912 (*Bulletin économique de l'Indochine*, janvier 1914)

³ Léon Clerc : président de la Société d'études du Nord (1909). Voir [encadré](#).

Administrateur des Caoutchoucs de l'Indo-Chine, etc.

⁴ Marcel Delaune (1885-1927), polytechnicien, distillateur-rectifieur à Seclin, ancien député du Nord (1898-1910).

Sa sœur Claire était mariée à Gabriel Devès, l'un des chefs de la maison bordelaise [Devès et Chaumet](#).

Voir la notice du gendre de Marcel Delaune, Maurice Colrat de Montrozier sur le [Qui êtes-vous ?](#)

⁵ Henri Dodo, des Papeteries Dodo et Cie, de Domène (Isère).

⁶ René Grégoire Sainte-Marie (Roye, Pas-de-Calais, 1883-Paris, 1957) : marié à Madeleine Tacquet, petite-fille d'Élie Reumaux. Associé de Dambreville et Grégoire Sainte-Marie, savons et produits chimiques à Boulogne. Administrateur de la Cie forestière de l'Afrique française, apporteur lors de la constitution des Huileries africaines.

⁷ Antoine Florent Guillaïn (1844-1915) : X-ponts, ancien ministre des colonies, vice-président du Comité de l'Asie française, président du Syndicat des fabricants et des constructeurs de matériel de chemins de fer, etc. Il entre simultanément au conseil des Tramways du Donai. Commandeur de la Légion d'honneur. Voir sa nécrologie ci-dessous

[79] L'usine de pâte à papier de bambou de Viétri est enfin entrée dans la période de production commerciale, une grande papeterie est en construction à Dap-câu.

Papeteries de l'Indo-Chine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 juillet 1914)

Nous apprenons que la mise en marche des papeteries-de Dap-Cau (Tonkin) aura lieu en octobre prochain ; cette usine, construite pour l'installation de 3 machines à papier produisant chacune 5 tonnes par 24 heures, débutera par un matériel lui permettant de produire 200 tonnes par mois.

L'administrateur délégué de la société est M. René Bouvier [1883-1954], ingénieur à Grenoble, et M. René Guilmain, dont la famille a déjà fourni plusieurs ingénieurs et directeurs à notre industrie, assume, sous ses ordres, les fonctions de directeur technique.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 101)

À Dap-câu (Bac-ninh)
MM. R[ené] BOUVIER, administrateur délégué ;
E. BRUN, ingénieur représentant ;
R[ené] GUILMAIN, directeur technique.

Le Tonkin en 1915
(*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet 1916)

[458] [...] La papeterie de Dap-Cau a été assez éprouvée par la guerre. Cette dernière entreprise, au capital de 1.500.000 francs, a vu mobilisés plusieurs de ses agents européens. D'autre part, les produits décolorants n'étant plus reçus de France, la société a dû se borner à fabriquer des papiers d'emballage. Sa production totale ayant ainsi diminué, le pourcentage des frais généraux s'est trouvé augmenté. L'usine, très bien montée par un ingénieur spécialiste, emploie le bambou, l'herbe à paillote et la paille de riz.

VOYAGE DE S. M. KHAI-DINH
DANS LE NORD-ANNAM ET AU TONKIN (1)
par R. ORBAND,
administrateur des services civils.
(*Bulletin des Amis du Vieux Hué*, 3^e trim. 1918)

[164] 30 avril 1918. — Dap-Cau est franchi à la même allure, et le cortège officiel se rend [165] à la Papeterie. M. Brun, directeur de cet établissement, en fait les honneurs.

.....

1918 : rachat de l'usine de pâte de Viétri auprès de la Société des pulpes et papeteries du Tonkin en liquidation judiciaire.

Les centres industriels du Tonkin et du Nord-Annam
Dapcau
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 29 septembre 1918)

[...] la plus importante des industries de Dapcau est la papeterie de la Société.

Cette usine fonctionne depuis trois ans environ, elle est munie d'un outillage relativement moderne avec machine à vapeur de 150 chevaux. Elle traite le bambou et l'herbe à paille pour les transformer en pâte à papier et celle-ci en papier d'emballage et papier buvard. La difficulté de se procurer de la soude a, jusqu'ici, fait ajourner la fabrication du papier blanc. La même société s'est rendu acquéreur de la belle usine de Vietri [Vietri], dont l'outillage est beaucoup plus important et plus perfectionné. [...]

Vietri possède une grande usine : la papeterie dont nous avons parlé à propos de Dapcau, et qui a fourni à la France, pour les besoins de la guerre, beaucoup de pulpe de papier.

Cette industrie, qui a été très gênée par le manque de soude, pourra prendre une grande extension dès que la grande usine de produits chimiques en construction à Hongay [SICEO] fournira aux diverses industries du Tonkin la soude qui leur est nécessaire. Quant aux débouchés, avec les énormes besoins de la France en pâte de papier, ce n'est qu'une question de transports. Or, de Vietri à Haïphong, les transports par eau ne coûtent guère qu'une piastre la tonne. [...]

Fabrication du papier de journal au Tonkin
par H. C. [Cucherousset]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 novembre 1918)

Depuis quelque temps, notre confrère, *Le Courrier d'Haïphong*, s'imprime sur du papier provenant de la Société des papeteries de l'Indochine.

Cette société possède, on le sait, deux grandes usines, l'une, à Dapcau, l'autre à Viétri. Jusqu'à ces derniers temps, ces usines avaient surtout produit de la pulpe et un peu de papier buvard, de carton et de papier d'emballage ; le manque de soude les empêchait de produire du papier blanc.

Voici en quels termes notre confrère annonce à ses lecteurs un nouveau progrès dans cette industrie, progrès dont il a été le premier à profiter : la fabrication du papier à journal.

Aujourd'hui, *Le Courrier d'Haïphong*, composé dans ses ateliers depuis plus de dix années, paraît tiré sur ses presses. Par ailleurs, ainsi que nos lecteurs l'auront sans doute remarqué, nous changeons la qualité de notre papier, ce qui constitue une double nouveauté : c'est la première fois qu'un journal est tiré régulièrement sur du papier à base de bambou, et sur du papier fabriqué dans la colonie. Il provient, en effet, de la Société des Papeteries de l'Indochine.

Nous nous permettons d'insister sur le premier fait, car le bambou est plus que jamais en ce moment à l'ordre du jour pour la papeterie.

Jusqu'à présent, l'industrie papetière française s'est pourvue en pâte de deux façons : soit en traitant, pour une petite partie seulement de ses besoins, les fibres du pays, soit en achetant à l'étranger, à la Norvège et à l'Allemagne, surtout, les pâtes de bois

mécaniques et chimiques. L'industrie du papier qui doit et qui peut être une industrie complète, n'était donc, surtout en France, qu'une fabrication de transformation, et l'on estimait, en 1917, à plus de 100 millions d'or français les sommes qui avaient quitté la France depuis la guerre pour ces achats de pâte.

Ces deux sources de fibres se trouvent réduites de façon menaçante à la fois. Les forêts françaises, qui, en temps normal, et même avec une exploitation rationnelle, ne pouvaient fournir qu'un faible contingent à cette industrie sont épuisées pour longtemps par les coupes sombres de la guerre. Il faudra les ménager pendant des années si nous voulons reconstituer notre domaine forestier, et le peu qu'elles produiront ira aider à la reconstruction du Nord et de l'Est où il n'y'a plus un mètre cube de bois.

Les Scandinaves, qui écoulaient de plus en plus difficilement leurs pâtes pour des raisons, multiples, dont la principale était le manque de fret, ont installé de puissantes papeteries, réduisant très sensiblement leur exportation. Quant aux fabricants allemands, nous n'en parlons pas et nous espérons qu'il n'en sera plus question sur ce marché, qu'ils opèrent directement ou indirectement par l'intermédiaire de maisons suédoises, soigneusement inscrites sur la liste noire.

Alarmés par cette situation, les consommateurs français ont constitué un syndicat de fabricants de pâte à papier en 1916, ayant pour but d'examiner les solutions possibles à cette crise. Il a très vite reconnu que le seul moyen d'y pallier, c'est que la France songe, enfin, aux fibres coloniales, et notamment aux deux végétaux qui, par leurs rendements, leurs qualités et leurs vastes peuplements, se classent en première ligne : l'alfa et le bambou.

On sait que l'alfa, si répandu en Algérie, était presque uniquement traité par l'Angleterre. Il ne semble pas qu'il soit pratique de lui faire subir sur place même un traitement préalable, destiné à éviter de transporter du poids inutile en raison de la mauvaise qualité des eaux et de la pénurie du charbon en Algérie, et l'on enverra en France, comme on le faisait en Angleterre, le végétal serré en ballots. Pour le bambou indochinois où la question du fret joue un rôle primordial, il en est tout autrement ; la transformation en pâte se fait sur place, on ne transportera pas ainsi 60 % de poids inutile et l'on peut prévoir qu'après la guerre, il contribuera pour une bonne part à faire, enfin, de la Papeterie française, une industrie indépendante et complète.

Le bambou sera d'autant mieux accueilli qu'il donne l'une des plus belles fibres qui soient, à la fois solide et d'une remarquable finesse. Lorsque le coton manquait aux poudreries françaises et que l'on a étudié diverses fibres pour le remplacer, le bambou s'est classé en première ligne, et les essais des poudreries ont montré que c'était de toutes, celle qui s'en rapprochait le plus.

Nos grands confrères de la Métropole paraîtront donc peut-être, quelque jour, sur du papier de bambou et nous sommes d'autant plus heureux d'en avoir eu la primeur.

Henri TIRARD.

Ce papier n'est pas encore la perfection mais il vaut largement les papiers plus chers, qu'on obtenait ces derniers temps d'Amérique et du Japon.

Nous nous proposons nous-même de nous fournir à notre tour au Tonkin, dès que ces usines commenceront la fabrication du papier d'imprimerie.

Nous avons fait jusqu'à présent le sacrifice de publier *L'Éveil* sur ce papier qui coûte deux fois plus cher que le papier à journal ordinaire et nous nous proposons de continuer ; mais nous espérons que, bientôt, les Papeteries d'Indochine produiront cette qualité supérieure et que, cette fois, ce sera notre tour d'être les premiers à faire usage de ce nouveau produit du pays.

Rapport sur la foire de Hanoï 1918
Son but. — Les Moyens. — Les résultats
par M. Koch
(*Bulletin économique de l'Indochine*, mai 1919)

[317] Société anonyme des Papeteries de l'Indochine au capital de 1.500.000 francs. Siège social : 26, rue du Lycée, Grenoble. Usine de pâte à Viétri, usine de papier à Dap-cau. Conseil d'administration : Président : Reumeaux, directeur général des mines de Lens, commandeur de la Légion d'honneur ; administrateur délégué : M. R[ené] Bouvier, industriel à Grenoble ; Membres : MM. Dodo, des Papeteries Dodo et Cie, de Domène (Isère) ; L[ouis] Vincent, ancien préfet du Nord, administrateur de la Banque française [BFCI], commandeur de la Légion d'honneur ; Grégoire Sainte-Marie, industriel ; Léon Clerc, président de la Société d'études du Nord [où il sera remplacé par Louis Vincent] ; Delaune, industriel à Seclin (Nord) ; de Neufville, sous-directeur du Crédit foncier, président du Crédit franco-argentin, administrateur de la Banque française⁸.

L'usine de Dap-cau a été mise en marche en 1916, celle de Viétri a été achetée fin 1917. C'est donc en pleine guerre que la Société a commencé sa fabrication qu'elle a dû réduire à celle des papiers d'emballage jusqu'en septembre 1918, par suite du manque de produits chimiques. Depuis lors, elle produit des papiers à journal et écriture ainsi que du buvard.

Tarif de vente des marchandises prises à l'usine. — Les prix ci-dessous aux cent kg sont établis en piastres de l'Indochine.

Les papiers sont facturés brut pour net : les emballages spéciaux sont comptés en supplément. :

On livre tous les formats courants. Il est compté un supplément de 0 \$ 30 par cent kg pour coupage au-dessous de 0 m. 500, et de 0 \$ 60 pour coupage au-dessous de 0 m. 100.

Les transports en gare ou à la chaloupe sont facturés à raison de 0 \$ 15 par 100 kg.

⁸ Sébastien de Neufville : voir [Qui êtes-vous ?](#)



Coll. Olivier Galand

PAPETERIES DE L'INDO-CHINE

Société anonyme

au capital de deux millions cinq cent mille fr. divisé en 5.000 actions de 500 fr.

Siège social à Paris

Statuts déposés chez M^e Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble, le 9 janvier 1913

Société constituée par délibération des assemblées constitutives des 23 janvier et 11 février 1913

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
du ? janvier 1922

Capital porté par l'assemblée générale
extraordinaire du 18 décembre 1919
à 2.500.000 francs.

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Grégoire Sainte-Marie

Un administrateur (à droite) : René Bouvier

Impr. H. Arnaud, Lyon-Paris

1920-1922 : IMPORTANTE PARTICIPATION
DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE CHIMIE D'EXTRÊME-ORIENT

AU CAPITAL DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE

L'Agence économique de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 14 décembre 1920)

[...] Il convient de citer, parmi les actes les plus considérables de l'agence :
— la sauvegarde et l'extension de l'industrie du papier, et la construction des usines de produits chimiques se rapportant à cette industrie [SICEO] ;
ALBERT DE POUVOURVILLE.
La Vie.

L'organisation du Conseil supérieur des colonies
(*Le Courrier colonial*, 18 février 1921)

Produits forestiers et végétaux
Bouvier (adm.-dir. Papeteries de l'Indochine)

Hommes et Choses
Le Papier et le Coton
par J.-H. ROSNY AÎNÉ,
de l'Académie Goncourt
(*La Dépêche*, 7 août 1921)

Je lis avec grand intérêt, dans une publication coloniale :
« M. Long [à Nam-dinh] visite l'hôpital, le port..., la filature de soie et les ateliers de la Société cotonnière qui n'occupent pas moins de 1.500 ouvriers...
Quelques jours après, il se rendit à Bac-Ninh où il inspecta la papeterie et la fabrique de conserves [Rousselet] de Thi-Cau... »
Le papier, le coton ! Ces deux produits sont l'objet d'une concurrence internationale presque aussi intense que la lutte pour les pétroles...
Pour les hautes civilisations, le papier est un produit essentiel. Et la France est un des pays que la crise du papier fait le plus souffrir. Depuis longtemps, des spécialistes et des théoriciens ne cessent d'attirer l'attention sur le rôle que nos colonies doivent jouer dans la production mondiale des matières premières indispensables à la fabrication du papier même.
L'Indo-Chine seule suffirait presque à nous alimenter du précieux produit. On peut y cultiver à foison les arbres et les herbes papyfères. Dans l'Inde anglaise, on emploie toute espèce de plantes, les jutes, les herbes sabaï et munj, mêlées aux pâtes de chiffons, aux vieux papiers ou aux pâtes de bois. Le Service des Forêts s'occupe diligemment de chercher des herbes et des arbustes papyfères. Notons que le sabaï est : parmi les végétaux que l'administration anglo-indienne accepte en paiement pour les impôts des indigènes.
Il est évident que nous pouvons en faire autant dans notre Indo-Chine, à tant d'égards pareille à l'Inde, et où l'on peut naturaliser mainte plante cultivée dans ce dernier pays. On ne saurait douter que M. Long, dont la bonne volonté est évidente, ne soit prêt à encourager sur ce point l'initiative privée.

Nos colonies africaines ne sont pas moins favorisées par la nature : partout nous pouvons y développer la culture des végétaux papyfères. On perfectionne, d'ailleurs, de plus en plus des moyens simples et pratiques pour la fabrication des pâtes, et, bientôt, nos colonies seront à même, si elles y mettent de la bonne volonté et de la vigilance, de produire du papier en abondance.

.....

Résumé de la presse métropolitaine
(*L'Écho annamites*, 27 octobre 1921)

Dans la *Dépêche* de Toulouse du 7 août, M. Rosny aîné, relatant les visites de M. Long aux ateliers de la Société Cotonnière et à la Papeterie de Dap-Cau, émet l'idée que « l'Indochine seule suffirait presque à nous alimenter du précieux produit qu'est la pâte à papier », et il nous montre l'exemple de l'Inde qui est en train de se créer une puissance industrie de la pâte à papier.

Pour le coton, M. Rosny aîné nous incite à imiter l'Angleterre, qui fait tous ses efforts pour se passer du coton américain en développant ses plantations coloniales « Qu'allons-nous faire de notre côté ? La visite de M. Long aux ateliers de la Société Cotonnière, qui n'occupent pas moins de 1.500 ouvriers, me fait augurer que l'Indochine pourra produire à la fois le coton brut et le coton manufacturé en quantité considérable. Le coton indochinois est excellent ; il n'y a pas de raison pour qu'on ne le cultive pas aussi abondamment que dans les colonies britanniques ».

AEC 1922 :

Sté des pulpes et papeteries du Tonkin, 21, r. Jules-Ferry. — Sté an. 760.000 fr., 1910. — Fabrique cellulose. Usine à Viétri (Tonkin).

AEC 1922-713 — Sté anon. des papeteries de l'Indochine, 96 *bis*, boulevard Haussmann, PARIS (9^e).

Capital. — Sté an., f. le 11 févr. 1913, 2.500.000 fr. en 5.000 act. de 500 fr. lib. de 375 francs. — Divid. des 5 derniers exercices : 6 :p. 100.

Objet. — Fabrication et vente de la pâte à papier et de papier. Usine de pâte à Viétri et usine de papier à Dap-Cau (Tonkin).

Conseil. — MM. Reumaux [*pdt Mines de Lens*], présid. ; O. Homberg [*SFFC*], v.-présid. ; René Bouvier [*SFFC*], admin. dél. ; Léon Clerc [*également adm. Caout. Indoch.*], [H.] Dodo [*pap. à Domène (Isère)*], [Marcel] Delaune [*à Seclin. Anc. député du Nord (1898-1910), beau-père de Maurice Colrat de Montrozier, député de la Seine-et-Oise (1919-1928), plusieurs fois ministre*], [R.] Grégoire Sainte-Marie [*Huilleries africaines (Côte d'Ivoire)*][*Dambreville et Grégoire Ste-Marie* à Boulogne : savons et prod. chim.*], [Sébastien] de Neufville [*Crédit foncier, BFCI...*] et [L.] Vincent [*BFCI, puis BNC. Pdt Études du Nord*], admin.

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 juillet 1922)



Papeteries de l'Indochine

Société anonyme au capital de 2.500.000 francs

Siège social : 3 Rue des Italiens – Paris

Direction Générale à Dap-Cau (Tonkin)

Papier écolier Buvards Cartons pour emballages		Pâte de Bambou Papiers blancs et de couleurs pour impression
---	--	---

2 Usines: Usine de pâte à Viétri - Usine de papier à Dap-Cau

Adresser toutes les correspondances à Dap-Cau (Tonkin)

Ce que dit M. Outrey
 par H.C. [Henri CUCHEROUSET]
 (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 8 octobre 1922)

[...] L'Indochine sera, dans l'avenir, un des centres de la fabrication du papier, grâce à l'utilisation des fibres de bois. Il y a là un point particulièrement intéressant, et déjà de nombreuses firmes font du papier avec de la pâte de bois. La fabrique de papier de Dap-Cau a une grande réputation en Extrême-Orient, où sa clientèle ne cesse de s'accroître. Nous sommes bien ici en présence d'une utilisation industrielle de produits locaux.

N. D. L. R. — Ici, M. Outrey confond évidemment le Tonkin et la Franche-Comté. Il y a, en effet, à Besançon et aux environs, une grande industrie de papier à la fibre de bois.

À moins que M. Outrey, qui a cependant vécu en Indochine, s'imagine que le bambou et l'herbe à paillote sont des arbres. En fait, le Tonkin, et c'est là sa spécialité, fait, dans deux usines, de la pâte à papier avec ces deux graminées ; mais, sauf des essais peu concluants avec d'autres fibres, ces deux usines, qui appartiennent à une seule société, ne traitent que le bambou et l'herbe à paillote.

Quant aux « nombreuses autres firmes », il y a bien, dans le Nord-Annam, un colossal projet [v. Soc. industrielle et forestière de l'Indochine], fruit de l'imagination d'un ancien fonctionnaire et d'un ancien agent général des Messageries maritimes ; mais la réalisation est encore dans un futur assez conditionnel. [...]

MORT DE M. REUMAUX
(*Le Journal des débats*, 31 octobre 1922)

Un des grands noms de l'industrie houillère française vient de disparaître. Le 28 octobre, à 11 heures 35 du matin, au passage du train de Metz, à la gare d'Ars-sur-Moselle, un voyageur tombait sur la voie. La mort fut instantanée ; les premières constatations permirent d'identifier immédiatement la victime, M. Élie Reumaux, président de la Société des Mines de Lens et de la Société houillère de Sarre-et-Moselle, administrateur des Chemins de fer du Nord, venait de trouver la mort d'une manière aussi imprévue que tragique.

.....

CONSEILLERS DU COMMERCE EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
(*Les Annales coloniales*, 29 décembre 1922)

Ont été nommés à ce titre : M. Bouvier René, administrateur délégué de la Société des papeteries de l'Indochine.

L'Indochine et la [chambre de commerce internationale](#)
(*L'Écho annamite*, 3 mars 1923)

La section de l'Indochine est représentée au Comité français par MM. René Bouvier, administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine
Au Comité des termes commerciaux, M. René Bouvier, industriel...

La vie économique
(*Les Annales coloniales*, 18 mai 1923)

Notre confrère du Tonkin, *le Courrier d'Haïphong*, appelle de nouveau l'attention sur le papier de bambou et il publie ce qui suit :

« Parmi les produits de la colonie susceptibles d'être exportés sur la France et permettant de l'affranchir dans une large mesure du tribut de plusieurs centaines de millions de francs qu'elle paye à l'étranger, figurent en excellente place le papier de bambou, et surtout la pâte de bambou.

Ainsi que le faisait remarquer M. le sénateur Cornet, dans un article paru il y a quelques mois dans *les Annales coloniales*, la France consommait, en 1913, 645.000 tonnes de pâtes à papier, alors qu'elle en produisait environ 180.000 tonnes dont une partie même provenait de bois étrangers.

Depuis la guerre, cette production a encore baissé. Or, comme on le sait, le papier de bambou est depuis très longtemps employé en Extrême-Orient, mais, tel qu'il était confectionné, il ne lui était pas possible de répondre aux exigences de la qualité que réclament les besoins modernes.

Dans la fabrication de la pâte à papier, les Papeteries de l'Indochine sont parvenues, à leur usine de Dap-Cau, à une perfection telle que les papiers obtenus avec cette pâte rivalisent avec succès avec les plus belles qualités des papiers du Japon.

Pour donner une idée de la manière dont sont appréciés en France les divers papiers pur bambou fabriqués par la Société des Papeteries de l'Indochine, soit en papier écrit,

soit demi-blanchi, pour les éditions de luxe, nous signalerons que l'usine de Dap-Cau fournit actuellement les maisons d'éditions comme Bossard et Niestlé et que les bibliophiles donnent une préférence marquée aux papiers tonkinois sur les papiers en provenance du Japon, ces derniers étant trouvés plus raideux et carteux.

De plus, les papeteries de Rives utilisent régulièrement les pâtes de Dap-Cau pour établir leurs sortes surfines ; il en est de Papeteries de Pont-de-Claix et des Papeteries d'Arches, cette dernière maison a même créé une sorte de papier « à la cuve » pur bambou demi blanchie avec filigrane portant l'indication « bambou ».

Papeteries de l'Indo-Chine
(*Le Journal des finances*, 13 juillet 1923)

Réunis le 5 juillet, en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice 1922, accusant un bénéfice de 283.594 fr. Après le service des charges, 194.1.40 fr. d'amortissements et d'apurement du reliquat déficitaire de 71.789 fr., il reste un solde de 17.464 fr., qui a été reporté à nouveau.

LÉGION D'HONNEUR
Ministère des colonies
(*Journal officiel de la République française (lois et décrets)*, 16 août 1923)

Chevaliers

Bouvier (René), administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine ; 1 an 5 mois de services militaires, 3 campagnes de guerre, 15 ans de pratique commerciale. Grand prix. Services exceptionnels rendus à l'occasion de l'exposition nationale coloniale de Marseille.

Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO]
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 septembre 1923)

Le rapport passe en revue la situation des différentes participations de la société :
La société des Papeteries de l'Indochine continue à fonctionner normalement ; les bénéfices de l'exercice écoulé ont été consacrés à des amortissements. Ses débouchés locaux paraissent susceptibles de développement.
(*La Journée industrielle*, 20 juillet 1923)



[Coll. Olivier Galand](#)

Groupe Octave Homberg. Papeteries de l'Indochine. Usine de Dap-Cau (papiers).

TONKIN

(*Les Annales coloniales*, 10 avril 1924)

L'usine des pulpes de Viétri, tributaire de la papeterie de Dap-Cau, emploie 250 ouvriers.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE

(*Les Annales coloniales*, 11 juillet 1924)

L'assemblée générale ordinaire tenue le 26 juin sous la présidence de M. O. Homberg, a approuvé les comptes de l'exercice écoulé, se soldant par un bénéfice net de 147.007 francs, qui a été affecté à l'amortissement des bâtiments et du matériel des usines de Viétri et de Dap-Cau.

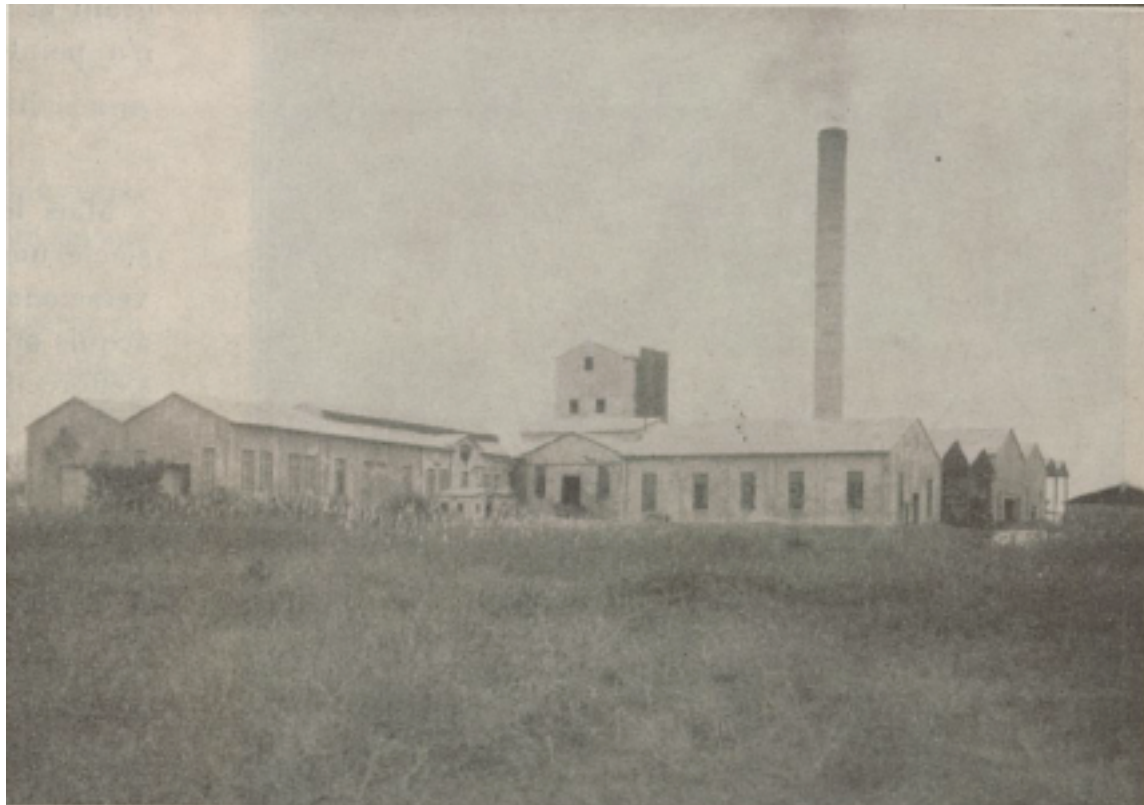
M. O. Homberg, administrateur sortant, a été réélu.

La production de l'usine de Dap-Cau s'est élevée à 1.358 tonnes, les ventes ayant porté sur 1.147 tonnes.

La puissance de cette usine a été augmentée de 50 % au cours de l'exercice écoulé. La production de l'usine de pâte de bambou de Viétri a été limitée aux besoins de l'usine de Dap-Cau.

La société a continué l'adaptation de ses fabrications aux besoins locaux. C'est ainsi qu'une augmentation des ventes est à signaler en ce qui concerne les papiers dits « de culte ». Les installations de façonnage ont été également développées.

L'industrie du papier au Tonkin
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 septembre 1924)



Fabrique de pâte à papier, à Viétri.
(Cliché des services économiques du gouvernement général)

L'industrie du papier existait au Tonkin avant notre arrivée ; elle existe encore près de Hanoï sous sa forme villageoise. Par des procédés rudimentaires, travaillant partie en plein air et partie sous des huttes de bambou, avec un matériel fait de fours de terre, d'auges et mortiers de pierre, pilons de bois et grossiers pressoirs en branches d'arbres. Ils font encore un papier pelure très recherché en France par les artistes, malheureusement impossible à exporter car il faudrait pour cela faire un tri qui n'est pas dans les traditions et dont l'Annamite, partisan de l'a peu près en toute chose, ne voit pas l'utilité.

La fabrication du papier par des procédés modernes a d'abord été introduite par feu M. Schneider*, créateur de l'Imprimerie d'Extrême-Orient [IDEO], technicien habile, homme d'initiative remarquable, gros travailleur et vulgarisateur mais moins habile homme d'affaires. L'usine marcha quelque temps, puis cessa pendant de longues années de fonctionner jusqu'au jour où, rachetée par un groupe indigène de Saïgon, elle fut transportée à Thu Duc ; là, elle eût une existence assez peu brillante au début et nous croyons que c'est tout au plus si elle vitote aujourd'hui.

Quelques années avant la guerre, des hommes d'initiative, appuyés en grande partie sur des capitaux de Hongkong, créèrent à Viétri une grande usine pour la fabrication avec du bambou de la pâte à papier. C'était la première au monde et la mise point du

procédé nouveau fut longue et difficile. Il en résulta une crise dont une légère aide gouvernementale eût pu la sauver ; mais ce n'était pas alors le temps des grosses subventions aux industries naissantes et ce fut au contraire une chiquenaude qui vint d'en haut pour achever de la couler.

L'usine fut rachetée par la société qui avait construit l'usine à papier de Dapcâu, et qui semble bien devoir être un grand succès industriel le jour où le change plus favorable rétablira l'équilibre entre la déplorable main-d'œuvre annamite, que ses défauts rendent si coûteuse, et la main-d'œuvre française ou européenne.

En tout cas, cette usine vient de procéder à une augmentation considérable de son outillage, indiquant une grande confiance en l'avenir. La création à Haïphong d'une grande usine de produits chimiques [SICEO], qui lui fournit, dans de meilleures conditions que l'importation, les matières nécessaires à la fabrication de la pâte chimique, a été pour la société des papeteries un sérieux avantage.

On a parlé il y a quelque temps d'un nouveau projet de papeterie à Thanh-hoa ; mais il est bon de ne pas se faire trop d'illusions sur l'avenir industriel du Tonkin et du Nord-Annam, malgré le charme des belles périodes littéraires et des discours ronflants. Il ne faut s'y engager qu'avec la plus extrême prudence. [...]

Annuaire industriel, 1925 :

PAPETERIES DE L'INDO-CHINE (Soc. des), 3, r. des Italiens, Paris, 9^e. Cap. :2.500.000 fr. Cons. d'adm. : MM. E. Reumaux [pdt Mines de Lens], r. du Général-Foy, Paris, président ; O. Homberg [SFFC], 18, pl. des États-Unis, Paris, vice-président ; René Bouvier [SFFC], 3, r. des Italiens, Paris, adm. délégué ; L[éon] Clerc, 5, bd Malesherbes, Paris ; M[arcel] Delaune, à Seclin (Nord)[anc. député du Nord, distillateur-rectificateur, pdt Lièges de Lasserens] ; H. Dodo, à Domène (Isère)[papiers blancs p. impression et électro-métallurgie] ; R. Grégoire-Sainte-Marie, 2, r. du Colonel-Moll, Paris ; S[ébastien] de Neufville [adm. Crédit foncier de France, anc. pdt-dir. Sous-Comptoir ds entrepreneurs...], 37, r. de Courcelles. Paris ; L[ouis] Vincent [BFCI, puis BNC. Pdt Études du Nord], 23, r. de la Paix [= siège Études du Nord], Paris. Commiss. des comptes : MM. Cuvelette, E[rnest][Mines de Lens] ; Michoud, A.-P.

Fabrication et commerce de pâtes à papier et papier en Indo-Chine. Installations à Dap-Cau et à Viétri (Tonkin). (4-37934).

Papeteries de l'Indo-Chine (*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 avril 1925)

M. Birot ⁹ a été appelé à la direction générale des Papeteries de l'Indo-Chine, en remplacement de M. Brun rentré en France.

⁹ Marc Abel Birot (Angoulême, 10 janvier 1881) : fils de Pierre Birot, employé d'octroi, et de Jeanne Brechenade. Diplômé des Arts et métiers d'Angers, il débute à la papeterie Laroche-Joubert de Basseau à Angoulême où il rencontre son épouse Ernestine, fille d'Ernest Marguet (1861-1927), directeur de la dite usine. Il dirige ensuite les Pulpes et papeteries de l'Indochine à Vietri, puis, après liquidation de celles-ci, l'agence de Yunnanfou de la Société anonyme de constructions mécaniques, de Haïphong, avant de passer aux Papeteries de l'Indochine. Il les représente à la Société indochinoise de pyrotechnie (1930). En outre administrateur des Tuyaux agglomérés et centrifugés de l'Indochine (Stacindo) et de la chancelante Mine Armorique (1931).

Vice-président de la Chambre de commerce du Tonkin, il rentre en France à la fin de 1935 et meurt le 10 juin 1936 à Montbron, où ses parents s'étaient mariés (État civil transmis en février 2015 par Françoise Marguet, que nous remercions. *Bulletin de la Chambre de commerce de Hanoi, Moniteur de la papeterie française.*)

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
Société anonyme ; capital : 2.500.000 francs,
siège social : 96 bis, boulevard Haussmann, Paris,
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-62)

direction générale à Dap-câu, fabrique de papiers à Dap-câu.
MM. BIROT, directeur général ; BASQUE ; CHAPPAUT ; BELLARD.

Ninh-Binh
SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-67)

Fabrique de cellulose de bambou.
M. MOMY, directeur de l'usine.

Conférence de M. Lantenois
Papeterie
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 17 mai 1925)

La Société des Papeteries de l'Indochine possède au Tonkin deux usines :

L'une située à Viétri (sur la rivière Claire), consacrée uniquement à la fabrication de la pâte de bambou à la soude, est la seule usine au monde qui traite actuellement le bambou pour en retirer de la cellulose destinée à la fabrication du papier ;

L'autre, située à Dap-Câu (sur le sông-Câu), produit accessoirement de la pâte à papier, mais elle est consacrée surtout à la fabrication du papier obtenu avec la pâte à bambou provenant de l'usine de Viétri.

Il y a liaison financière entre la Société des Papeteries de l'Indochine et la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO] qui fournit à la première la soude et le chlorure de chaux.

La pâte à papier et le papier fabriqué dans ces deux usines ont leurs débouchés assurés d'abord en Indochine et ensuite en France.

Je rappelle que la France, comme tous les pays civilisés, consomme une grande quantité de papier : 300.000 tonnes de pâte chimique et 350.000 tonnes de pâte mécanique en 1913. La production métropolitaine de pâte à cette époque était d'environ 100.000 tonnes, de sorte que la France était tributaire de l'étranger pour environ 550.000 tonnes, représentant plus de 50 millions de francs-or.

L'Extrême-Orient est également, toutes proportions gardées, un grand consommateur de papier. On estime qu'en Indochine seule la consommation est de 4.000 tonnes de papier de culte et 2.500 tonnes d'autres papiers. Le problème est d'abord de faire accepter pour ce papier de culte le produit de nos fabrications (on y arrive), puis de fabriquer une quantité de pâte à papier aussi considérable que possible pour les besoins de l'Extrême-Orient en général et de la métropole.

L'usine de Viétri fabrique actuellement 15 tonnes de pâte à papier par jour, soit environ 4.500 tonnes dans l'année.

L'usine de Dap-Câu fabrique 6 tonnes de papier, par jour, soit 1.800-2.000 tonnes dans l'année.

La matière première est le bambou, dont la pâte a des qualités reconnues de résistance, de souplesse, et c'est une pâte complète qui s'emploie sans mélange.

Le papier est très propre à recevoir les caractères d'imprimerie ; on peut faire du vergé, du simili-japon. C'est une pâte chimique de qualité supérieure à la pâte mécanique, obtenue économiquement en France avec les bois du Nord. D'ailleurs, à raison de ses impuretés, le bambou ne serait pas propre à être traité mécaniquement.

La matière première est en quantité pour ainsi dire indéfinie. Le long du sông-Cau, en amont de Thai-Nguyên, et le long de la rivière Claire, en amont de Viétri, s'étend la « mer des Bambous ». Actuellement, la coupe du bambou se fait, sans que la Société intervienne, par des Annamites qui constituent des trains de radeaux allant au fil de l'eau.

Indépendamment du bambou, on avait d'abord songé à utiliser la paille de riz et l'herbe à paillotes ou le « tranh », toutes deux si abondantes en Indochine, mais le papier obtenu avec ces deux substances, surtout avec la paille de riz, manque de solidité et l'on s'en tient, présentement, au bambou.

La fabrication du papier à la main en Orient a fait l'objet d'un article très documenté de M. Bouvier, administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine, et de M. Rady, qui a été inséré dans le numéro de décembre 1923 de la revue technique *Le Papier*.

Toutes les personnes qui ont voyagé au Tonkin connaissent le pittoresque village du papier, près de Hanoï. La fabrication du papier est obtenue au moyen de l'écorce d'un arbre spécial dit « cay-gio ».

Ce procédé, dont l'emploi remonte peut-être au début de l'ère chrétienne, est appelé à disparaître devant les méthodes perfectionnées de la Société des Papeteries.

À Viétri, la pâte chimique est obtenue par une succession d'opérations tout à fait similaires, au fond, aux vieux procédés indigènes, et qui consistent :

1° — Dans le débitage du bambou en petits morceaux ;

2° — Le levage ;

3° — Le lessivage à la soude caustique, sous une pression de 9 kg pendant huit heures. On emploie 1 kilo de soude caustique par 2 kg de pâte produite. 100 kg de bambous donnent 38 kg de pâte. On s'attache à récupérer la soude autant que possible en recevant les eaux dans un évaporateur à quadruple effet. On calcine finalement les lessives et on ajoute de la chaux pour caustifier le carbonate de soude. On sauve ainsi 78 % de la soude.

À Dap-Câu, la pâte à papier passe successivement :

1° — À la défieuse, où la pâte est battue ;

2° — À la raffineuse, où la pâte est mélangée aux couleurs, au talc ou autres produits ;

3° — À la machine à papier ;

L'usine de Viétri est installée avec 600 HP de force, celle de Dap-Câu avec 500 HP.

Société des papeteries de l'Indo-Chine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 juillet 1925)

L'assemblée ordinaire a eu lieu le 28 juin, au siège, 96 bis, boulevard Haussmann, à Paris, sous la présidence de M. René Bouvier. Les actionnaires ont approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1924, faisant ressortir un bénéfice net de 200.722 fr. 24, auquel il convient d'ajouter le solde antérieur de 17.464 fr. 19.

Le disponible de 218.186 fr. 43 a été reporté à nouveau.

MM. Charles de Lansalut ¹⁰ et Noël Sennequier-Crozet, administrateurs sortants, ont été réélus, et la nomination de M. André de Neuville ¹¹, élu administrateur en cours d'exercice, a été ratifiée.

Le rapport du conseil expose qu'il a été fabriqué, en 1924, 1.628 tonnes de pâte contre 1.118 tonnes en 1923. Cette augmentation de la production s'explique par un accroissement des ventes de pâtes. En 1923, il avait été écoulé 403 tonnes pour 726 en 1924.

Papeteries de l'Indochine
(*Bulletin financier et économique de l'Indochine* [Mme veuve Biétry],
20 novembre 1925)

L'an dernier, il a été fabriqué 1.628 tonnes de pâtes contre 1.118 en 1923. Il en a été écoulé 726 tonnes au lieu de 403. Les prix obtenus pour la pâte de bambou en Europe laissent un profit assez faible. Les bénéfices bruts ont atteint 376.901 francs après amortissements, bénéfices 176.179 francs avec le reliquat antérieur, disponible de 218.186 francs reporté à nouveau.

La pâte fabriquée par la société revient cher, ce qui l'handicape dans la lutte contre les papiers à base de pâte mécanique livrés par la Métropole à l'Indochine. Des dispositions en vue de l'abaissement du prix de revient et l'extension des fabrications annexes auraient déjà eu des conséquences heureuses.

AEC 1926/841 — Société anon. des papeteries de l'Indochine,
96 bis, boulevard Haussmann, PARIS (8^e).

Tél. : Gut. 10-36 et 51-28. — Télég. : Bouréal-Paris.

Capital. — Société anon., fondée le 11 février 1913, 1.500.000 fr. à l'origine, porté en 1919 à 2.500.000 fr. et divisé en 5.000 actions de 500 fr. libérées. — Bénéfice net 1923: 147.007 fr.

Objet. — Fabrication et vente de pâte à papier (pâte de bambou) et de papier. (Toutes qualités de papiers : emballage, écriture, impression, pur bambou, simili Japon et vergé). — Usine de pâte à Vietri et usine de papier à Dap-Cau (Tonkin).

Conseil. — MM. Octave Homberg, présid. ; René Bouvier, admin.-délégué ; R. Grégoire-Sainte-Marie, L. Clerc, M. Delaune, Ch. de Lansalut, S. de Neuville, N. Sennequier-Crozet, L. Vincent, administrateurs.

Comité d'organisation de la foire de Hanoi
Procès-verbal de la réunion du 26 janvier 1926
(*L'Écho annamite*, 25 février 1926)

¹⁰ [Charles Le Gac de Lansalut](#) (1873-1927) : avocat-défenseur à Haïphong (1899-1923), administrateur de sociétés, publiciste.

¹¹ André Pélissier (Paris XVII^e, 27 janvier 1896-Tanger, 4 avril 1958) : fils d'André Sébastien Pélissier et de Louise Henriette Edmée Perreau. Adopté, le 4 avril 1917, par Sébastien de Neuville (ci-dessus). Un jugement du tribunal de la Seine du 16 avril 1929 lui fit obligation de porter le nom Pélissier de Neuville et non « de Neuville » seul. Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 9 septembre 1915 et, bien que dégagé de toutes obligations militaires, le 7 septembre 1944. Marié quatre fois. *Le Populaire* des 25 et 27 octobre 1935 en dresse un portrait peu flatteur : voleur et peut-être meurtrier, héroïnomane.

Une mention spéciale mérite d'être accordée à l'exposition de la province de Bac-Ninh dont le résident, M. Wintrebert, a été le véritable animateur.

Il constitua un comité provincial qui était composé de :

M. Rousselet, industriel [conserves alimentaires] à Dapcau ;

M. Birot, directeur général des Papeteries à Dap Cau ;

M. Veyrenc, concessionnaire de l'électricité à Dap-Cau ;

MM. Tran van Quang, Pnam manh Trac, Nguyen van Tan, membres de la Chambre consultative, délégués de la population de la province, auxquels s'étaient joints : MM. Ngugên quy Toan, tri phu de Tu Son, et Cat van Tan, tri huyen de Gia Lam, délégués de la résidence de Bac Ninh.

Ces Messieurs réalisèrent une exposition, qui présentée sous la forme d'une « Rue de Bac-Ninh », obtint le plus franc succès, tant pour son originalité que pour le résultat obtenu ; car les ventes, soit au comptant ou à terme, accusèrent un chiffre global de : 5.834 \$ 02.

La [Société financière française et coloniale](#)
(Cote de la Bourse et de la banque, 26 février 1926)

Participations

Les demandes pressantes de la clientèle de la Société des Papeteries de l'Indo-Chine qui, après avoir surmonté un grand nombre de difficultés, entre maintenant dans une période de résultats positifs, nécessiteront un accroissement sensible des installations, ce qui obligera la Société à une augmentation de capital.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(La Revue coloniale (mensuelle), juin 1926).

Les comptes arrêtés au 31 décembre 1925 accusent un bénéfice brut de 1.842.135 francs, qui, après déduction des amortissements et frais généraux, laisse un solde créditeur de 153.587 francs. Le conseil proposerait la répartition d'un dividende de 7 aux actions.

TONKIN
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 juillet 1926)

M. Birot, de la Papeterie de Dap-Cau, est chargé de fournir les 18 tonnes de papier gris d'emballage destinées aux P. T. T. ; il n'a demandé que 3.780 piastres, alors que M. Bonin proposait 7.290 piastres.

Papeteries de l'Indochine
(L'Éveil économique de l'Indochine, 10 octobre 1926)

L'affaire a marqué, l'an dernier, un nouveau pas en avant. Le montant des ventes de l'usine de Dap-Cau est passé de 2.865.000 fr. à 4.250.000 fr. ; accroissement qui ne

tient pas seulement à l'augmentation de prix du papier, mais aussi à celle du tonnage vendu, qui se chiffre à 1.318 tonnes, après 1.160.

Pour atteindre ce tonnage, en dépit de la concurrence des papiers européens importés, on s'est consacré de plus en plus aux qualités indigènes : papier d'emballage mince, papier d'écriture à réglure verticale, papier de culte, dont la consommation s'accroît maintenant régulièrement. La production de la machine à couler le papier, installée l'année dernière, se trouve, en effet, aujourd'hui complètement absorbée et l'on vient de commander une nouvelle machine du même type.

On avait terminé l'année 1924 avec un stock important de pâte de bambou. Aussi l'usine de Viétri n'a-t-elle marché en 1925 que pendant cinq mois, pour produire 1.022 tonnes au lieu de 1.649 tonnes. D'ailleurs, l'augmentation des prix de fret, le fait aussi que les cours de la pâte n'ont pas généralement suivi ceux du papier, n'ont pas permis d'étendre les affaires sur le marché européen. On continue à pourvoir régulièrement le Village du Papier, où la pâte de bambou, se substituera peu à peu aux écorces.

L'augmentation du capital aura pour but d'apporter à ces deux usines d'importantes modifications et des agrandissements, en vue, notamment, d'économiser le combustible. Après ces premiers aménagements, on devra envisager, en outre, l'achat d'une machine à papier de plus pour Dap-Cau, afin que la papeterie absorbe la fabrication de l'usine de Viétri et assure à cette usine une marche régulière.

La papeterie en Indochine

FONDATION DE LA SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE

par Marc Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine.

(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} janvier 1927)

[...] L'usine de la Société des papeteries de l'Indochine a été construite en 1913, par M. Albert Bouvier à Dap-Cau, sur l'emplacement de la Société française de cellulose, dont il a été question plus haut. Cette affaire a été complètement terminée en deux années par les soins de M. Albert Bouvier, qui l'a mise au point et auquel sa courageuse initiative a d'ailleurs coûté la vie au moment même où il achevait ses travaux.

L'usine a été dotée du matériel le plus moderne ; elle comprend une machine de 2 mètres qui fabrique des papiers blancs fins et mi-fins à base de pâte de bambou provenant maintenant de l'usine de Vietri et une machine de 1 m. 50 de large qu'elle utilise à la fabrication des papiers minces, papiers d'écriture chinois, papiers de culte, papier bulle, etc. qui trouvent en Indochine un écoulement croissant.

La société, qui a rencontré pendant la guerre, les plus graves difficultés pour s'approvisionner en produits chimiques, se développe régulièrement depuis, et il est question d'y installer maintenant une troisième machine.

À côté du bambou, la Société utilise d'autres fibres indochinoises très variées, telles que la paille de riz, le tranh, le jute, l'abacca, etc.

Cette société possède des liens très étroits avec l'Imprimerie générale d'Extrême-Orient qui a fait paraître, sur les papiers de Dap-Cau, de remarquables ouvrages dont la collection complète sera exposée au Grand Palais à l'occasion du Congrès colonial de janvier.

La société est actuellement présidée par M. Octave Homberg ; M. René Bouvier est son administrateur délégué. [...]

En 1918, la Société des papeteries de l'Indochine achetait l'usine de Vietri et reprenait la fabrication de la cellulose de bambou à la soude. [...]

La Papeterie en Indochine
(suite)
(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} février 1927)

PRODUCTION ET FABRICATION DES PAPIERS À LA MÉCANIQUE

Tous ou presque tous les papiers fabriqués mécaniquement en Indochine sortent des usines de la Société des Papeteries de l'Indochine, dont le siège social est 96 bis, boulevard Haussmann à Paris, et qui possède deux usines au Tonkin, l'une à Viétri, pour la fabrication de pâte de bambou à la soude, l'autre à Dapcau, pour la fabrication des papiers.

USINE DE VIÉTRI

Construite au confluent de la rivière Claire et du fleuve Rouge, elle reçoit par radeaux les bambous nécessaires à sa fabrication. Le charbon provenant des Charbonnages de Hongay, et la soude achetée à la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO] sont transportés respectivement de Hongay et de Haïphong à Viétri, par chalands et remorqueurs de la Société anonyme de chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC].

La capacité de production de l'usine de Viétri est supérieure à 3.000 tonnes annuellement.

Les bambous employés pour la fabrication de la cellulose à l'usine de Viétri, appartiennent tous à la catégorie à parois minces, appelés bambous femelles (Nua Bay), les tiges doivent être âgées de plus d'un an ; cette question d'âge a une grosse importance sur le rendement en cellulose qui atteint pour des bambous ayant plus d'un an, 26 % de leur poids brut à la sortie du radeau, état dans lequel ils sont achetés ; avec des bambous trop jeunes, ce rendement peut descendre à 18 % et même moins.

Il est nécessaire d'employer les bambous le plus rapidement possible après l'arrivée à l'usine. Suivant la saison, ils ne doivent pas séjourner en stock plus de deux ou trois mois, car il se produit alors, sous l'effet de la chaleur et de l'humidité de l'air, une moisissure noire extérieure et intérieure qui nuit au rendement et aussi à la qualité de la pâte obtenue, qui est d'une teinte plus grise.

À leur arrivée à quai devant l'usine, les radeaux sont déchargés, les bambous pesés et mis en tas de 10 tonnes environ en ayant soin de les empiler en piles carrées, une couche dans un sens, la suivante dans le sens perpendiculaire, de manière à ménager une circulation d'air qui retarde la moisissure dont il a été parlé précédemment.

Les bambous sont, au moment de l'emploi, coupés mécaniquement en copeaux de 2 de longueur par des coupeuses spéciales au nombre de quatre (une cinquième est sur le point d'être installée) ; les copeaux passent dans un tromel où ils sont lavés par un fort courant d'eau qui les débarrasse des matières terreuses dont ils sont en partie recouverts, puis un élévateur les monte dans la trémie de chargement des lessiveurs.

L'usine possède deux lessiveurs d'une contenance de trois tonnes de cellulose.

Le chargement en bambous des lessiveurs est très rapide, grâce à la réserve qui existe toujours dans la trémie ; la lessive de soude employée est coulée aussi très rapidement dans le lessiveur dont la fermeture est faite immédiatement, une opération complète de lessivage comprenant : chargement, cuisson, vidange et lavage, demande douze heures.

La vidange est faite sous pression dans des caisses d'égouttage d'où la liqueur noire est extraite pour être envoyée à l'atelier de récupération, et où des lavages successifs la débarrassent de toute trace de soude.

La pâte est alors conduite sur le presse-pâte et tirée en feuilles sèches.

À la sortie du presse-pâte, les feuilles sont mises en balles, de six à la tonne, recouvertes de nattes et cerclées avec du fil de fer. Cette opération est faite à la presse hydraulique.

USINE DE DAPCAU

Construite sur le song Cau à Côt-Mê, village dépendant de Dapcau, elle est desservie par fer avec Hanoï dont elle est distante de 33 kilomètres, et par voie fluviale avec Haïphong.

La Société de chalandage et remorquage de l'Indochine [SACRIC] est chargée de ses transports fluviaux. En plus, l'usine possède un service de camion automobile pour les livraisons rapides à Hanoï.

La papeterie de Dapcau fabrique toutes sortes de papiers, elle emploie toutes les matières premières originaires du Tonkin. Pour la fabrication des papiers d'emballage, elle utilise le bambou à la chaux, le tranh, la paille et le jute. Pour la fabrication des papiers blancs et couleurs, la matière première la plus employée est la cellulose de bambou produite à l'usine de Viétri. Cette pâte est employée soit écrue, soit blanchie.

Le blanchiment se fait à Dapcau, le chlorure de chaux employé est acheté à la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient [SICEO].

L'usine a 2 machines à papiers, l'une plate de 1 m. 65 de largeur de papier rogné, l'autre monocylindrique automatique, de 1 m. 44 de largeur de papier rogné. Cette dernière machine ne fabrique que les papiers pesant moins de 45 grammes au mètre carré, papiers frictionnés.

La salle des piles comporte :

4 meuletons Bouvier, 4 défileuses, 2 blanchisseuses et 5 raffineuses.

Pour la préparation des pâtes à la chaux, il y a 1 coupeuse à bambou et 3 lessiveurs cylindriques rotatifs.

La force motrice est produite par 2 machines à vapeur Dujardin à condensation, l'une compound de 300 HP pour l'ensemble de l'usine, l'autre monocylindrique de 50 HP pour les machines à papier, 4 chaudières Babcock et Wilcox produisent la vapeur alimentant les machines à vapeur et les sécheres.

Pour le façonnage du papier, l'usine possède 1 calandre, 2 coupeuses à papier, 3 massicots — dont un de 1 m. 40 de coupe —, une bobineuse Warren et 2 machines spécialement étudiées pour la coloration des papiers destinés au culte.

Un atelier d'entretien bien outillé est installé dans l'usine et permet de faire toutes réparations pouvant se présenter, même celles importantes, telles que rodage des presses des machines à papier, des sécheres, relamage des cylindres de pile. Cet atelier possède tours parallèles, tour en l'air, raboteuse, étau limeur, forge, atelier de chaudronnier, soudure autogène, fonderie de bronze, atelier de réparations électriques, etc.

De grosses modifications et des perfectionnements importants sont en cours d'exécution ou en projet pour les deux usines, notamment : pour Viétri, le remplacement de la machine à vapeur principale par une plus économique et l'électrification de l'usine ; pour Dapcau, installation de deux nouvelles chaudières, munies de tous perfectionnements modernes, emploi de la vapeur d'échappement aux chaudières, électrification de la commande des machines à papier et de tous les appareils, installation d'une troisième machine à papier, etc.

[Suivent des analyses chimiques]

.....
La Société des Papeteries de l'Indochine se développe régulièrement et progressivement. Grâce à des modifications dans ses machines et à l'installation de plusieurs appareils nouveaux, elle a pu se consacrer de plus en plus à la fabrication des papiers indigènes, notamment des papiers de culte, des papiers chinois, etc. Elle trouve pour ces sortes nouvelles des débouchés intéressants et rémunérateurs dans toute l'Indochine où elle est seule en mesure de réaliser à la machine ces fabrications qui, jusqu'à présent, se faisaient exclusivement à la main. On peut donc augurer favorablement de l'avenir de cette affaire qui repose sur des bases particulièrement saines et sûres, car ses immobilisations réalisées aux meilleurs prix d'avant-guerre ont une valeur bien supérieure à son faible capital de 2.500.000 francs.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1927)

Les Papeteries de l'Indochine ont réalisé en 1926 un bénéfice de 433.314 francs et vont donner un dividende de 56 francs aux actions et 94 francs aux parts. Cette distribution a sans doute pour objet de faciliter l'augmentation de capital projetée.

Société des papeteries de l'Indo-Chine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} juin 1927)

L'assemblée ordinaire du 23 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1926 se soldant par un bénéfice net de 433.318 francs auquel s'ajoute le report antérieur, soit 178.184 francs. L'assemblée a décidé la distribution d'un dividende de 50 francs par action et de 94 fr. 21 par part bénéficiaire. Le solde de 136.972 francs a été reporté à nouveau.

L'assemblée a donné *quitus* de leur gestion d'administrateurs à la succession de MM. de Lansalut et Sennequier-Crozet, décédés, et nommé M. Charles Biver ¹², administrateur.

(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 1^{er} juillet 1927)

Papeteries de l'Indochine. — L'assemblée du 30 juin a autorisé le conseil à porter le capital de 2 1/2 à 5 millions de francs.

¹² Charles Biver : né le 10 novembre 1865 à Gréasque (Bouches-du-Rhône). Fils de Pierre-Ernest-Dominique Biver, ingénieur civil, et d'Aline Georgette Pelouze. Ingénieur ECP. Ingénieur aux Mines d'Anzin (1889-1891), de Béthune (1891-1896), directeur-fondateur des Mines de la Clarence (1896-1901), directeur de l'exploitation des Mines de Carmaux (1901-1907), de la Société ottomane des Mines d'Héraclée (1907-1910), sous-directeur (1910), puis directeur (1911) de la S.A. des mines de la Loire. Directeur de la Soc. métallurgique de la Loire. Administrateur de la Société minière générale de l'étain (péninsule Ibérique)(1929), des Charbonnages des Bouches-du-Rhône (à la suite de son frère Marcel, décédé en 1931), de la Compagnie équatoriale de mines (1932)... Président de la chambre de commerce de la Loire. Chevalier de la Légion d'honneur du 10 sept. 1920.

TONKIN

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 septembre 1927)

Reviennent en France : M. Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine.

Papeteries de l'Indochine (*L'Éveil économique de l'Indochine*, 12 août 1928)

Les Papeteries de l'Indochine viennent de publier le bilan de leurs opérations en 1927.

Sans être mauvais, ce bilan n'est cependant pas triomphal ! il est bien évident que la société n'a donné un dividende que parce qu'elle vient de procéder à une augmentation de capital avec prime et parce qu'elle ne veut pas désillusionner ses actionnaires.

Le bénéfice brut est, en effet, de 618.982 francs et le bénéfice net de 502.092 francs. On n'a procédé qu'à 116.890 francs d'amortissement, ce qui est très peu, puisque figurent encore au bilan les frais de premier établissement et d'augmentation de capital qui, en bonne règle, devraient disparaître du bilan, étant donné surtout que l'augmentation de capital s'est faite avec prime. Cependant la société semble s'être engagée dans la bonne voie : elle a enfin compris qu'elle ne pourrait exporter en France que d'une façon exceptionnelle et qu'elle devait s'attacher avant tout à satisfaire la demande locale.

Aussi, les 1.950 tonnes de papier qu'elle a produites en 1927 représentent elles surtout du papier chinois, du papier de culte, des papiers minces demandés sur place.

Mais la demande indochinoise est insuffisante pour faire marcher une firme aussi importante et l'usine de Viétri n'a travaillé, en 1927, que 148 jours, c'est-à-dire un jour sur deux, si l'on tient compte des jours fériés.

La recherche de débouchés asiatiques devient une nécessité pour la société. Y procède-t-elle ? Le rapport du conseil ne nous le dit pas et c'est bien regrettable, car c'est là le point essentiel.

Évidemment, le retour de la paix en Chine accroîtra automatiquement les débouchés de la société, mais s'est-elle préoccupée de connaître les besoins des Chinois et de concurrencer la production japonaise ?

L'avenir de cette firme est très intéressant à surveiller, car il nous démontrera si, oui ou non, les industriels d'Indochine peuvent rayonner sur les marchés voisins, c'est-à-dire si l'Indochine peut avoir de grandes industries.

La question est d'importance, car les capitalistes français ne demanderaient pas mieux que de pousser des industries indochinoises s'ils savaient que ces industries peuvent prendre place sur un marché de cinq cents millions d'habitants.

X.

N.D.L.R. — En fait, il est probable que la Chine n'a guère que 350 millions d'habitants ; mais n'envisageât-on que le Yunnan, avec ses 8 à 10 millions d'habitants, où l'industrie tonkinoise a l'avantage de la proximité et d'une protection par les droits de transit, que celle clientèle renforcerait déjà sérieusement la clientèle locale.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoi

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 mai 1929)

À l'appel du rôle sont retenues les affaires :
« Société des Papeteries de l'Indochine contre Lan ès qualité »; « Meyappachetty contre Bao Ky dit Bui-dinh-Ty ».

La Société des Papeteries réclame à M. Lan, ex-administrateur délégué de l'*Indochine républicaine*, le montant d'une fourniture de papier.

M. Lan oppose que, n'ayant personnellement rien commandé, il ne doit rien.
L'affaire est renvoyée à huitaine.

AU PALAIS

Tribunal mixte de commerce de Hanoï
Audience du samedi 11 mai 1929
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 mai 1929)

.....
Est appelée à nouveau en présence de M^e Larre, représentant les Papeteries de Dap-Cau, et M. Lan, administrateur délégué de l'*Indochine Républicaine*, aujourd'hui disparue), l'affaire « Société des Papeteries de Dap-Cau contre Lan ès qualités ». Après explications de part et d'autre, les débats sont, pour plus ample informé, renvoyé au 1^{er} juin.

Papeteries de l'Indo-Chine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} juin 1929)

L'assemblée ordinaire du 24 mai, a approuvé les comptes de l'exercice 1928, faisant ressortir un bénéfice net de 559.287 fr. 57, non compris le report antérieur de 183.039 fr. 39.

Les actionnaires ont fixé le dividende brut à 40 francs par action et à 34 fr. 176 par part de fondateur.

Un reliquat de 209.954 fr. 31 a été reporté à nouveau.

MM. René Bouvier et R. Grégoire Sainte-Marie, administrateurs sortants, ont été réélus.

(*Les Annales coloniales*, 14 septembre 1929)

Le nommé Ngo ding Truong, secrétaire au foyer du Légionnaire à Dap-cau, a été surpris au moment où il affichait sur les murs de l'usine des Papeteries de l'Indochine à Dap-Cau des tracts séditionnels incitant les ouvriers annamites à faire grève pour protester contre les soi-disant mauvais traitements infligés par les industriels français à leurs ouvriers indigènes.

Papeteries de l'Indochine
Extrait du rapport à l'assemblée ordinaire du 24 mai 1929

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 septembre 1929)

Nous devons nous baser, pour nous rendre compte exactement des résultats de l'exercice écoulé non sur le tonnage de papier fabriqué, mais bien sur sa valeur.

Notre effort se porte, en effet, de plus en plus, sur la fabrication des papiers minces, laissant une marge bénéficiaire plus intéressante que les autres et faisant l'objet d'une concurrence moins active.

Cette orientation donnée à notre industrie ayant produit les résultats voulus, nous avons l'intention, d'ailleurs, de persévérer dans cette voie.

Au cours de l'exercice 1928, l'usine de Dap-Cau a fabriqué 1.786 tonnes contre 1.951 en 1927 et 1.946 en 1926. La moyenne de production journalière ressort ainsi à 5 tonnes 500.

Nous avons été amenés, pour augmenter encore la production des papiers légers, à modifier l'une de nos machines à papier qui peut désormais produire alternativement, soit des qualités appartenant à nos anciennes fabrications, soit des qualités nouvelles d'un poids inférieur à 40 grammes au m².

En ce qui concerne l'usine de Viétri, la qualité des pâtes produites a été très satisfaisante, et, par suite de progrès réalisés dans la récupération des produits chimiques utilisés, le prix de revient a subi une compression intéressante. Nous avons fabriqué, suivant la demande de l'usine de Dap-Cau ou de l'exportation, 1.627 t. contre 1.253 t. en 1927, avec une moyenne journalière de production de 8 tonnes. On voit que cette usine en pleine marche pourrait produire entre 2.000 et 2.500 tonnes de pâte.

Au cours de 1928. nous avons vendu 1.162 t. de papier, contre 1.917 t. en 1927.

Nous avons pu tenir nos prix de vente qui, dans l'ensemble, sont assez satisfaisants.

Les droits de douane nouveaux, qui seront appliqués cette année, nous éviteront d'ailleurs la concurrence parfois très âpre de papiers étrangers. Dans l'ensemble, notre situation marque donc, tant au point de vue de la fabrication que de la vente, une progression sur l'année dernière, et les perspectives d'avenir de notre affaire sont favorables, surtout depuis qu'ayant réalisé notre augmentation de capital, nous avons harmonisé ce dernier avec l'importance de notre actif et de notre chiffre d'affaires, et que nous n'avons plus à assurer le service d'une dette représentant une charge proportionnellement élevée.

Si vous acceptez nos propositions, le paiement du coupon n° 5 de 40 francs brut pour les actions, et le coupon n° 3 de 34 fr. 176 brut pour les parts de fondateur s'effectuera, à partir du 1^{er} juillet 1929, à la Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou.

Nouvelles du Tonkin
Élections consulaires
(*L'Écho annamite*, 12 mars 1930)

Pour la Chambre de commerce de Hanoï, 177 électeurs étaient inscrits, il y eut 132 votants.

Ont été élus : ... Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine, 73 voix...

Nos colonies et la crise du papier
par Camille Briquet

député de l'Eure, membre de la commission de l'Algérie, des colonies et des protectorats.

(*Les Annales coloniales*, 18 mars 1930)

[...] Il est indiscutable que notre meilleur centre d'approvisionnement est l'Indochine où l'on fabrique à la fois de la pâte et du papier.

C'est le seul pays du monde et la seule colonie française où l'on utilise avec succès à cet effet le bambou comme matière première (les espèces employées sont les bambous à parois minces et à longs entre-nœuds qui ont ainsi moins de ligneux à dissoudre).

Il est un fait que les journaux du Tonkin et le *Journal officiel de l'Indochine* s'impriment sur du papier fabriqué au Tonkin.

La Société des Papeteries de l'Indochine qui existe à Viétri depuis dix-huit ans fournit environ 3.000 tonnes par an de pâte de bambou. La même société possède à Dap-Crâu [*sic*] une papeterie qui transforme le tiers environ de la pâte fabriquée en papier de toute première qualité.

Une grande partie de la production est utilisée sur place, pour des éditions de luxe, ou comme papier ordinaire ou cartons d'emballage, etc., une autre partie est expédiée en Europe.

Jusqu'à présent tributaire du Japon pour les produits chimiques nécessaires à la fabrication du papier, la Société des Papeteries de l'Indochine a passé un contrat avec la Société industrielle de chimie d'Extrême-Orient qui lui fournit la soude et le chlorure de chaux obtenus par l'électrolyse du sel marin. De 50 % le prix de revient de la pâte a baissé à 15 %, et il est facile d'envisager de ce fait une exportation régulière sur la Métropole, surtout si des coupes rationnellement comprises assurent une production indéfiniment renouvelable.

Dans cette colonie, les bambous ne sont pas les seules matières employées et à employer. Il existe en effet une très grande quantité de paille de riz et aussi le tranh, sorte d'herbe qui couvre de vastes espaces.

Des essais ont été faits par la Société des Papeteries d'Indochine et en raison de sa rusticité et de sa facilité de propagation, il est facile de prévoir une exploitation régulière et prolongée si le développement de cette plante est favorisé.

De plus, des milliers de km² sont couverts par certaines variétés de conifères susceptibles d'être utilisés pour la fabrication du papier. Des études ont déjà été faites à ce sujet et si le résultat est favorable, l'Indochine aura une importante réserve de matière première pour pâte de cellulose.

Les nombreux rapides et chutes d'eau qu'elle possède en permettraient l'exploitation dans les meilleures conditions. [...]

1930 (MARS) : PARTICIPATION DANS LA [SOCIÉTÉ INDOCHINOISE DE PYROTECHNIE](#)

Papeteries de l'Indochine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} juillet 1930)

Le bénéfice réalisé par la Société des Papeteries de l'Indochine en dépit des amortissements nécessités par la baisse et par la stabilisation de la piastre ressort net à 666.870 francs, marquant une augmentation sensible sur celui de l'exercice précédent.

Étant donné ces résultats et la situation de trésorerie de la société, le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale des actionnaires, de distribuer un dividende de 12 %, contre 8 % pour l'exercice précédent.

Le rapport du conseil d'administration donne des précisions sur la marche très satisfaisante de la société, tant au point de vue technique qu'au point de vue commercial. Grâce à l'application de nouveaux droits de douane, les ventes dans la colonie ont pris un très large essor et les papeteries de Dap-Cau ont un carnet de commandes fourni pour de longs mois.

Le conseil d'administration a convoqué les actionnaires en assemblée générale extraordinaire à l'issue de l'assemblée ordinaire, pour leur proposer une augmentation de capital destinée à doubler les installations des papeteries. Cette assemblée n'a pas pu délibérer valablement, faute de quorum, et elle est convoquée à nouveau pour le jeudi 10 juillet à 11 heures, au siège de la Société, 51, rue d'Anjou.

La Société des Papeteries de l'Indochine vient, en outre, de créer en Indochine une société destinée à la fabrication des artifices, et notamment des pétards, société qui est grosse consommatrice de papier et qui trouvera un énorme débouché sur le marché local.

Tout permet d'espérer que cette affaire va continuer à se développer conformément à la cadence très satisfaisante des dernières années.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 12 juillet 1930)

L'autorisation d'augmenter le capital de 5 à 10 millions de francs a été donnée au conseil par l'assemblée extraordinaire du 10 juillet. On assure qu'une première tranche de 2 millions de francs serait émise incessamment.

Nous nous joignons à nos confrères
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} octobre 1930)

Les chambres de commerce d'Indochine ont été sollicitées de donner leur approbation à un projet de relèvement des droits de douane frappant l'entrée du papier étranger en Indochine. Ces droits devaient être portés de 65 à 130 francs les cent kilos pour les papiers d'un poids égal ou supérieur à 35 grammes au mètre carré, ce qui est le cas du papier journal.

Nos confrères de Cochinchine ont protesté par la lettre ci-dessous :

« Saïgon, le 6 août 1930.

Monsieur Martini, président de la chambre de commerce de Saïgon.

Monsieur le président,

Les directeurs de journaux et maîtres-imprimeurs de Cochinchine s'élèvent et protestent énergiquement contre le projet de relèvement des droits de douanes du tarif minimum sur les papiers d'origine étrangère.

Ces droits prohibitifs seraient de nature à léser les intérêts, non seulement du personnel vivant de l'imprimerie qui ne comprend pas moins, pour l'Indochine, de 300 dirigeants européens et 6.000 ouvriers, mais de la population tout entière qui subirait, tôt ou tard, la répercussion des frais supplémentaires des achats de papier.

S'il s'agit de protéger l'unique papeterie d'Indochine, nous mettrons en parallèle les intérêts du personnel qu'elle occupe, soit 3 Européens et 300 indigènes, avec les intérêts du nombre imposant précité de journalistes et imprimeurs.

Cette papeterie n'est-elle pas déjà favorisée par suite de l'interdiction d'importation des vieux journaux étrangers. et de l'augmentation sérieuse des droits de douane sur les papiers minces, papier culte, papiers colorés, d'importation étrangère qui lui permet de fabriquer dans d'excellentes conditions un tonnage très important ?

De plus, elle n'est pas en mesure de fournir la quantité, ni la qualité de papier journal qui nous est nécessaire.

S'il s'agit de l'industrie française, celle-ci n'a pas encore apporté la preuve qu'elle était à même d'approvisionner complètement le marché de la métropole, à plus forte raison celui de la colonie.

D'ailleurs, une agence officielle pour la fourniture du papier journal allemand, au titre des prestations en nature, fonctionnant sous le contrôle du ministère du Commerce, a été maintenue dernièrement pour une nouvelle année.

Les soussignés insistent d'une façon pressante pour vous demander de faire ressortir auprès de M. le gouverneur général de l'Indochine la valeur de leurs arguments, et vous prient de croire, Monsieur le président, à l'assurance de leurs sentiments les plus respectueux.

Ont signé :

Pour le Syndicat des maîtres imprimeurs de Cochinchine :

Le président : Léon Feuillet.

Le vice-président : Cua.

Le secrétaire-trésorier : Bourquin.

Les directeurs de journaux de Cochinchine :

Courrier saïgonnais : Faget.

La Dépêche et Saïgon sportif : Darrigade.

Opinion : Haag.

Saïgon Républicain et *Presse indochinoise* : Neumann.

L'Impartial : Mignon.

Saïgon-Dimanche : Vernier. »

Les imprimeries et les journaux du Tonkin ont approuvé cette lettre et nous protestons avec nos confrères contre l'éventualité d'une mesure dont les conséquences seraient graves pour la pensée en Indochine.

Au reste, on comprend mal que les usines locales, qui ont leurs matières premières autour d'elles, qui ont leur débouché sur place et qui disposent d'une main-d'œuvre bon marché, ne puissent se contenter de la protection dont jouissent les papeteries françaises. Ces dernières cependant ont à payer le transport de leurs matières premières et ont un personnel beaucoup plus coûteux que le personnel annamite.

Quant aux usines étrangères, elles ont à payer en plus un fret onéreux pour accéder au marché indochinois où les attend, par-dessus le marché, un droit de douane déjà considérable.

Si le papier fabriqué en Indochine se vend plus cher que le papier étranger importé dans ces conditions, nous avouons ne plus comprendre.

(Les Annales coloniales, 25 novembre 1930)

Papeteries d'Indochine, L'augmentation de capital de 5 à 7 millions a été régularisée par l'assemblée extraordinaire du 24 novembre.

(Bulletin de la chambre de commerce de Hanoï, 8 décembre 1930)

[...] Notre compagnie a désigné, pour faire partie de la Commission permanente des valeurs en douane qui doit se réunir à Hanoi au cours de la 2^e décade de janvier 1931, les personnalités suivantes du Commerce et de l'Industrie de notre circonscription consulaire :

...
Birot, directeur des Papeteries de l'Indochine ;

Le voyage du papier autour du monde
(Le Monde colonial illustré, janvier 1931)

Chargé de faire le rapport des exposants de la Classe 88 (Papeterie) à l'Exposition coloniale, M. René Bouvier, élargissant le sujet, a écrit une véritable histoire du papier, histoire dans le temps et dans l'espace.

Avec le guide le plus disert, le lecteur fera le voyage du papier autour du monde, et, partant de la Chine, en passant par la Perse, la Syrie et le nord de l'Afrique, il arrivera en Europe, puis dans l'Amérique du Nord où la fabrication du papier a pris un prodigieux développement. Le papier passe des Chinois aux Arabes. Après l'Asie mineure, Byzance, puis la Grèce, au IX^e siècle, apprirent l'art de la fabrication du papier. Cet art, on le trouve exercé à Lodève sur l'Hérault à la fin du XII^e siècle. Des pages savoureuses font revivre les vestiges encore vivants chez nous des anciennes fabrications. Le XIX^e siècle voit une grande transformation dans l'industrie du papier avec la revanche des végétaux. Une consommation sans cesse croissante permet de prédire l'insuffisance des puissantes usines actuelles pour l'avenir, d'où l'intérêt des usines coloniales et des immenses peuplements de végétaux tropicaux. M. Bouvier en fait un rapide inventaire. L'évolution à travers le temps et l'espace de cette industrie nous ramène aux pays d'origine où elle a pris naissance et où un nouvel essor semble lui être promis. En somme, ouvrage technique et sérieux, mais que le talent de l'auteur a su rendre d'une lecture captivante pour le grand public.

Imprimerie d'Extrême-Orient, Hanoï.

TONKIN
Conseillers provinciaux
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 janvier 1931)

Sont nommés pour quatre ans :

Provinces	Titulaires	Suppléants
Bacninh	Birot, Faugère	Bazin

Papeteries de l'Indochine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} juillet 1931)

L'assemblée ordinaire, tenue le 25 juin, a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un bénéfice net de 962.082 francs.

Le dividende brut a été fixé à 35 francs par action et 71 fr. 405 par part.

Le rapport signale une sensible augmentation des ventes des usines de Vietri et de Dap-Cau (1015 tonnes de pâtes contre 685 et 2126 tonnes de papier contre 1909 tonnes en 1929).

Une nouvelle machine à papier a été installée pour la production des sortes minces dont les ordres sont très importants.

L'usine de Dap-Cau livrant un tonnage appréciable de papiers pour la fabrication des pétards, la Société a été amenée à s'intéresser à la création d'une usine de fabrication de pyrotechnie construite sur les terrains disponibles de Dap-Cau.

Situation dans l'ensemble satisfaisante, et qui marque une progression soutenue, malgré la hausse de la main-d'œuvre, l'augmentation du prix des charbons au Tonkin et la crise générale des affaires ressentie en Indo-Chine, comme ailleurs.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 juin 1931)

L'assemblée ordinaire tenue le 25 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1930 faisant ressortir un solde bénéficiaire net de 962.082 francs 20 formant, avec le report antérieur de 92.058 fr. 85. un total disponible de 1.054.141 francs 05.

Le dividende brut a été fixé à 35 fr. pour les actions et 71 fr. 405 pour les parts, payable, sous déduction des impôts à partir 1^{er} juillet. Une somme de 200.000 fr. a été affectée à la constitution d'une réserve spéciale par amortissements, et il a été reporté à nouveau 92.553 francs 85.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. d'Hautefort ¹³.

Le rapport indique que les bénéfices avant amortissement se sont élevés à 1.252.037 fr. 50 contre 846.860 fr. 29 l'an dernier. Il a été vendu 1.015 tonnes de pâte à papier contre 685 tonnes en 1929 et 2.126 tonnes de papier contre 1.909 tonnes en 1929.

L'écoulement des pâtes s'est effectué, pour une faible part, sur les marchés extérieurs (Europe et Japon), la plus grande quantité ayant été livrée aux fabrications locales. Quant au papier, le tonnage consommé par l'Indochine en 1930 n'est pas en progression sensible, mais la société a réussi à développer sa clientèle pour les papiers minces, genre chinois et annamite.

Disposant d'un certain stock à l'usine de Vietri au début de 1930. la société a fabriqué seulement 1.574 tonnes, soit une centaine de tonnes de plus que l'année précédente ; à Dap-Cau. il a été produit 2.285 tonnes contre 2.174 en 1929.

Par ailleurs, les nouvelles installations de l'usine de Dap-Cau sont bien près d'être complètement terminées.

Le rapport signale, enfin, que la société a été amenée à participer, avec une maison ancienne et réputée, à la création d'une usine de fabrication de pyrotechnie qui a été construite sur ses terrains disponibles de Dap-Cau. Cette société est au capital de 1 million ; les Papeteries de l'Indochine ont reçu des parts de fondateur et 250.000 fr.

¹³ Ulric-Marie-Augustin Stoffels, marquis d'Hautefort (Boulogne-Billancourt, 7 décembre 1892-Paris VIII^e, 26 décembre 1968) : marié en 1921 à Marie-Louise Biver, fille d'Eugène Biver, vice-président du conseil d'administration de Châtillon, Commeny et Neuves-Maisons. Saint-cyrien, administrateur de la Société financière française et coloniale (1939), Grand-Croix de la Légion d'honneur.

d'actions d'apport et ont souscrit dans cette affaire pour 200.000 fr. en espèces. Les premiers essais ont été satisfaisants. Cette usine commence à fonctionner et toute la production est vendue d'avance.

[22.000 piastres pour une brochure antibolchévique]
par H. CUCHEROUSET
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 novembre 1931)

[...] un de ces messieurs les bergers nous a dénoncé avec indignation pour avoir bénéficié, il y a quelques années, des largesses de M. Varenne. M. Varenne nous aurait acheté pour 22.000 piastres. [...] Nous avons bien gagné notre argent. [...]

Vous apprendrez :

1 — Que la brochure dont s'agit était une brochure de propagande antibolchevique [...].

2 — Que M. Varenne avait expressément éliminé les fonctionnaires, et tout spécialement les professeurs, parce qu'il voulait éviter que cette brochure n'eût une saveur officielle et ne produisît l'effet du pavé de l'ours.

3 — Que ce travail n'a été payé qu'à la livraison. [...].

4 — Que la fabrication du papier (20 tonnes aux [Papeteries de Dap-Caû](#)) et le travail d'impression ont procuré pendant six mois du travail à de nombreux ouvriers, plus de 12.000 piastres en salaires.

5 — Que l'imprimeur [IDEO] a estimé que l'auteur, en tant qu'intermédiaire, pour ne pas parler de son travail, gâchait les prix, en prenant un bénéfice trop inférieur aux bénéfices normaux d'un commerçant ;

6 — Que l'auteur a reçu des lettres de félicitations de plusieurs des directeurs locaux de l'enseignement, de directeurs d'écoles et collèges et, ce qui lui a été encore plus agréable, de nombreux instituteurs et institutrices annamites [...].

Papeteries de l'Indochine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 juin 1932)

Les comptes de l'exercice 1931 se soldent par un bénéfice de 628.446 francs contre 1 million 252.037 francs pour l'exercice précédent.

Le conseil proposera la distribution d'un dividende de 3 % sur le capital porté de 5 à 7 millions. L'an dernier, le dividende avait été fixé à 35 francs par action et 71 fr. 405 par part.

Papeteries de l'Indochine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} juillet 1932)

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1931 présentant un bénéfice net de 326.717 fr. 39, auquel s'ajoute le report antérieur, soit 252.720 fr. 80.

Elle a fixé le dividende à 3 %, soit 15 francs brut pour les actions numérotées de 1 à 10.000 et à 11 fr. 875 brut pour les actions numérotées de 10.001 à 14.000. Ce dividende sera payé à partir du 1^{er} juillet, sous déduction des impôts fixés.

L'assemblée a décidé de reporter à nouveau le solde de 365.602 fr. 32.

Elle a ratifié la nomination de M. Carlo Toché ¹⁴ en qualité d'administrateur.

NOTRE CARNET FINANCIER
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1932)

Les Papeteries d'Indochine ont produit, en 1931, 1.743 tonnes de pâte de bambou, dont 904 furent vendues, et 1.586 tonnes de papier (contre 2.285 t. en 1930). Elles ont pris une participation dans la Société indochinoise de pyrotechnie.

Papeteries de l'Indochine

Assemblée du 15 juin, exercice 1931.
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 14 août 1932)

Bénéfice net 326.717 fr. 39. Solde disponible 579.438 fr. 19.

LITTÉRATURE COLONIALE.
« THI-CAU » ¹⁵, par René Bouvier
(*L'Europe nouvelle*, 3 septembre 1932)

M. René Bouvier a lui-même expliqué dans une préface émue et émouvante quels étaient ses desseins en publiant son nouveau volume *Thi-Cau*, monographie qui retrace la genèse spirituelle, la création effective et la mise en route d'une affaire indochinoise. Il l'a fait si bien, d'une manière si modeste et si humaine (il n'est pas un mot de cette préface, très sobre pourtant, qui ne corresponde à un espoir vécu ou à un regret encore douloureux) qu'on a quelque honte à tenter de le faire après lui. À qui lira hâtivement ce petit livre, il pourra sembler qu'il n'est qu'un rassemblement assez élégant de riens notés et transcrits. L'erreur serait grande et prouverait seulement qu'un lecteur aussi pressé n'est pas capable de saisir le sens d'un tel volume, sens qui ne peut être appréhendé que par l'intérieur même.

M. Bouvier a voulu écrire un livre objectif. Il y a réussi. Mais sous la trame d'un récit fait lui-même de notes collationnées, où l'auteur s'est défendu de faire aux jugements et aux pressions personnels une place quelconque, on sent toute proche la palpitation intime et la vibration secrète. À la racine même de cette émotion, dont nous percevons les échos assourdis, est, sans doute aucun, le souvenir de ce Bourdier, créateur de l'affaire dont l'histoire est le sujet du livre. Grâce au portrait qu'en a tracé notre auteur, le « pionnier industriel » nous apparaît dans toute sa hauteur et dans sa complexité. C'est une intelligence où l'imagination technique et visionnaire est tempérée par une capacité de s'intéresser avec minutie aux moindres détails (ou plutôt, pour un tel homme, il n'est pas de détails), un caractère où voisine la réflexion et l'indomptable

¹⁴ Carlo ou Charles Toché (1886-1968) : fils de Charles Toché, artiste peintre, et de Marie Trastour. Marié à Alice Collette, fille d'Henri Collette, ingénieur des poudres. Polytechnicien. Capitaine du génie, proche du général Ferrié, pionnier des télécommunications. Directeur (1923), puis administrateur (1932) de la SFFC. Son représentant dans diverses affaires. Démissionnaire en 1934. Administrateur d'entreprises d'électricité et de tramways. Officier de la Légion d'honneur.

¹⁵ Éditions Bossard, Paris, 1932. Indiquons ici que le livre est illustré de planches charmantes, reproductions de gravures chinoises représentant les stades du travail du papier.

ténacité, une âme dont la bonté est forte et exclut jusqu'au semblant de la faiblesse. Certes, on sent que Bourdier tient au cœur de M. Bouvier (par les fibres les plus profondes. Mais on sent également que l'émotion éprouvée par l'auteur (émotion qu'il nous fait partager) ne tient pas seulement aux relations personnelles qui ont pu exister entre le modèle et son peintre, qu'elle dépasse la zone des souvenirs individuels : « Le front industriel a ses victimes aux colonies : ceux qui les ont connues doivent rappeler ce qu'ils savent de leur modeste et courageux labeur. » Ce que M. Bouvier exalte en la personne de Bourdier, c'est le professeur d'énergie.

L'affaire créée par Bourdier a réussi. Elle aurait pu échouer. Les obstacles sur quoi viennent buter tant d'affaires coloniales, même bien conçues et dirigées, auraient pu également la faire échouer. La poésie amère qui se dégage de ces ruines coloniales qui attestent que de pauvres efforts humains « ne sont plus que déchets, cendres d'illusions » est une autre source de l'émotion de M. Bouvier.

Nous en avons assez dit, croyons-nous, pour que nos lecteurs sentent dans quelle atmosphère « vit » tout le livre. L'aventure coloniale qu'il raconte, point par point, est, encore une fois, non analysable comme l'est tout carnet de routes. Essayons pourtant.

Quelles sont les bases indispensables à l'existence d'une industrie du papier ? De l'eau, d'abord, beaucoup d'eau et de la convenable. Les fleuves d'Indochine, et particulièrement le Song-Cau, de ce point de vue, sont parfaits. Non seulement le Song-Cau dispensera en quantités suffisantes cette eau nécessaire, mais il servira de voie au charbon et aux matières premières. Celles-ci ne manquent pas : les peuplements de bambous sont immenses. La main-d'œuvre ne fait pas défaut : la densité de la population famélique est, en certains points, considérable. Nourrissez mieux ces pauvres êtres, et ils pourront travailler. Ils ont l'adresse, une adresse remarquable même, voire des traditions artisanes qui pourront être d'un précieux secours : le Village (lu papier, à quelques kilomètres d'Hanoï, témoignerait à lui seul (et mille autres preuves sont également là) qu'on peut trouver dans le pays cadres et contremaîtres pour une fabrication de ce genre. Enfin le débouché est, là, sur place, et considérable. Les usages du papier sont multiples en Extrême-Orient. Le Japon depuis cinquante ans en a quasiment monopolisé la fourniture. Mais ce n'est, pas là l'effet d'une loi de la nature. Il suffit de travailler et on arrivera à lui faire une concurrence utile, profitable à la colonie et à la métropole.

Tels étaient en bref — pittoresque et vie en moins — les raisonnements que Bourdier tenait à son homme de confiance et sur lesquels, prêt à s'embarquer pour réaliser une idée si nettement et si bien « vue », il fondait son entreprise. Grâce à l'intelligence compréhensive d'un autre grand industriel, il réunit le petit capital nécessaire. Il arrive en Indochine, trace les plans définitifs de l'usine, surveille sa construction, installe les premières machines et revient en France pour passer les dernières commandes et faire part à ses associés de ses projets définitifs. Il repart sans s'être donné une minute de répit et, arrivé de nouveau à son poste de commandement, reprend le travail de toutes les minutes. Il lui faut lutter contre tout : ruses des indigènes qui conspirent les uns contre les autres et s'exploitent mutuellement, puérité d'individus très adroits, presque trop adroits, qui font joujou avec les machines au risque même de leur vie et ne pensent qu'à démonter les outillages pour voir comment ils sont faits, intrigues charmantes, mais dangereuses, si elles n'étaient aussi simples, qui tendent à obliger le « Monsieur » à prendre dans la population du lieu une femme temporaire, climat avec lequel il faut bien « faire un compromis ». Et ce tableau n'est que celui des données les plus générales d'une activité incessante : en réalité, il faut tout surveiller soi-même : mise en place des machines, construction de chaque centimètre de l'usine, observation stricte des consignes destinées à empêcher les accidents, comptabilité à vérifier. Toute l'affaire à mettre debout est littéralement dans la main de son promoteur qui n'a pas le droit de se reposer une heure ni d'avoir une minute d'inattention : le quart qui lui revient est perpétuel — et ce, dans un climat débilitant.

On comprend qu'un tel labeur ait épuisé un homme de soixante-cinq ans, car c'est à cet âge où d'autres qui n'ont peut-être pas fait grand-chose estiment qu'ils ont mérité de se reposer, que Bourdier, dont pourtant la vie a été très remplie, s'est donné à cette nouvelle tâche. Pressé par tous de rentrer en France, il prend le bateau. (Mais c'est pour y mourir, à quelques jours à peine de cette Indochine qu'il venait de doter d'une industrie qui, maintenant, y prospère. Bourdier a sacrifié sa vie à sa dernière tâche.

Celui de ses collaborateurs, Bernard, « qu'il aimait comme un fils », part pour diriger cette affaire, non encore balbutiante. Il continue l'œuvre entreprise. Enfin, les premiers quintaux de papier sont fabriqués. Mais le travail n'est pas pour autant terminé : des mises au point s'imposent. Il faut essayer les diverses matières premières les unes après les autres. Pas de précédent pour vous guider dans ces expériences. Et toujours se défendre, avec une vigilance sans cesse en éveil, contre les indigènes, qu'un rien suffit à monter, par exemple l'arrivée d'une femme étrangère. Puis il faut « tâter » le marché, un marché difficile, délicat, fuyant, aux réactions subtiles et difficiles à percevoir. L'affaire est prête, elle va pouvoir « décoller » malgré certaines déconvenues techniques et l'impossibilité de réaliser le programme industriel prévu sans un appel de fonds qui répugne au jeune directeur. Enfin, l'usine ronfle et travaille, on avisera après aux difficultés moins urgentes — après, ou plutôt presque le jour même où il va être possible de travailler industriellement, c'est le 2 août 1914.

Pendant la guerre, tant bien que mal, l'affaire vivota. Après la guerre, une fusion avec une usine de pâte à papier à base de bambous non outillée pour la production du produit fini qu'est le papier, aboutit à la création d'une grande et prospère entreprise.

Encore une fois, ce n'est pas là une analyse intégrale du livre de M. Bouvier. En le traduisant succinctement, nous le trahissons, selon le mot fameux. Il faut lire cette accumulation de détails, cet ensemble de notations qui, sans pittoresque de mauvais aloi, sans recherche de couleur locale, ont gardé, grâce à leur simplicité même, ce frémissement de la vie qui fait de *Thi-Cau* un très littéraire et très précieux « documentaire ». Alliance assez rare du talent et de l'exactitude la plus probe pour que nous lui rendions un hommage tout particulier.

Mais nous trahirions plus encore M. Bouvier si nous ne disions en terminant que son livre, de dimensions si modestes et d'objet si limité, ne pose pas, dans toute leur ampleur, les plus hauts problèmes coloniaux.

Nous ne serions pas tout à fait d'accord avec notre auteur quand, après avoir dit : « Vendre ce que l'on peut, acheter ce que l'on trouve, c'est la première étape coloniale. Tirer les matières premières dont nous avons besoin des colonies qui peuvent les produire, voilà la seconde » ; il affirme que « une troisième étape de la colonisation, plus laborieuse et plus risquée encore, est celle qui consiste à transformer les matières premières sur place, à fermer la boucle de la production et de la consommation pour faire de chaque colonie un tout économique autonome et indépendant » et un programme d'autarcie aussi ambitieux nous inquiéterait plus pour les colonies que pour les métropoles. Mais sur le fond même de la constatation, sur le fait qu'à l'économie dévastatrice, pour user ici du vocabulaire allemand (*Raubwirtschaft*) a succède l'exploitation, et à l'exploitation la mise en valeur, nous ne pouvons que souscrire. Mise en valeur qui porte autant, plus même, sur les éléments humains que sur les éléments matériels. Entre les techniques modernes que les matières premières produites dans la colonie considérée permettraient d'introduire, il faut déterminer celles qui correspondent aux données psychologiques de la main-d'œuvre et aux possibilités de vente. Choix difficile qui exige un coup d'œil très expert des qualités et des défauts de populations dans l'esprit desquelles nous ne lisons jamais à livre ouvert.

Et quand le choix est fait, l'introduction de cette technique entraîne un bouleversement social complet dans ces populations qui, ou bien ignorent le prolétariat (comme c'est le cas dans la plupart des terres d'Afrique), ou bien, comme en Indochine, ont une plèbe nombreuse, mais comprimée par une bande de rapaces, usuriers et

autres, sous-alimentée, peureuse, puérile, si bien qu'il faut la défendre contre ses compatriotes et contre elle-même, contre ses entraînements, ses curiosités d'enfant qui n'a jamais été élevé. Qu'on songe que cette adaptation au machinisme a, dans nos pays, commencé il y a plus d'un siècle, qu'elle n'est cependant pas achevée (le fait qu'il existe toujours un problème des loisirs ouvriers suffirait à lui seul à prouver qu'il y a encore du chemin à parcourir) et que l'étape, aux colonies, dans des civilisations qui sont rien moins qu'industrielles, est soudaine, pour ne pas dire brutale.

Une des indications parmi toutes celles que donne M. Bouvier m'a particulièrement ému. Non seulement le « village du papier », où la fabrication se poursuit selon les modes de l'artisanat le plus ancestral, n'a pas souffert, malgré la création d'une industrie toute moderne de la papeterie, mais sa vie en a été comme renouvelée par le progrès considérable qu'a entraîné l'exemple de l'usine qui mettait en œuvre les matières premières les plus convenables. Ainsi une fabrication qui tombait en désuétude, qui risquait même d'être abandonnée, a-t-elle profité, sans rien perdre de son caractère antique et sans que sa production en soit altérée dans sa qualité, de ce que les habitants du village ont dû considérer tout d'abord comme une abominable intrusion, comme la violation d'un monopole presque sacré. « Ils descendront de moi si j'écris leur histoire », a dit Vigny, en parlant de ses ancêtres gentilshommes d'épée dont l'action militaire pouvait paraître lui reprocher sa vie d'homme de lettres. Si paradoxal qu'il puisse sembler à première vue, la conservation de civilisations anciennes, mais moribondes à force d'immobilité, sera assurée, est assurée même, par la rénovation que fait subir aux activités les plus diverses ce levain qu'est l'homme blanc. Les civilisations anciennes descendront des nouvelles, comme l'Égypte des pharaons descend maintenant de Champollion et de Mariette.

Il faut souhaiter que le livre de M. Bouvier soit lu, soit très lu. Il constitue un de ces documents irréfutables et émouvants qui permettait de mesurer dans tout son poids ce « fardeau de l'homme blanc » qui pèse sur les épaules d'une élite coloniale à la fois trop restreinte et trop ignorée.

R. N.

LÉGION D'HONNEUR

Ministère des colonies

La promotion de l'Exposition coloniale

(Journal officiel de la République française, 22 octobre 1932)

(Les Annales coloniales, 22 octobre 1932)

(Le Moniteur de la papeterie française, 1^{er} novembre 1932)

OFFICIERS

Bouvier (René). — Administrateur de sociétés [Administrateur délégué SFFC].
Chevalier du 12 août 1923. Exposant à l'Exposition coloniale de 1931 : Classe 101 a.

Une industrie prospère malgré la crise
L'IMPRIMERIE D'EXTRÊME-ORIENT (IDEO)
HANOÏ — HAÏPHONG

[non signé, même au sommaire]

(L'Éveil économique de l'Indochine, 18 décembre 1932)

[...] En un mot, cette splendide usine réalise en grande partie le rêve de M. Schneider, l'initiateur en Indochine de l'imprimerie occidentale qui, dans sa petite

usine de la route du Papier, était fier de montrer à l'entrée le bambou et les écorces, matière première du papier qu'il fabriquait et, dans ses ateliers d'imprimerie, les manuscrits d'auteurs, et à la sortie des ouvrages reliés. [...]

NÉCROLOGIE
Madame Albert Bouvier
(*Le Moniteur de la papeterie française*, mai 1933)

Nous avons appris avec regret la mort de Madame Albert Bouvier, née Adrienne Saintour, décédée à Paris, le 15 avril, dans sa 82^e année.

Veuve du créateur des Papeteries de l'Indochine, décédé en mer en 1914, la défunte était la mère de M. René Bouvier, administrateur de la société actuelle, officier de la Légion d'honneur.

Nous prions M. René Bouvier et les membres de sa famille d'agréer l'assurance de toute notre sympathie.

Société des papeteries de l'Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juillet 1933)

Les ventes de cette société se sont considérablement ralenties au cours du dernier exercice en raison de la réduction des achats des indigènes : l'exercice ne se solde cependant que par une légère perte de 10.875 fr.

La filiale de cette société, la Société indochinoise de pyrotechnie, donne des résultats intéressants. La totalité des immobilisations, en comprenant 2 millions d'installations nouvelles, s'élève seulement, pour les deux usines de ta société, comportant quatre machines à papier ou à pâte à papier, à 4.457.000 francs, grâce aux amortissements réalisés.

Papeteries de l'Indochine
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 juillet 1933)

L'assemblée ordinaire récente a approuvé les comptes de l'exercice 1932 faisant ressortir une perte de 10.875 fr. 88, avant amortissements. Cette perte a été amortie par application du report bénéficiaire antérieur, qui se trouve ramené à 154.726 fr.44, après affectation d'une somme de 200.000 fr. à la réserve pour amortissements.

Le rapport du conseil signale que la société a participé, pour une large part, à la création de la Société indochinoise de pyrotechnie, à laquelle elle fournit la totalité des papiers nécessaires à ses fabrications.

LES ANNAMITES CHEZ EUX
par René Bouvier
(*La Revue des deux mondes*, octobre 1933)

[...] Autre petit défaut des Annamites. Dans une usine de papier [Papeteries de l'Indochine, du groupe SFFC], une malfaçon grave a été com- [924] mise, entraînant un

accident mortel. Il importe absolument. de sévir. Or, impossible de dégager la vérité et de découvrir le responsable. C'est la conspiration du silence ; personne n'a rien entendu, ni rien vu. Enfin, vous mettez la main sur un chef de fabrication qui était là, vous en avez la certitude. Vous allez pouvoir faire aboutir votre enquête, car, au surplus, il entend fort bien le français. Du coup, il l'a brutalement oublié, bredouille des heures entières sans que notre impatience paraisse en quoi que ce soit le troubler ; poussé à bout, il vous égare sur une fausse piste. Inutile de vous mettre en colère, la perte de votre contrôle tournerait à votre entière confusion. Il semble que la vérité ait pour les Annamites quelque chose de brutal et de dangereux et que sa précision même les rebute. C'est une lumière qui brûle.

Les qualités : le courage

Les qualités vont maintenant prendre leur revanche. Tout d'abord le courage. Les Annamites sont admirablement courageux. Un excellent **petit apprenti**, un *becon* comme on les appelle, tourne depuis quelques jours avec admiration autour d'une nouvelle machine à papier ; la bouche ouverte, il darde des heures entières ses petits yeux noirs vers ce monstre qui siffle et qui fume. Il interroge, veut comprendre comment l'appareil fonctionne. Une curiosité soudain le saisit et pour voir « comment cela fait », il glisse sa main entre deux cylindres de la sécherie, et en sort un chiffon émâcié et sanglant. Il court vers nous sans un cri, sans flancher. Tant bien que mal, car il n'y a pas une minute à perdre, nous l'amputons, le ligaturons, sans une plainte de sa part. Il regagne à pied, en tenant son moignon, la *canhia* paternelle. Huit jours après, à son retour, il demande à travailler au service du monstre qui l'a blessé. [...]

Le voyage du papier autour du monde par René Bouvier

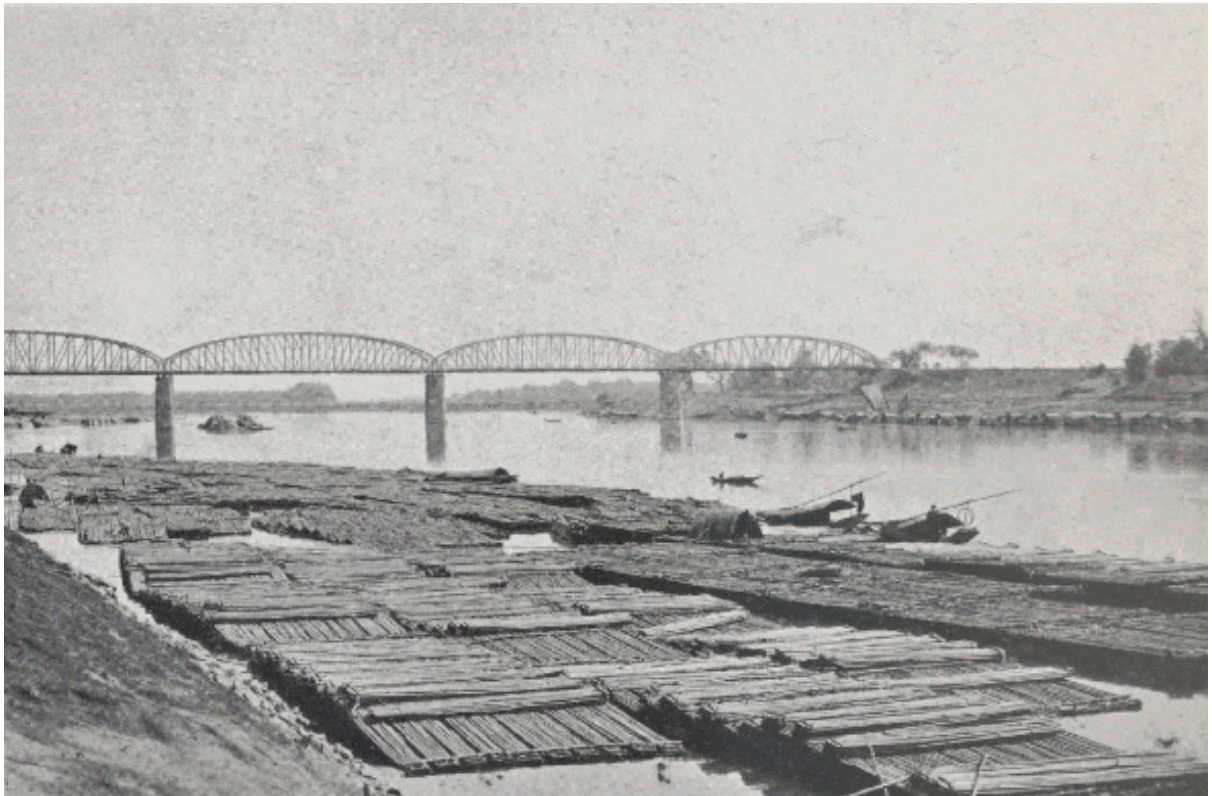
(*Revue internationale des produits coloniaux*, janvier 1934, pp. 241-254)

[252] Indochine. — C'est en 1892 que M. H. Schneider, homme courageux, riche en idées., parfois en illusions, après avoir créé une imprimerie florissante qui n'a cessé de se développer, voulut implanter en Indochine l'industrie du papier intégrale et produire lui-même son papier. Il installa donc à Hanoi, près du Grand Lac, rue du Village du Papier, une petite usine où il traita pour la première fois toutes les fibres du cru ; il obtint parfois de magnifiques papiers et les plus belles qualités registres.

Depuis, une importante papeterie a été construite à Dap-Cau, dans le voisinage de Bac-Ninh. Elle est alimentée en pâte de-bambou par une autre usine moderne dotée de la récupération de la soude qui se trouve à Viétri sur la rivière Claire. Cette dernière usine traite uniquement du bambou et c'est la seule entreprise au monde qui s'adresse actuellement de manière industrielle à cette fibre.

[253] En Algérie, lorsque l'on parle des immenses surfaces recouvertes par l'alfa, on les désigne sous le nom de « mer de l'alfa ». En Indochine, les peuplements de bambous renfermant parfois des arbres atteignant 30 mètres de hauteur, que l'on rencontre dans la haute région tonkinoise — recouvrent d'immenses étendues que l'on appelle aussi la « mer de bambous ». Mais ces peuplements sont bien loin d'être inépuisables. Le bambou présente, en effet, cette particularité de mourir lorsqu'il a fleuri ; aussi de vastes régions disparaissent-elles d'un seul coup après la floraison pour se reconstituer peu à peu, ce qui exige 4 ou 5 ans, et, chaque fois, le bambou perd du terrain, gagné par des espèces de végétaux à croissance plus rapide. En 1915, il fleurit dans la région de Song-Gam ; en 1925 dans la région située entre Yen-Bay et Phu-Yen-Binh ; en 1926 au nord de Yen-Bay ; en 1929 au sud de Tuyen-Quang. Chaque fois, il

fallut prendre des dispositions spéciales pour transporter entièrement les exploitations, étudier de nouveaux parcours, etc.



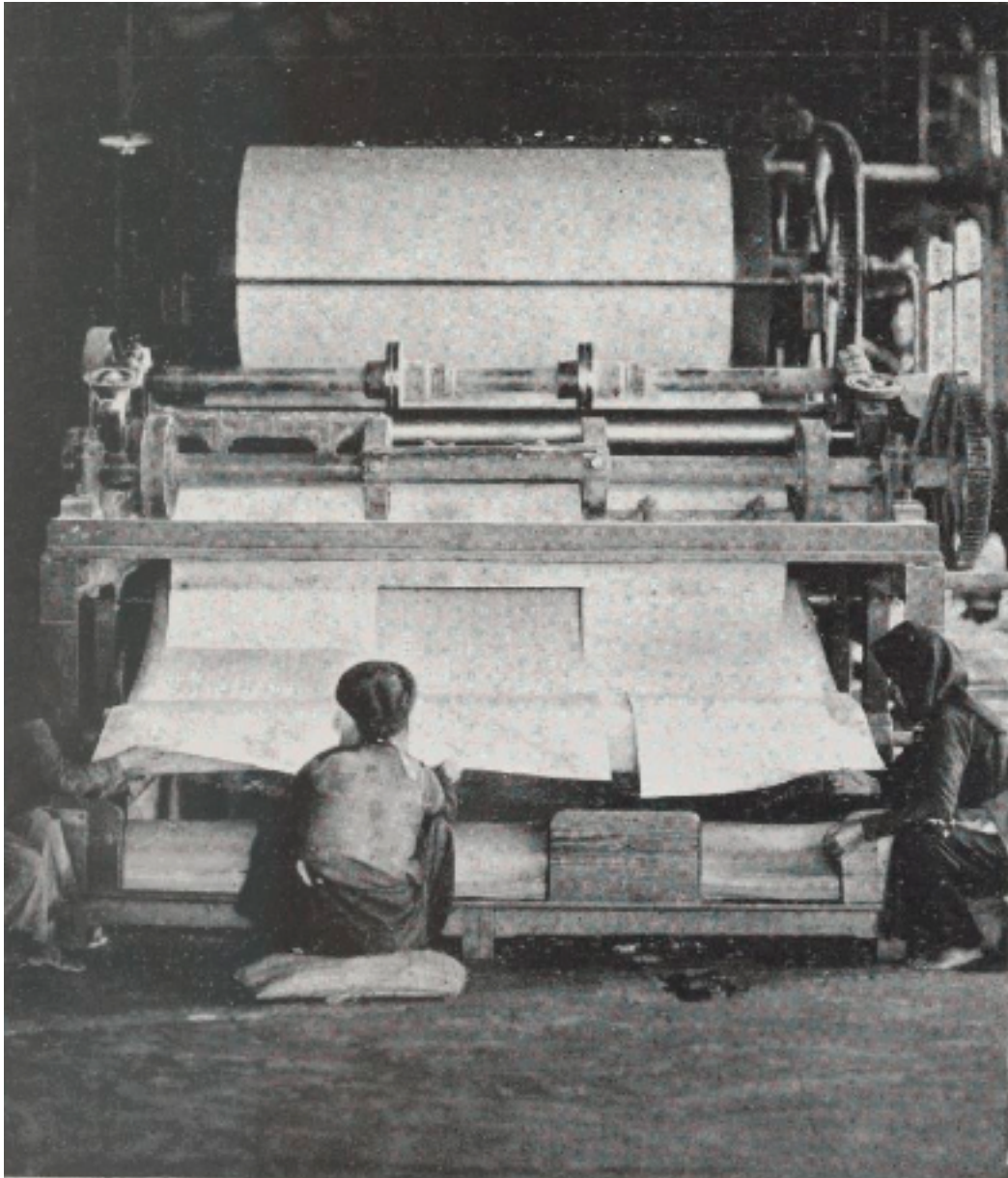
Usine de Vietri : l'arrivage des bambous



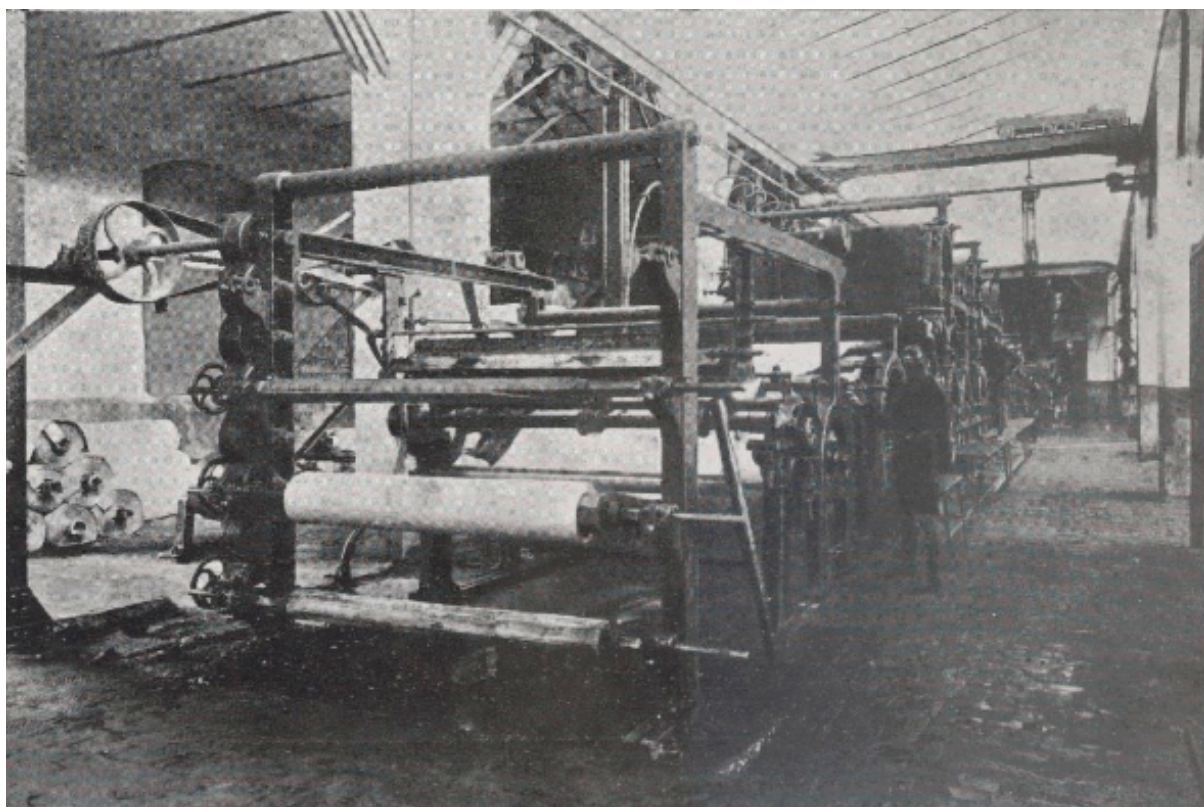
Usine de Vietri : parc à bambous



Usine de Vietri : le coupage des bambous



Usine de Vietri : le presse pâte



Usine de Dapcau : machine à papier

Glissant sur les fleuves, les radeaux de bambous viennent s'amarrer le long des berges des villes, celui de tête transportant généralement le propriétaire et sa famille, et forment ainsi de longs trains voyageant pendant plusieurs semaines pour être débités ensuite et servir à de multiples applications : habitations, charpentes, échafaudages, cloisons, palissades, embarcations légères faites en lanière de bambou tressées et ensuite une fois terminées avec de la laque, ce qui les rend imperméables, leur donne une grande légèreté et forme cette armature en ailerons pittoresque et dentelée qui tient lieu de voile sur les jonques.

À vrai dire, nous rencontrons le bambou partout, à chaque manifestation de la vie annamite : le voici servant de canalisation, bout à bout, ou de récipient pour le transport des liquides. Découpé, on l'emploie en vannerie, chapellerie, sparterie. On le refend et le débite pour le chauffage, et même les pousses de certaines espèces sont comestibles.

Revenant à la pâte à papier, assez couteuse en raison de ses exigences en soude, elle est soyeuse, souple ; difficile à obtenir absolument blanche, elle possède un beau ton ivoire qui permet de fabriquer des papiers simili Japon.

Feutrée, se collant bien, elle est essentiellement une pâte fine que l'on peut utiliser en Europe pour des applications spéciales, et qui, entre les mains d'un bon praticien, permet de réaliser de magnifiques papiers d'impression et de papiers de luxe.

Nous avons cité l'alfa d'Algérie et le bambou de l'Indochine à titre d'exemple ; nous ne saurions énumérer, ici, les autres usines de papier colonial installées à Madagascar, à Hong-Kong, à Java avec l'appui du gouvernement et aux Indes. Dans ce rapide aperçu, nous avons simplement voulu donner une idée de l'évolution à travers le temps et l'espace, d'une industrie qui correspond à l'un des besoins essentiels et croissants de l'humanité. Mais, tandis que, loin de son pays d'origine, elle évoluait avec une incroyable rapidité dans ces dernières années, la papeterie conservait, au contraire, là où elle a pris naissance, ses procédés millénaires presque inchangés.

Il est intéressant de dire quelques mots des singuliers témoins de cette industrie fossile qui, dans quelques années, aura peut-être totalement disparu.

Dans les villages consacrés à la fabrication du papier, que l'on trouve depuis le Japon, en passant par la Corée, par l'arrière-pays de Canton, le Yunnan, [254] le Tonkin jusqu'au Siam, le processus de traitement avec certaines modalités de détail, est demeuré à peu près le même depuis l'origine.

Si vous approchez de ces agglomérations plus ou moins importantes suivant les régions, ce qui vous frappe d'abord, c'est leur profonde misère, misère inconsciente, pleine de tenue, au Japon, ailleurs misère malodorante en guenilles. Les fosses de fermentation en plein air, culottées par le temps, ont l'apparence artificielle d'une attraction d'exposition abandonnée. Sous des bâtiments qui ont poussé les uns à côté des autres, au fur et à mesure des nécessités, vous voyez évoluer des artisans aux gestes précis mais lents, pour lesquels le temps ne compte pas.

L'Indigène ne se sent pas, en effet, harcelé par une impatiente clientèle, il ne produit pas ce qu'il peut. Comme le jardinier qui a préparé son sol, l'a planté et semé, et qui attend la pluie, il laisse au Bouddha le soin de faire le reste. La meilleure preuve de son peu de hâte à écouler sa marchandise, c'est que les prix de gros sont généralement plus élevés que les prix de détail.

Plus vous voulez du produit, plus il vous est nécessaire et, par conséquent, plus vous devez le payer.

Vous entendez de temps en temps à mi-voix, d'une voix traînante qui a toujours l'air de balbutier ou de psalmodier les Anciens, ceux qui, généralement, portent des vellétés de barbe au menton, donner des conseils ou des avertissements aux femmes et aux enfants de divers calibres qui travaillent autour d'eux. Tous, suivant leur taille, leur force ou leurs capacités, s'emploient à élaborer ces belles feuilles de papier satiné qui sont emmagasinées avec soin dans le coin le moins boueux, le moins puant du village.

Ces papiers — produits par une série d'opérations lentes et soigneuses, qui ménagent la fibre, pour lesquels l'homme, la femme et l'enfant fournissent de leurs mains ou de leurs pieds toute la force nécessaire — présentent une souplesse et une ténacité extrêmes, dues à l'extraordinaire habileté de certains ouvriers, à leur empirisme centenaire, à des tours de mains devenus pour eux des gestes instinctifs.

Après avoir jeté un coup d'œil sur ces curieux vestiges du passé, notre voyage s'achève ici pour nous ; il continuera pour d'autres, et l'on verra peut-être quelque jour d'immenses usines équatoriales faire écho aux énormes fabriques de pâtes et de papiers polaires. Souhaitons, en effet, que soient levées les quelques réserves que nous avons cru devoir formuler, non pas pour dire qu'il ne faut pas agir, mais pour tenter simplement d'indiquer dans quel sens il faut le faire et les écueils à éviter.

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE
Assemblée ordinaire du 4 octobre 1933
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 1^{er} mars 1934)

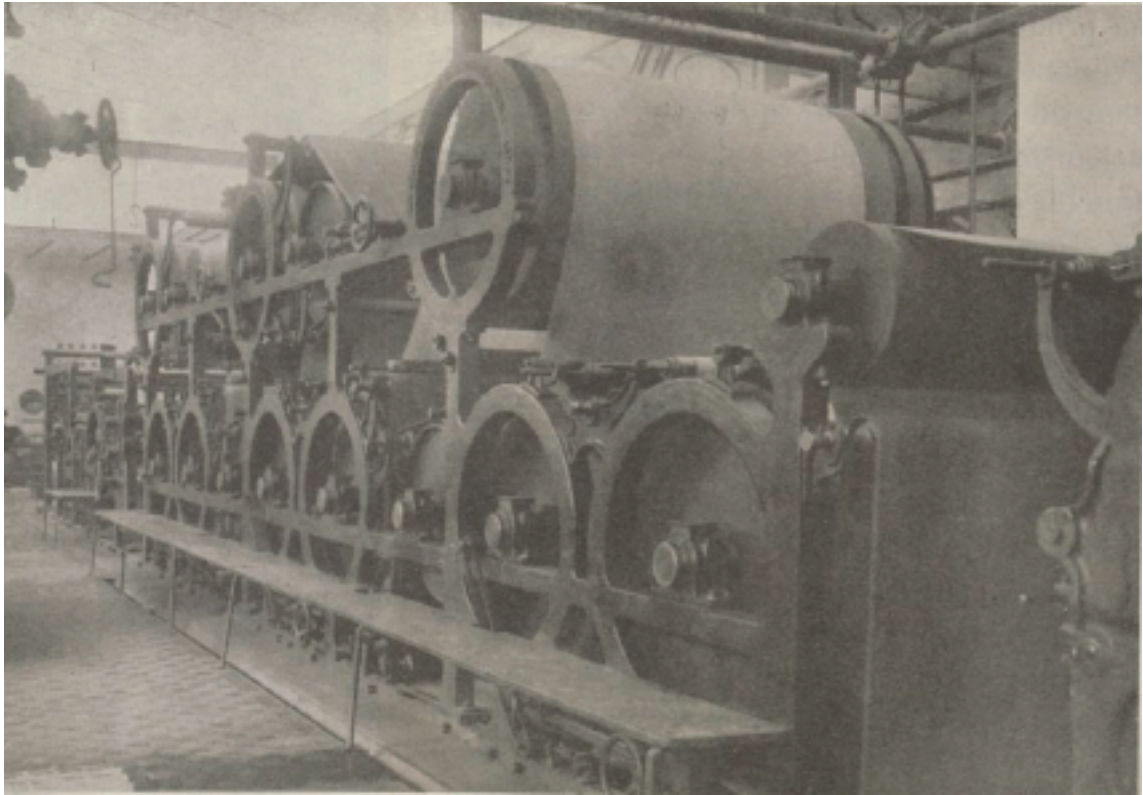
[...] La Société des Papeteries de l'Indochine a équilibré à peu près son compte d'exploitation en 1932, en dépit de la baisse des prix du papier et la concurrence des importations métropolitaines. Cette société a une forte situation de trésorerie et elle est bien placée pour bénéficier de toute reprise des affaires. [...]

L'industrie du papier en Indochine
par P. Cordemoy
(*Bulletin de l'Agence économique de l'Indochine*, mai 1934, p. 177-183)

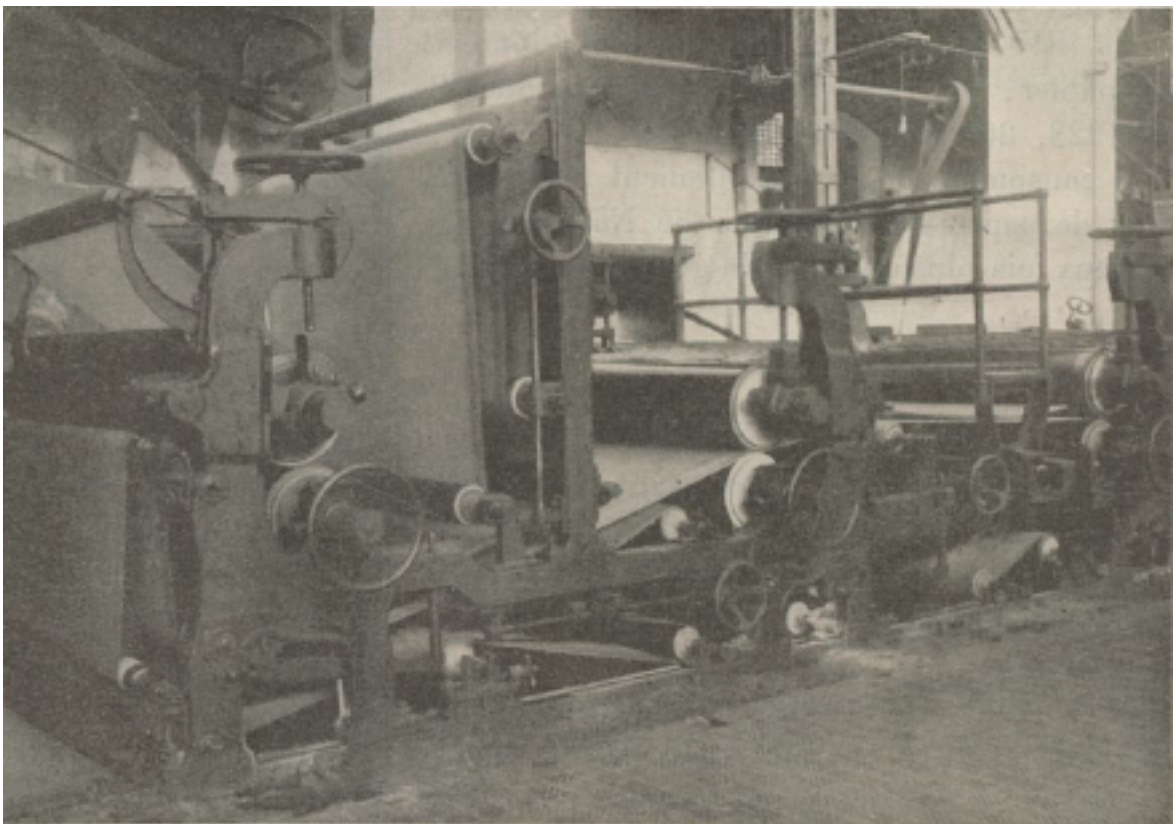
N.B. : ces photos semblent anciennes puisqu'elles comprennent une vue générale de l'usine de Viétri déjà publiée par *L'Éveil* du 14 septembre 1924)



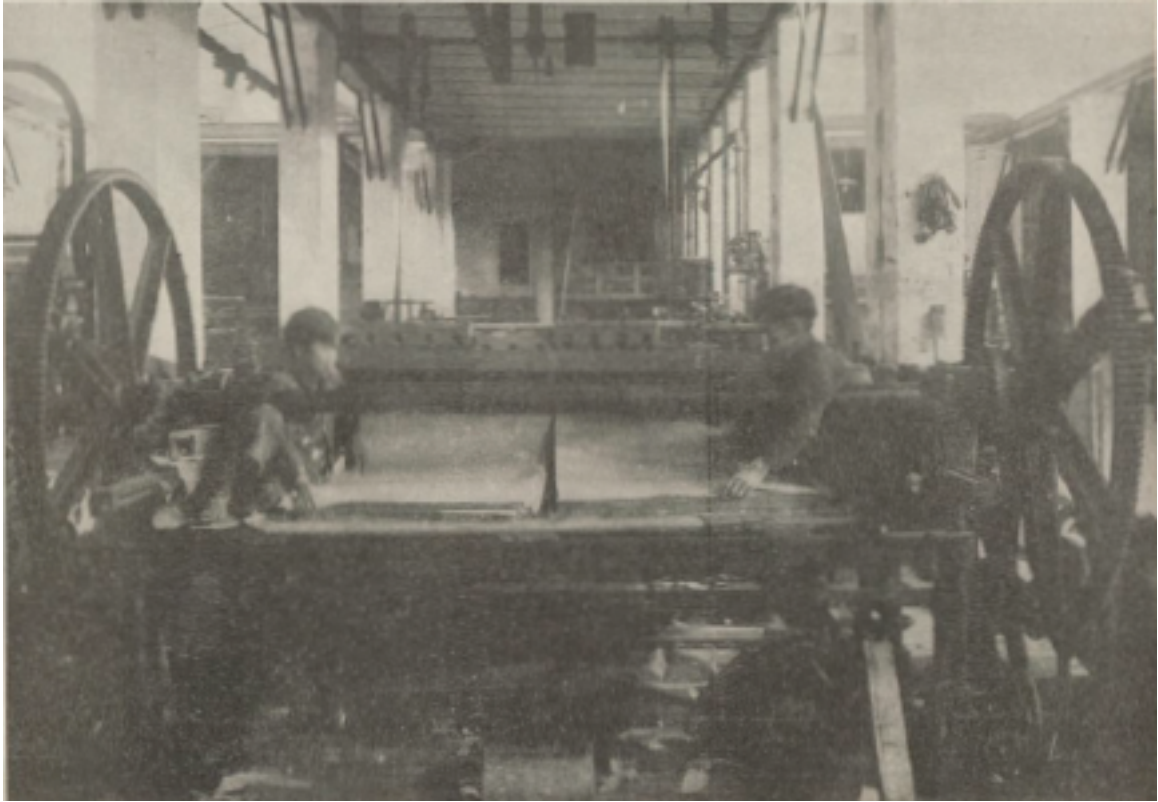
Vue générale de la papeterie de Dap-Cau



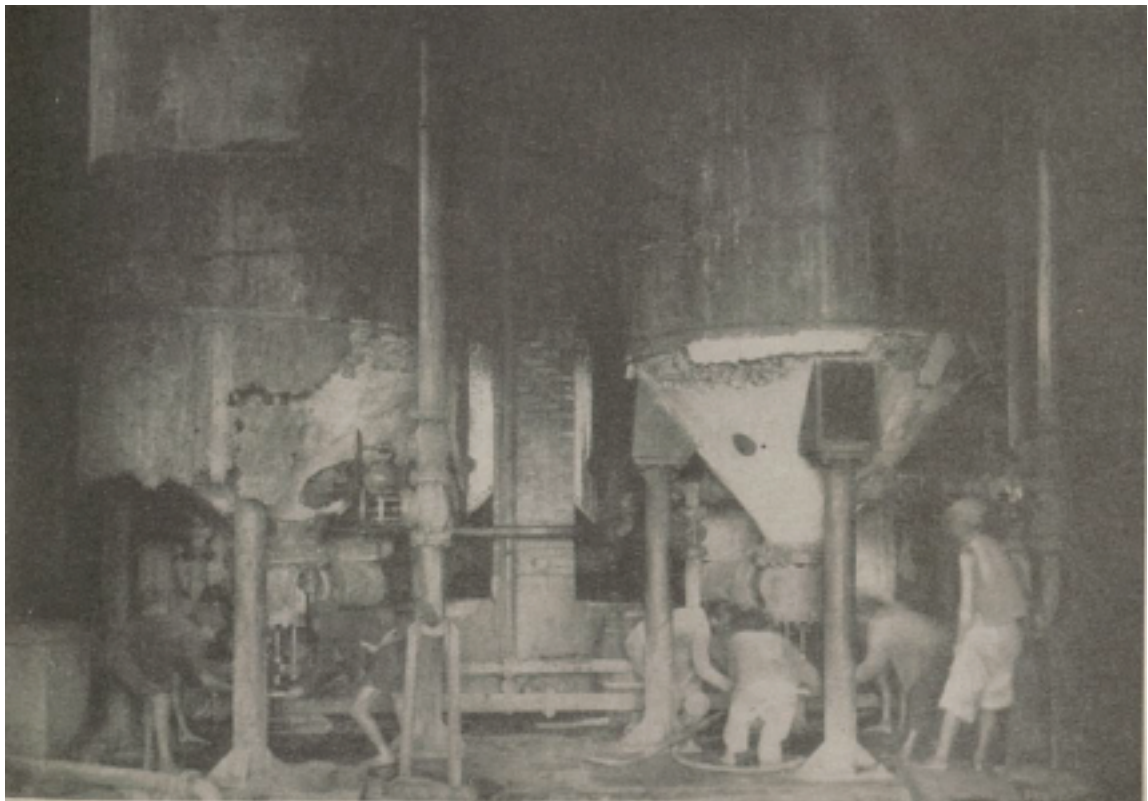
La sécheuse à la papeterie de Dap-cau.



La presse à la papeterie de Dap-cau.



Coupage des papiers en feuille à Dap-Cau



Vidange des lessiveuses à l'usine de Vietri



Compression des cartons à la presse hydraulique à Vietri

.....

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 16 avril 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 mai 1934)

[...] La Société des Papeteries de l'Indochine vient de réorganiser complètement son service commercial, ce qui doit lui permettre de trouver de nouveaux débouchés sur l'important marché de Saïgon. Elle a, d'autre part, continué à renforcer sa trésorerie.
[...]

PAPETERIES DE L'INDOCHINE

(*Les Annales coloniales*, 16 juin 1934)

L'assemblée ordinaire se tiendra le 22 juin. Nous croyons savoir que les résultats de l'exercice 1933 marquent un progrès appréciable sur ceux de l'année précédente, en dépit des difficultés économiques dont la Colonie continue à souffrir.

Le conseil d'administration proposera sans doute la répartition d'un dividende de 3 % afin de marquer cette reprise de l'activité de la Société.

Les assemblées générales
Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 15 décembre 1934)

Nous publions ci-dessous le rapport et les comptes relatifs à l'exercice 1933, ainsi que la discussion qui a suivi, et les résolutions approuvées par l'assemblée tenue le 22 juin dernier.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 de nos statuts, pour soumettre à votre approbation notre bilan fin 1933, les comptes de l'exercice écoulé, ainsi que les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Résultats et répartition

Au cours de l'année 1933, bien que la situation économique de l'Indochine n'ait cessé de s'aggraver, votre société a réalisé, par rapport à l'année précédente, un redressement que l'on peut considérer comme satisfaisant.

Grâce à une nouvelle réduction de nos frais généraux à une compression de tous les éléments de nos prix de revient, à la réorganisation commerciale à laquelle il a été procédé, votre exploitation a travaillé dans des conditions rémunératrices, bien que nous avons dû appliquer sur nos tarifs une baisse assez sensible.

La production du papier se chiffre par 1.220 tonnes contre 1.000 tonnes pour l'année 1932 et la production de pâte a été de 762 tonnes contre 714 tonnes

Dans ces conditions, le compte Profits et pertes que nous vous soumettons fait apparaître avant amortissement un bénéfice de 428.469 72

Si nous déduisons les amortissements que nous vous proposons de fixer à 231.497 57

le solde ressort à 196.972 15

Il y a lieu d'ajouter à ce solde le report à nouveau au 1^{er} janvier 1933 s'élevant à 154.726 44

Le solde disponible total du compte Profits et pertes au 31 décembre 1933 se chiffre donc par 351.698 50

Nous vous proposons de distribuer un dividende de 3 % à nos actions qui absorbera 210.000 francs.

Le reporta nouveau, soit 131.849 fr. 99, serait reporté à nouveau.

Si vous voulez bien accepter cette proposition, un dividende de 15 francs brut par action, soit 12 francs 4.1 net par action nominative et 10 francs 1847 net. par action au porteur, sera mis en paiement à dater du 1^{er} juillet prochain à la Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, à Paris.

Par ailleurs, nous vous demandons d'affecter la réserve spéciale pour amortissements que nous avons constituée au cours de nos années précédentes et qui s'élève à 400.000 francs à concurrence :

De moitié, soit 200.000 francs, à l'amortissement des nouvelles installations de Dap-Cau,
et pour le solde, soit 200.000 francs, à l'amortissement de nos autres immobilisations.

Marche d'une participation

Nous devons vous signaler, que la Société indochinoise de pyrotechnie [Ruggieri*], où nous possédons des intérêts importants, a particulièrement souffert de la réduction du pouvoir d'achat de la population indigène. [...]

Questions à l'ordre du jour

Le mandat d'un de vos administrateurs, M. Léon Clerc, vient à expiration. Nous vous proposons de donner *quitus* de sa gestion à M. Léon Clerc qui, rééligible, se représente à vos suffrages.

Au cours de l'exercice 1933, la société a traité des opérations d'ordre courant avec des banques ou sociétés dans lesquelles de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects. Nous vous demandons de renouveler, pour l'exercice 1934, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867,

Vous aurez enfin, messieurs, à nommer un commissaire chargé de vous présenter un bilan sur les comptes de l'exercice en cours ainsi qu'à désigner le commissaire adjoint chargé de le suppléer éventuellement, et à fixer le montant de leur rémunération.

MM. [A.] Hugot et [Louis] Morel¹⁶ sont rééligibles

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1933

ACTIF	
Frais de premier établissement et d'augmentation de capital	1 00
Immobilisation :	
Usine de Dap-Cau	
Compte n° 1	1.597.307 65
Compte n° 2	2.435.756 87
Usine de Viétri	486.631 34
Approvisionnements Dap-Cau	1.077 635 40
Approvisionnements Viétri	164.661 80
Papiers fabriqués et en cours fabrication	303.926 70
Pâte Viétri en stock	441 166 60
Débiteurs divers	821.371 09
Caisses et banques	798.823 62
Portefeuille-titres	617.127 70
Comptes d'ordre : Frais à répartir	42.343 90

¹⁶ Louis Morel : également commissaire aux comptes de la Société indochinoise de cultures tropicales, il pourrait ne faire qu'un avec le Morel scrutateur à l'assemblée du 26 septembre 1934 des Sucreries et raffineries de l'Indochine (SRIC).

	<u>8.786.753 67</u>
PASSIF	
Capital	7.000.000 00
Réserve légale	203.420 59
Prime sur augmentation de capital	76.000 25
Réserve spéciale pour amortissement	400.000 00
Créditeurs divers	755.628 24
Dividende à distribuer	
Report à nouveau	154.726 44
Pertes et profits	196.972 15
	<u>8.786.753 67</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT		
Intérêts et frais divers, usines et siège social	558.000 40	
Amortissements	231.497 57	
Solde créditeur	196 972 15	
		<u>986.470 21</u>
CRÉDIT		
Bénéfice sur ventes et produits divers	986.470 21	
		<u>986.470 21</u>

LA DISCUSSION

M. le président. — Je tiens à vous faire observer que, tout en distribuant un dividende extrêmement faible à nos actions, nous sommes amenés à réduire quelque peu notre report à nouveau de 15.000 francs. Si nous le faisons, c'est parce que notre situation de trésorerie depuis le début de l'année, s'est considérablement raffermie et consolidée.

C'est ainsi que, dans le bilan que vous avez sous les yeux, vous pouvez constater que nous avons en caisses et banques une sommes de 798.823 francs 62. Or, actuellement, nous avons près de 1.200.000 francs en caisse : donc notre trésorerie ne souffrira nullement des prélèvements que nous vous proposons et notre situation est saine.

Les résultats sont de bon augure

Les résultats que nous vous exposons sont sans doute encore bien peu satisfaisants, mais je doit vous faire observer que la situation de l'Indochine elle-même en ce moment est plus mauvaise que jamais. Si les papiers sont un peu plus résistants, d'une façon un peu indirecte, c'est par suite de la consommation européenne, mais la crise se fait

surtout sentir dans la Société indochinoise de pyrotechnie*, qui s'adresse uniquement aux indigènes : dans cette branche, il y a un marasme presque absolu, alors que, dans les années précédentes, on consommait quatre à cinq fois plus, rien qu'à Saigon. En ce qui concerne la pyrotechnie, nous avons eu de la peine à écouler notre production. La fabrication locale s'est considérablement ralentie. Dans ces conditions, on peut considérer que les résultats que nous vous annonçons, si maigres qu'ils soient, sont encore de bon augure pour l'avenir, d'autant plus qu'ils ont été réalisés avec une production de papier de 1.220 tonnes, qui correspond à peu près aux ventes. Or, nous pouvons fabriquer à l'usine de Dap-Cau, grâce à de nouvelles machines en marche depuis l'année dernière et faire 300 tonnes par mois. Nous pouvons donc tripler la production, qui suffit non seulement à payer nos frais d'exploitation actuelle, mais en plus à réaliser des amortissements industriels normaux. et même à effectuer un bénéfice qui permettra une petite répartition. C'est vous dire que, dans l'exposé que je vous fais, si vous comparez l'outillage aux résultats de l'exercice, vous constatez que cette affaire a un potentiel de bénéfice possible en cas de reprise de l'activité économique.

Nous avons obtenu ces résultats, grâce à de nouvelles compression sur nos frais généraux, qui ont été extrêmement fortes, et poussées jusqu'aux seules limites de la prudence, puisque actuellement, dans l'usine, nous avons en tout et pour tout un chef mécanicien européen, un directeur européen, puis un chef de fabrication européen; mais tous les autres services sont assurés par des indigènes.

En dehors de l'usine de Dap-Cau, nous avons l'usine de Viétri où l'on utilise la pâte à soude : cette fabrication est mise entre les mains des indigènes, qui ont bien compris le mécanisme de la récupération de la soude, mécanisme qui est cependant très délicat, et nous avons ainsi satisfaction au point de vue du rendement et des prix de revient

Un actionnaire. — Nous ne pouvons que nous féliciter, parce que nous constatons que les résultats sont meilleurs que ceux de l'année dernière malgré l'année difficile que nous traversons. (Approbation unanime).

À propos de la Société indochinoise de pyrotechnie* [...]

Renseignements sur la fabrication du papier

Un actionnaires — En ce qui concerne l'usine de Viétri, elle fabrique du papier et de la pâte à papier, je ne m'explique pas la différence entre la production de papier et de pâte à papier, vous achetez une partie de votre pâte.

M. le président. — Il y a la fabrication de la pâte de bambou, qui est chère en raison du procédé de traitement, et la pâte à main. Nous sommes obligés d'attaquer le bambou à la soude. La pâte mécanique consiste à prendre le végétal et à l'user au moyen d'une pelle, sans intervention de produits chimiques, de sorte que, dans la fabrication de nos papiers, la pâte de bambou est nécessaire, elle intervient dans la production assez faible et nous complétons cette pâte de bambou de deux façons ; soit pour le papier blanc et mi-fin par une pâte. mécanique et une **pâte chimique beaucoup moins chère et fabriquée au bisulfite, que nous achetons en Norvège**, qui nous revient à très bon compte, par suite des conditions très avantageuses de fret, soit par des pâtes que nous fabriquons avec de la paille de riz, de la « trane » de la fibre et que nous traitons à l'usine de Dap-Cau avec de la chaux. Ce sont des pâtes très grossières que nous employons pour le papier d'emballage. On utilise également de vieux papiers, car dans le pays, il y a très peu de chiffons et ils sont d'une qualité épouvantable, presque inutilisable, parce qu'il n'y pas de triage possible.

La pâte que nous traitons à l'usine de Dap-Cau est une pâte importée de Norvège.

Il y a des pâte fabriquées à la chaux, des pâtes grossières, mais cette pâte de bambou n'est pas employée uniquement par la papeterie de Dap-Cau. Il existe aux environs d'Hanoi un village qui doit dater de 5 à 600 ans, où la population se consacre à la fabrication du papier à la main, par des procédés millénaires, des procédés empruntés

aux Chinois. Peu à peu ce village a employé des écorces de mûrier, ce fameux mûrier employé au Japon et autrefois en Chine. Il a été remplacé grâce à nos efforts : en pleine guerre, nous avons conseillé aux indigènes d'employer de la pâte de bambou. Nous en avons transporté quelques-uns à l'usine et nous les avons habitués à faire à la main du papier, avec la pâte que nous leur donnons. Ils sont revenus dans leur village, convaincus que cette pâte était bonne et, depuis, ils sont devenus nos acheteurs réguliers, je ne dis pas fidèles, parce qu'**à plusieurs reprises ils ont essayé d'acheter de la pâte en Suède et en Norvège.**

(suite et fin)

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 29 décembre 1934)

Ces papiers à la main sont inutilisables en Europe, ils ont énormément de cachet, ils sont soyeux, magnifiques, mais on arrive à en faire à peine 3 kg par jour, tellement cela représente de soins et de minutie. Mais il y a dans ces pays ce que nous considérons comme un paradoxe, c'est-à-dire que plus vous achetez, plus les indigènes vous vendent cher, et quand vous achetez peu ils vous vendent bon marché. Ils estiment que, puisque, dans un cas, vous avez de grands besoins, on doit vous faire payer plus cher, alors qu'il est inutile de demander très cher à celui qui ne consomme que peu. C'est l'inverse de notre conception. (Rires).

Un actionnaire. — Est-ce que cela peut se faire par la machine ?

M. le président. — Cela est impossible, c'est une fabrication qui finira peut-être par disparaître, mais actuellement, nous avons là de très bons clients qui ne peuvent pas se passer de nous. C'est la meilleure garantie de leur fidélité, car **ils ont été très sollicités en Suède pour acheter du papier.**

L'industrie de la papeterie en Extrême-Orient

Un actionnaire. — Y a-t-il d'autres fabricants européens de papier en Indochine ?

M. le président. — Il y a eu autrefois un Français à Hanoï qui fabriquait des papiers magnifiques, un peu à la machine, un peu à la main ; il s'appelait Schneider et faisait en même temps de l'impression. Cela a été à un moment l'imprimerie la plus importante de l'Indochine, mais cette papeterie est disparue.

Puis nous avons eu deux contremaîtres, que nous avons renvoyés et qui se sont entendus avec le groupe chinois qui a créé aux environs de Saïgon une papeterie [Manufacture cochinchinoise de papier] dans une petite ville qui s'appelle Du-Luc [Thu-Duc]. Nous avons des raisons de nous séparer de ces ouvriers : au point de vue technique, ils avaient fait preuve d'incohérence et manqué de sérieux. Le malheureux groupe chinois a passé outre et cela a été un échec complet, donc cette affaire est arrêtée.

Actuellement, la seule papeterie française en Indochine est la nôtre. Dans tout l'océan Indien il y a une papeterie à Java, soutenue par le gouvernement hollandais. D'autres papeteries se sont fondées aux Indes, et ont essayé de traiter le bambou, mais elles n'ont pas réussi. Ils traitent un végétal qui ressemble au tranh et qui pousse dans la plaine. Il y a une usine importante, qui a fait des affaires magnifiques pendant la guerre mais qui marche moins bien maintenant, elle traite du « sapailas » pour faire du papier.

Quant aux usines de l'océan Indien, il y a eu une tentative courageuse faite à Madagascar, mais jusqu'à présent, elle n'a pas donné les résultats qu'on escomptait. Vous voyez donc que nous sommes à peu près les seuls.

Il y a eu une papeterie à Hong-Kong, qui appartenait à des Chinois et qui marchait grâce à une chute d'eau, et dans cette île qui est grande tout au plus comme la Ville de Paris, il y avait un torrent qui alimentait la papeterie. Cette affaire a pris fin quand la

Ville de Hong-Kong s'est développée et a dû s'arrêter, car la Ville avait besoin de cette eau.

Vous n'avez donc que des fabrications sporadiques, qui se font en pleine forêt ; les sauvages fabriquent du papier en Indochine, du papier gros, soit pour les habitations, soit pour écrire.

Droits de douane et contingentement

Un actionnaire. — Êtes-vous protégés par des droits de douane suffisants ?

M. le président. — Vous touchez une question très grave, celle des droits de douane en Indochine. Si l'Indochine était ouverte au dumping japonais, qui à la gravité que vous savez, cela deviendrait épouvantable, car on souffre de ce dumping jusque sur les côtes de l'Ouest africain. Nous aurions donc à courir un grand péril de ce côté, mais heureusement pour notre position, jusqu'à présent, nous pouvons livrer à une population pauvre, qui ne peut pas faire de stocks de papier. Les Japonais, eux, ne fabriquent que du papier en série

Un actionnaire. — Et la concurrence française ?

M. le président. — La concurrence française est surtout très forte sur le marché de Cochinchine, mais moins forte dans le marché tonkinois. Je dois vous dire que nous avons conclu des accords de contingentement avec les papeteries françaises, qui nous faisaient le plus de concurrence. Il y a une combinaison qui donne un tiers pour les fabricants anciens et deux tiers pour nous. Cet accord est donc satisfaisant pour nous.

La papeterie française est un danger pour l'Indochine toutes les fois que l'on passe en France par une crise grave ; il y a donc une concurrence très dangereuse. Quand un papetier français peu vivre en vendant un France, il s'abstient de vendre sur un marché qui est handicapé pour lui en raison des frets élevés et des conditions d'emballage. Au point de vue du fret, les papetiers français viennent d'obtenir un avantage considérable ; auparavant, ils payaient au mètre cube, ils subissaient un handicap presque absolu.

Un actionnaire. — Il est pitoyable de voir des industries de ce genre se fonder en Afrique Occidentale.

Un autre actionnaire. — Est-ce que les actions achetées 800 francs sont de bonnes actions ?

M. le président. — Schneider avait créé une imprimerie à Hanoi, cette imprimerie s'est développée énormément, elle est devenue une imprimerie magnifique, qui a été admirée par Chaix lui-même quand il a fait une tournée en Indochine ; cette imprimerie a pris le titre d' « Imprimerie d'Extrême-Orient* » [IDEO]. Nous avons pris une participation dans cette affaire, à 800 francs parce qu'il nous était agréable d'être dans la place et d'avoir un certain nombre de commandes, ce qui a été le cas. Quand au prix de 800 francs, c'était un cours avantageux. Depuis, toutes les affaires coloniales se sont effondrées.

Un actionnaire. — Vous avez eu le bénéfice des commandes.

M. le président. — L'affaire est bonne, bien gérée, et les résultats de l'année dernière marquent une progression sensible sur les résultats précédents. Donc, c'est une participation qui n'était pas hétéroclite et qui correspondait bien à une industrie comme la nôtre, elle était justifiée. Ce sont des actions de 800 francs.

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, M. le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve dans toutes leurs parties le bilan et les comptes sociaux, tels qu'ils lui sont présentés par le conseil.

Deuxième résolution

L'assemblée approuve la répartition des bénéfices, telle qu'elle lui est proposée par le conseil.

Elle fixe, en conséquence, le dividende à 3 % du montant du capital effectivement versé sur chaque action, soit 15 francs brut par action.

Ce dividende sera payé aux caisses de la Société financière française et coloniale [SFFC], 51, rue d'Anjou, à Paris, à partir du 1^{er} juillet 1934, sous déduction des impôts fixés par les lois en vigueur.

L'assemblée décide de reporter à nouveau le solde de 131.489 fr. 99.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, sur la proposition du conseil d'affecter la Réserve spéciale pour amortissements, s'élevant à 400.000 fr. à concurrence de 200.000 francs, à l'amortissement des comptes d'immobilisations Dap-Cau n° 1 et Viétri, et à concurrence de 200.000 francs à l'amortissement du compte d'Immobilisations Dap-Cau n° 2.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de sa gestion à M. Léon Clerc, administrateur sortant.

Cinquième résolution

L'assemblée générale désigne M. Léon Clerc comme administrateur. M. Léon Clerc restera en fonctions jusqu'à l'assemblée générale de 1940.

Sixième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte, conformément à l'article 40 de loi du 24 juillet 1867, des contrats ou arrangements passés avec les sociétés dans lesquelles certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects, Elle donne au conseil d'administration, pour l'exercice 1933, l'autorisation prévue par la loi précitée.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme M. A. Hugot, commissaire chargé de faire un rapport à la prochaine assemblée générale ordinaire sur la situation de la société sur le bilan et sur les comptes présentés par le conseil d'administration pour l'exercice 1933.

Elle nomme commissaire adjoint, M. Louis Morel et fixe à 1.000 francs l'indemnité qui sera allouée au commissaire et à 500 francs celle allouée au commissaire adjoint.

René Bouvier, officier de la République espagnole
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} mars 1935)

Le 23 écoulé, M. de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, a, au cours d'une réception à l'ambassade, remis à M. René Bouvier, administrateur délégué des Papeteries de l'Indochine, la décoration d'officier de la République espagnole. Cette distinction est un témoignage rendu par le gouvernement voisin à l'activité de M. Bouvier, vice-président du Comité France-Espagne, en même temps qu'aux ouvrages qu'il a consacrés à la

littérature espagnole, notamment au célèbre écrivain Quévêdo, étude couronnée par l'Académie française.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 31 mai 1935)

Le compte de profits et pertes de 1934 avant amortissements se solde par un bénéfice de 358.470 fr. contre 428.469 fr. Les amortissements s'élèvent à 235.170 fr., le solde, soit 123.299 fr., sera reporté à nouveau avec le reliquat antérieur. L'an dernier, il avait été réparti un dividende de 3 %.

Société des Papeteries de l'Indochine
Assemblée générale ordinaire du 12 juin 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 septembre 1935)

L'assemblée du 12 juin 1935 est présidée par M. René Bouvier, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, M. Grégoire Sainte-Marie et la Société financière française et coloniale [SFFC].

Secrétaire : M. Morel.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 10.460, détenues par 60 actionnaires.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 de nos statuts, pour soumettre à voire approbation le compte de l'exercice 1934, notre bilan et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de la présente assemblée.

Nous vous avons informés l'année dernière qu'en dépit d'une situation économique particulièrement difficile pour notre industrie et de la crise très grave qui sévissait en Indochine, notre Société avait réussi à défendre sa situation de manière satisfaisante. Tel a été également le cas pour l'exercice 1934 dont nous vous rendons compte aujourd'hui.

Notre production de papier se chiffre par 1.350 tonnes contre 1.220 tonnes en 1933.

L'usine de Viétri, qui avait fabriqué 762 t. de pâte en 1933, n'a pas été mise en marche en 1934. Les ventes de papier se totalisent par 1.108 tonnes contre 1.070 tonnes pour l'année précédente.

Malheureusement, les livraisons de pâte au Village du papier, notre seul client au Tonkin, sont tombées, pour l'année 1934, à un chiffre extrêmement faible et nous n'avons pas, dans cette branche de notre industrie, maintenu les bénéfices intéressants des années précédentes.

Par ailleurs, nous avons dû faire subir à nos prix de vente de papier, pour lutter contre la concurrence, une réduction importante.

Résultats de l'exercice

En dépit de ces circonstances défavorables, le solde du compte Profits et Pertes que nous vous présentons aujourd'hui, est à peu près égal à celui de l'année 1933. Il se chiffre, avant amortissements, par 358.470 31

Après déduction des amortissements calculés suivant les mêmes règles qu'en 1933 et qui se chiffrent par 235.170 34

Le bénéfice net ressort à 123.299 97

Le prélèvement de 5 % pour la réserve légale s'élève à 6.125 00
 laissant ainsi un solde disponible de 117.134 99
 Si nous ajoutons à ce chiffre le report à nouveau au 1^e janvier 1934, soit 131.849
 97
 nous arrivons à un total de 248.994 99

Étant donné les circonstances générales actuelles qui sont loin d'être encore bonnes et l'instabilité qui en résulte pour notre propre industrie, nous vous proposons de reporter cette somme à nouveau.

La marche de la Société indochinoise de pyrotechnie*

La Société indochinoise de pyrotechnie, dans laquelle nous possédons des intérêts importants, n'a pas donné, au cours des années précédentes, les résultats espérés. La consommation de ces produits a été tout particulièrement faible car ces fabrications s'adressent presque uniquement aux indigènes dont le pouvoir d'achat a été réduit dans des proportions considérables.

Une combinaison est actuellement à l'étude pour tirer parti des installations de cette affaire et des licences dont elle bénéficie.

Questions à l'ordre du jour

Le mandat de deux de vos administrateurs, M. Octave Homberg et M. René Bouvier, vient à expiration. Nous vous proposons de leur donner *quitus* de leur gestion. Par ailleurs, MM. Octave Homberg et René Bouvier, qui sont rééligibles, se représentent à vos suffrages.

Au cours de l'année 1934, la société a traité des opérations d'ordre courant avec des banques ou sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects. Nous vous demandons de renouveler, pour l'exercice 1935, l'autorisation prévue par l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867.

Vous aurez enfin, messieurs, à nommer un commissaire chargé de vous présenter un bilan sur les comptes de l'exercice en cours ainsi qu'à désigner le commissaire adjoint chargé de le suppléer éventuellement, et à fixer le montant de leur rémunération. MM. [A.] Hugot et [Louis] Morel sont rééligibles.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF

Frais de 1 ^{er} établissement et d'augm. de capital	1 00
Immobilisations :	
Usine de Dâp-Cau :	
compte n° 1	1.450.960 52
Compte n° 2	2.145.906 57
Usine de Viétri	392.111 83
Approvisionnements Dâp-Cau	954.161 70
Approvisionnements Viétri	261.006 90
Papier fabrique et en cours de fabrication	449.722 50
Pâte Viétri en stock	103.159 31

Débiteurs divers	811.840 65
Caisses et banques	1.044.364 88
Portefeuilles titres	620.791 70
Comptes d'ordre : frais à répartir	60.102 75
	<u>8.294.120 30</u>

PASSIF

	Avant répartition	Après répartition
Capital	7.000 000 00	7.000.000 00
Réserve légale	213 275 19	219.440 19
Prime sur augmentation de capital	76 000 25	76 000 25
Créditeurs divers	749.694 90	749.694 90
Report à nouveau	131 849 99	248.984 96
Pertes et profits	123.299 97	—
	<u>8.294.120 30</u>	<u>8.294.110 30</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Intérêts et frais divers, usines et siège social	124.324 73
Amortissements	235.170 34
Solde créditeur	123.299 97
	<u>492.795 05</u>
CRÉDIT	
Bénéfice sur ventes et produits divers	492.795,04
	<u>492.795 04</u>

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

M. le président, Messieurs, comme vous le constatez, les résultats sont loin d'être satisfaisants. Ils sont à peu près ce qu'ils étaient l'année dernière. Dans ces conditions, il nous aurait été difficile de vous donner, pour l'exercice écoulé, 3 % sur vos actions, moins la taxe de transmission, qui est peu de chose pour la société. À la réflexion, votre conseil a estimé que ce versement de 3 % devant être prélevé sur notre report à nouveau, cette solution n'était pas élégante et qu'il valait mieux l'écarter. D'autre part, il nous a semblé que vis-à-vis des parts de fondateur il était assez délicat de faire des répartitions faibles. Par conséquent, je vous demande de vouloir bien approuver le report à nouveau tel que nous vous le proposons.

La situation à venir

Je ne veux pas anticiper sur les résultats de l'exercice en cours, d'autant moins que les derniers renseignements comptables qui nous sont parvenus sont ceux du mois de février.

Mais je peux vous dire que nous avons diverses dispositions destinées à comprimer nos frais généraux.

D'autre part, les prix des papiers importés par la France sont un peu plus élevés que par le passé et nous pouvons espérer que notre tonnage de vente augmentera également.

L'année dernière, nous vous disions que nous étions obligés d'abaisser nos tarifs. Cette année, nous nous trouvons dans la possibilité de les hausser. J'espère donc que l'année prochaine nous pourrons vous soumettre des résultats moins décevants que ceux d'aujourd'hui.

La cessation des commandes de pâte du Village du papier

Un fait important à signaler est la cessation presque totale des commandes de pâte du Village du papier. C'était là une source de profit extrêmement intéressante pour nous.

Les commandes de pâte étaient toujours fabriquées de la même façon et leur prix était rémunérateur. Elles s'élevaient trente à ou quarante tonnes par mois.

Que s'est-il passé ?

Des courtiers se sont intéressés au Village du papier. **Des offres extrêmement intéressantes de pâtes de Norvège, de Suède et même d'Amérique ont été faites.** L'abaissement du prix a été considérable et dans ces conditions, le Village de papier a pris l'habitude de se servir de la pâte mécanique au lieu de la pâte chimique. En dépit des frets, cette concurrence étrangère est très sérieuse. Mais nous avons l'intention d'abaisser très considérablement nos prix pour essayer de regagner ce marché.

Réduction des frais généraux

Enfin, en réalisant les compressions de frais généraux, nous avons, par certains remaniements, amélioré notre activité commerciale et j'espère que cela nous permettra de reprendre en main la clientèle qui nous a échappé.

Je compte me rendre en Indochine le 28 de ce mois. Je vais voir si nous pouvons réaliser encore quelques économies sur les frais généraux. Je crois toutefois que ce sera difficile sans porter atteinte à la bonne marche de la société, car il me semble que nous sommes arrivés à l'extrême limite des compressions possibles. Au-delà de cette limite, il ne faut pas faire de nouvelles réductions car il faut tenir compte de certains éléments essentiels, notamment des coefficients vacance et santé.

En un mot, c'est du côté commercial que nous devons diriger maintenant notre effort.

Nous envisageons ainsi de chercher à **vendre dans les régions voisines de l'Indochine, par exemple à Hong-Kong.** Voilà ce que nous tentons en ce moment pour arriver à des résultats meilleurs que ceux que nous vous présentons aujourd'hui.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — Est-ce que le traité de commerce que passe l'Indochine avec la Chine aura pour notre papeterie des conséquences fâcheuses ?

Les conséquences du traité de commerce passé par l'Indochine avec la Chine sur les affaires de la société

M. le président. — En général, je suis content qu'on me pose cette question car elle se rapporte aux préoccupations que nous avons eues ces temps-ci. Ce traité de commerce a été conclu par le Gouverneur général de l'Indochine avec le ministre de

France à Pékin, à l'insu de tout le monde. Et cela se comprend, c'était pour éviter toute spéculation conséquemment aux nouveaux droits.

Mais nous avons su quelques-unes des raisons qui ont motivé ce traité. Ceux qui exploitent le charbon en Indochine se plaignaient de se voir fermer le marché chinois.

Aussi, pour obtenir une compensation en leur faveur, on n'a pas hésité à ouvrir la frontière indochinoise à certains produits chinois. On a prétendu qu'il y avait en Indochine certains besoins qui n'étaient pas satisfaits par l'industrie locale. Mais ces besoins étaient précisément de ceux auxquels nous fournissons : fabrication de la pyrotechnie* et papiers, notamment les papiers légers, ceux qui ont un poids inférieur à 35 grammes au mètre carré.

Nous étions donc directement touchés. Nous nous sommes fortement inquiétés et je suis intervenu personnellement à la Conférence impériale. Malheureusement, les questions qui nous intéressaient ont été discutées au cours de séances autres que celles qui traitaient des questions économiques, de sorte que j'ai eu beaucoup de peine à être présent à la minute même où il aurait fallu intervenir.

Il résulte de renseignements précis que je viens de recevoir et qui sont confidentiels que le tarif général appliqué à la Chine sera désormais remplacé par un tarif minimum. Or, j'ai reçu un télégramme qui m'informe que ce sont bien les tarifs minima qui nous sont appliqués. Alors, si le changement envisagé nous apporte un tarif minimum, c'est beaucoup moins inquiétant pour nous que nous aurions pu le craindre. Je vais vous donner des indices qui éclaireront la situation telle qu'elle se présente donc : il y a des papiers qui étaient protégés à concurrence de 600 francs par cent kg et qui le seraient à 300 francs, Eh bien, à 300 fr., ce n'est pas encore une gêne pour nous. D'autres papiers qui étaient protégés à 400 francs le seraient à 200 francs ; d'autres enfin à 260, le seraient à 130..

J'ai l'intention de protester malgré tout et de protester avec les entreprises métropolitaines qui, dans la circonstance, ont montré une inertie déplorable. Elles étaient pourtant elles-mêmes visées. Mais vous savez bien que la faiblesse de notre affaire est due à la concurrence métropolitaine qui considère l'Indochine comme un dépotoir quand les affaires de la métropole diminuent. Ce sont les entreprises métropolitaines qui nous font une concurrence au couteau sur notre marché et bien que celui-ci soit intéressant pour elles, elle ne réagissent pas autant que je l'aurais voulu.

Je renouvellerai mes protestations, mais l'avoue que n'espère pas obtenir mieux.

Les relations entre les colonies et la métropole

Un actionnaire. — À l'inverse de ce qui se passe dans les colonies anglaises, nos colonies ne se défendent pas contre la métropole.

M. le président. — C'est le problème le plus délicat qu'a eu à résoudre la Conférence coloniale. Et au mois de décembre, il a failli provoquer une rupture. Mais je dois vous dire que la situation est meilleure. Sur des questions comme celles des oléagineux, du vin, du coprah, d'autres encore, il n'y a plus lutte ouverte ; on cherche un terrain d'entente.

Le ministre des colonies est intervenu de la façon la plus lutte ouverte ; on cherche un terrain d'entente. Le ministre des colonies est intervenu de la façon la plus ferme et la plus heureuse.

J'ai oublié de vous dire qu'il y a une surtaxe de change dans les nouveaux droits.

Mais je ne sais pas dans quel sens elle jouera.

La hausse de l'argent influe-t-elle sur les affaires sociales ?

Le précédent actionnaire. — La hausse de l'argent a-t-elle de conséquences au point de vue de notre affaire ?

M. le président. — Non, la piastre est stabilisée. C'est la controverse de savoir si la piastre représente un poids d'or donné ou si sa valeur est liée à celle du franc. Par conséquent, elle variera dans le même sens que le franc. Mais, vis-à-vis des monnaies siamoise et chinoise, le problème est différent.

Actuellement, la surtaxe n'a pas à jouer puisque le change avec la Chine nous est favorable. Par conséquent, nous avons là un facteur qui joue, pour le moment, en notre faveur.

Ne peut-on agir auprès du ministre des Colonies ?

Un actionnaire. — Est-ce que la société, soit directement, soit par l'intermédiaire de l'Union Coloniale, qui agit souvent de façon très heureuse, ne pourrait pas exposer au ministre des Colonies la situation difficile qui nous est faite par suite d'une insuffisante protection des capitaux que nous mettons aux colonies ?

M. le président. — Nous sommes en rapport avec l'Union Coloniale dont vous appréciez l'activité, et surtout avec M. Leneveu.

Nous avons, à l'occasion des papeteries, abordé le problème comme vous le faites, puisque vous sentez bien que les questions se posent toujours de la même façon. En ce qui concerne les pâtes, nous avons constaté — et vous le constaterez vous-mêmes — que nous n'avons pas eu à nous plaindre jusqu'à maintenant.

Le prix moyen d'un papier d'impression mi-fin est de 360 francs Eh bien, pour ce papier, nous avons une protection de 400 fr. Donc, dans ce cas, nous ne pouvons pas protester.

Le tarif minimum est suffisant.

Le précédent actionnaire. — Vous êtes le meilleur juge et nous nous en rapportons complètement à vous.

M. le président. — Ce que l'on pouvait craindre, c'est que l'on accordât des prix forfaitaires, c'est-à-dire que l'on fit des dérogations en faveur des papiers de Chine.

Mais ce qui est beaucoup plus grave dans la situation qui nous occupe, c'est la contrebande. [...]

À la Papeterie de Dap-cau
(*Chantecler*, 12 septembre 1935, p. 6)

Samedi dernier, à l'occasion de l'arrivée de M. Bouvier, l'éminent président du conseil d'administration de la Papeterie de Dapcau, un thé d'honneur a été offert dans cette dernière qui réunissait de nombreuses notabilités de Hanoï et de Haïphong, parmi lesquelles on remarquait plusieurs grands commerçants et industriels tonkinois.

L'accueil a été parfait. MM. Caffa, Huet ¹⁷, Estève et M. Bouvier lui-même ont fait à leur très nombreuse clientèle une réception particulièrement brillante et cordiale.

Société financière française et coloniale
Assemblée générale ordinaire du 18 septembre 1935
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 octobre 1935).

¹⁷ Clément Huet (Bruxelles, 1874-1951) : importateur de couleurs pour papier et trafiquant d'antiquités annamites.

[...] Société des Papeteries de l'Indochine. — Très atteinte par la crise au cours des dernières années, la Société des Papeteries de l'Indochine a marqué un redressement très net en fin d'exercice. Ses prix de revient ont été sérieusement réduits par compression des frais généraux et la qualité de ses fabrications a été améliorée, En outre, ses ventes se sont développées malgré l'âpreté de la concurrence grâce à une réorganisation de ses services commerciaux. [...]

Société des Papeteries de l'I.C.
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 6 juillet 1935)

Réunis d'abord en assemblée ordinaire sous la présidence de M. Bouvier, les actionnaires ont approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1934.

En dépit des circonstances défavorables, le solde du Compte profits et pertes est à peu près égal à celui de l'année dernière.

Il se chiffre, avant amortissement par 358.470 31 Après déduction des amortissements calculés suivant les mêmes règles qu'en 1933 et qui se chiffrent par 235.170 34

Le bénéfice net ressort à 123.299 97

Le prélèvement de 5 % pour la réserve légale s'élève à 6.165 00

laissant ainsi un solde disponible de 117.134 97

Si on ajoute à ce chiffre le report à nouveau au 1^{er} janvier 1934, soit 131.849 99,

on arrive à un total de 248.984 98

que le conseil, étant donné les circonstances générales actuelles, a proposé de reporter à nouveau.

MM. Octave Homberg et René Bouvier, administrateurs sortants, ont reçu *quitus* de leur gestion et ont été réélus administrateurs.

« Notre production de papier, lit-on dans le rapport, se chiffre par 1.350 t. contre 1.220 tonnes en 1933. L'usine de Viétri, qui avait fabriqué 762 tonnes de pâte en 1933, n'a pas été mise en marche en 1934. Les ventes de papier se totalisent par 1.108 tonnes contre 1.070 tonnes pour l'année précédente.

Malheureusement, les livraisons de pâte au village du papier notre seul client au Tonkin, sont tombées, pour l'année 1934. à un chiffre extrêmement faible, et nous n'avons pas, dans cette branche de notre industrie, maintenu les bénéfices intéressants des années précédentes. Par ailleurs, nous avons dû faire subir à nos prix de vente de papier, pour lutter contre la concurrence, une réduction importante. »

L'assemblée extraordinaire a autorisé ensuite le conseil à racheter, au prix de 215 francs par action entièrement libérée, coupon 11 attaché, 2.000 actions de la société au maximum, représentant un capital nominal de 1 million de francs.

Cette opération réalisée et les actions rachetées annulées, le capital social sera réduit d'une somme égale au montant nominal des actions rachetées et annulées.

Société des Papeteries de l'Indochine
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 septembre 1935)

[...] Il y a d'abord l'interdiction où l'on est, en Indochine, de se servir de papier journal pour envelopper les produits alimentaires, mais là, il n'y a rien à faire.

Quant à la contrebande, elle consiste à emporter, sous prétexte que ce sont des rognures et des vieux papiers, des papiers qui, après transformation, servent à

l'impression. Nous avons déjà fait faire une saisie à Haïphong. Il faut que nous restions vigilants, d'autant plus que la frontière n'est pas très sûre, il faut le reconnaître.

Des remerciements

Le précédent actionnaire. — Je crois exprimer le sentiment de tout le monde en vous remerciant de l'activité et de l'intelligence que vous apportez à la direction de la société.

M. le président. — Je vous remercie, monsieur, d'autant plus que j'aurais voulu vous apporter aujourd'hui des résultats meilleurs.

Mais cette affaire, qui existe depuis vingt ans, elle a tenu, elle tient et je vous invite à juger de sa situation eu égard à la position des papeteries françaises. Vous savez ce que celles-ci donnent en ce moment, même celles qui sont le plus énergiquement défendues par leurs chefs. D'autre part, dans notre affaire, nous ne fabriquons pas la pâte mécanique qui vient nous concurrencer à des prix dérisoires.

Dans les pays coloniaux, on ne peut faire que des pâtes chimiques et c'est un handicap pour notre société. Néanmoins, nous avons des éléments qui nous sont favorables. L'usine où nous fabriquons notre pâte est bien menée.

D'autre part, nous avons la main-d'œuvre à bon marché. C'est extrêmement précieux et cela nous permet de lutter contre les papeteries qui fabriquent mécaniquement des centaines de tonnes par jour et qui sont installées près des forêts.

Enfin, notre affaire est la seule qui subsiste, dans le monde, de toutes celles qui fabriquaient de la pâte chimique avec la fibre.

Celle de Java ne marche pas. Celles de Hong-kong et de Calcutta non plus. La dernière, celle de Madagascar, qui représente un effort extrêmement estimable, et qui a voulu travailler la fibre du pays, passe par des difficultés sérieuses.

Malgré toutes les difficultés que nous rencontrons, je crois fermement que nos résultats à venir seront meilleurs.

Les résolutions

Les résolutions proposées par le conseil de son rapport ont été adoptées.

Assemblée extraordinaire RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués, Messieurs, en assemblée générale extraordinaire pour statuer sur l'autorisation que vous demande votre conseil de racheter au-dessous du pair des actions de notre propre société, à concurrence au maximum d'un capital de 1.000.000 de francs (un million). Les actions ainsi reprises par notre société seraient annulées et notre capital serait réduit pour une somme équivalente.

Nous avons pensé que cette opération constituerait l'utilisation la plus avantageuse d'une partie des disponibilités de votre société, puisqu'il ressort des résultats que nous avons réalisés jusqu'ici que la rémunération de notre capital actuel est difficile en raison des débouchés restreints et âprement disputés de l'industrie du papier en Indochine. Les conséquences de ce rachat seront de deux ordres :

1° Le bilan enregistrera un bénéfice différence du prix d'achat des actions avec leur montant nominal, bénéfice qui pourra être utilisé à divers amortissements.

2° Après annulation de ces actions et réduction correspondante du capital, les répartitions éventuelles de bénéfice, s'appliquant à un nombre d'actions moindre, pourront devenir plus faciles et plus larges.

La faculté de rachat que nous vous demandons porte donc sur 2.000 actions au maximum.

Nous vous proposons de fixer le prix du rachat des dites actions au prix unitaire de 215 francs. Ce prix correspond au cours le plus élevé des transactions que nous ayons pu connaître et contrôler au cours de ces derniers mois.

Si les demandes de rachat dépassent le chiffre de 2.000, elles seront réduites proportionnellement ; si, au contraire, elles sont inférieures à 2.000, elles seront entièrement satisfaites et le conseil pourra arrêter l'opération et constater par déclaration notariée la réduction de capital correspondante.

Nous avons prévu que les demandes de rachat devront, pour être valables, être présentées dans les 60 jours qui suivront les publications annonçant les modalités de l'opération. Ce délai nous a paru suffisant pour permettre à chaque actionnaire désirant présenter ses titres au rachat de participer à l'opération.

Nous soumettons donc à votre approbation diverses résolutions établies en vue de nous permettre de réaliser cette opération dictée exclusivement par les intérêts de la société et qui concilie ceux de tous les actionnaires avec les convenances de chacun d'eux. Au surplus, les résolutions dont il va vous être donné lecture ont pour but de mettre les statuts en harmonie avec la réduction de capital résultant des rachats, sans nécessiter une nouvelle convocation de notre assemblée.

Les résolutions

Les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

Première résolution

Le conseil d'administration est autorisé à procéder dans les conditions ci-après au rachat d'actions entièrement libérées de la société jusqu'à concurrence de 2.000 actions au maximum, représentant un capital nominal de 1.000.000 de francs.

Ce rachat sera effectué au prix de 25 francs par action entièrement libérée, coupon n° 11 attaché. Il portera sur les titres que les actionnaires auront la faculté d'offrir sans limitation de nombre, aux conditions et sous les réserves annoncées ci-dessous.

Les actionnaires qui désireraient faire racheter leur titres à ce prix de 25 francs devront en aviser la société, suivant les modalités qui seront fixées par le conseil d'administration et portées à la connaissance des actionnaires par des publications faites au siège social ; le délai pendant lequel les actionnaires pourront faire valoir leurs droits ne sera pas inférieur à 60 jours à compter de la date de l'insertion.

Dans le cas où les demandes de rachat porteraient sur un nombre d'actions inférieur à 2.000, elles seront satisfaites en totalité. Si, au contraire, les demandes de rachat portent sur un nombre d'actions supérieur à 2.000, elles seront réduites proportionnellement, de façon à ramener le total des rachats à 2.000, les fractions d'actions résultant de cette réduction proportionnelle ne donnant aucun droit de rachat.

Les actions rachetées seront annulées par les soins du conseil d'administration et n'auront plus droit à aucun dividende, même à celui de l'exercice en cours.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide que, par suite et comme conséquence de l'achat et de l'annulation d'actions autorisés par la première résolution ci-dessus, le capital social sera réduit d'une somme égale au montant nominal des actions rachetées et annulées. Cette réduction sera constatée par le conseil d'administration en une ou plusieurs fois, à son gré.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide sous la condition suspensive de la réduction du capital social faisant l'objet de la deuxième résolution ci-dessus, de remplacer le premier alinéa de l'article 6 des statuts par le texte suivant : « Le capital social est fixé à 6.000.000 de francs et divisé en actions de 500 francs entièrement libérées. »

Quatrième résolution

L'assemblée générale confère au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires pour exécuter les opérations qui précèdent et en conséquence :

Effectuer le rachat d'actions de la société aux conditions ci dessus indiquées.

Opérer l'annulation des titres de ces actions.

Constater, lorsqu'il le jugera bon, soit successivement au cours de l'opération de rachat, soit après que celle-ci aura été achevée ou arrêtée, le montant de la réduction de capital en résultant ainsi que le chiffre nouveau du capital, le nombre et les numéros des actions restant, laquelle constatation sera faite par déclaration notariée contenant modification à l'article 6 des statuts dans la forme arrêtée par la troisième résolution ci-dessus et sera définitive sans qu'il y ait lieu à convocation et à réunion de nouvelles assemblées générales.

Comité France-Espagne
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 décembre 1935)

Au cours d'une récente réunion du Comité, M. de Cardenas, ambassadeur d'Espagne, a fait connaître à M. René Bouvier, vice-président, qu'il venait d'être nommé membre correspondant de l'Académie. des lettres d'Espagne.

.....

COMMISSION DE CONTINGENTEMENT DES PAPIERS
(*Bulletin de la chambre de commerce de Hanoï*, 9 janvier 1936)

Hanoï, le 30 décembre 1935
N° 13.138

Le Directeur des Douanes et régies de l'Indochine,
chevalier de la Légion d'honneur
à Monsieur le résident supérieur au Tonkin.

Hanoï

Par arrêté en date du 29 juin 1935, vous avez bien voulu désigner M. Estève, directeur des Papeteries de Dap-Càu, pour faire partie de la Commission chargée de répartir, au Tonkin et en Annam, le contingent de papier destiné à des fins privilégiées, en remplacement de M. Caffa, agent des Papeteries de Dap-Càu, 72, rue Richaud, Hanoï.

M. Caffa étant actuellement rentré à la Colonie, je vous serais obligé de bien vouloir le désigner à nouveau comme membre de la Commission.

Signé : PRATS.

ENTREPRISES COLONIALES
Papeteries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, 22 mai 1936)

La société a obtenu l'autorisation de créer une fabrique d'artifices en Indochine avec le concours des établ. Ruggieri*. Elle espère que la confection des pétards indigènes assurera un débouché nouveau au papier.

Papeteries de l'Indochine
(*Les Annales coloniales*, mai 1936)

L'assemblée ordinaire du 20 mai a approuvé les comptes de l'exercice 1935, accusant avant amortissements un solde bénéficiaire de 701.981 francs.

Après affectation de 256.285 francs à ces amortissements, le solde net ressort à 445.696 francs auquel s'ajoute le report antérieur de 248.984 francs.

Le dividende a été fixé à 35 fr. brut par action et à 39 fr. 06 brut par part : il sera mis en paiement le 1^{er} juin.

NÉCROLOGIE

Marc Birot

(*Moniteur de la papeterie française*, 1^{er} août 1936)

Nous avons appris avec un vif regret la mort, survenue il y a quelques semaines, à Montbron (Charente), de M. Marc Birot, directeur des usines des Papeteries de l'Indochine à Dap-Cau et Viétri, que son état de santé avait récemment obligé à rentrer en France.

M. Birot, qui était âgé de cinquante-six ans, était le gendre de feu M. Marguet. Avant guerre, il avait été directeur de diverses usines de la métropole ; peu après les hostilités, il fut appelé à la direction des deux usines indochinoises, et la conserva pendant de longues années.

Nous adressons à la veuve et à la famille du disparu nos bien sincères condoléances.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE

Les résultats du dernier exercice

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 19 septembre 1936)

Assemblée ordinaire du 20 mai 1936 présidée par M. Bouvier, président du conseil d'administration, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents : MM. Biver et Laurens.

Secrétaire : M. Morel.

Nombre d'actions présentes ou représentées : 7.317.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqué, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1935 ainsi que le bilan et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de la présente assemblée.

La progression des résultats

La situation générale de l'Indochine s'étant améliorée en 1935, notre société a bénéficié de ce redressement.

Les tonnages de papier vendu ont augmenté sensiblement ; par contre, nos prix de vente moyens ont subi une baisse assez sensible.

Les résultats marquent, néanmoins, un progrès sur l'exercice précédent, ce qui est dû, pour une large part, aux nouvelles compressions que nous avons réussi à réaliser sur nos frais généraux et sur nos dépenses de fabrication, et à la réduction des prix de revient de nos pâtes à papier et de nos papiers qui en ont été la conséquence.

La production de pâte de bambou de notre usine de Viétri, en 1935, se chiffre par 1.114 tonnes. Cette usine n'avait pas été mise en marche en 1934. En 1933, nous y avons fabriqué 762 tonnes.

L'usine de papier de Dap-Cau a produit 2.049 tonnes de papier contre 1.350 tonnes pour 1934.

En ce qui concerne les ventes de pâte, les prix du fret excluant jusqu'ici toute possibilité d'exportation, le Village du Papier se trouvait être notre seul client de quelque importance. Or, nos ventes à cet acheteur sont tombées à un chiffre extrêmement faible, ce qui est dû à la concurrence que nous font les vieux papiers et les écorces dont les prix ont subi, depuis un an, une baisse énorme sur le marché local.

Par contre, les ventes de papier se chiffrent à 1.791 tonnes contre 1.106 tonnes pour l'année précédente. Depuis le début de l'année, le marché est actif et marque une intéressante reprise. Notre administrateur délégué, qui s'est rendu en Indochine l'année dernière, a pris toutes les mesures possibles pour porter la production de Dap-Cau à son maximum.

Répartition des bénéfices

Le compte de profits et pertes que nous vous présentons se solde par un bénéfice, avant amortissements, de 701 981 88

Après les amortissements calculés suivant les règles précédemment adoptées et qui se chiffrent à 256.285 31

Le bénéfice net ressort à 445 696 57

Le prélèvement pour la réserve légale s'élevant à 22.284 83

le solde disponible est ramené à 423.411 47

Si nous ajoutons à ce chiffre le report à nouveau au 1^{er} janvier 1936, soit 248.984 96

le total ressort à 672.396 70

sur lesquels nous vous proposons de prélever le dividende statutaire de 7 %, qui représente, pour le capital actuel ramené à 6 millions 552.500 francs, une somme de 458.675 00.

Le conseil d'administration, conformément aux statuts, reçoit 10 % des bénéfices, soit 67.239 fr. 67, et le solde, qui s'élève à 146.482 francs 03, serait attribué aux porteurs de parts et aux actions à raison de :

40 % pour les porteurs de parts, soit : 58.592 fr. 81 ;

60 % pour les actions, soit : 87.889 fr. 22.

Cette dernière somme serait reportée à nouveau.

Si vous acceptez les propositions ci-dessus, les actions recevraient l'intérêt statutaire de 7 %, soit 35 francs brut par action, soit :

25 fr. 25 net par action au porteur ;

26 fr 60 net par action nominative première catégorie ;

28 fr 70 net par action nominative deuxième catégorie ;

30 fr. 80 net par action nominative troisième catégorie ;

Et les parts : 39 fr. 06 brut, soit :

23 fr. 615 net part au porteur ;

29 fr. 685 net par part nominative depuis moins de 6 mois ;

34 fr. 38 net par part nominative depuis plus de 6 mois.

Les dividendes et répartitions auront lieu à partir du 1^{er} juin 1936 contre remise du coupon n° 11 pour les actions et du coupon n° 6 pour les parts.

Le report à nouveau s'élevant à 87.869 fr 22 sera la propriété des seuls actionnaires.

Affectation d'un bénéfice exceptionnel

Nous avons à vous rendre compte, par ailleurs, des résultats de l'opération de réduction du capital réalisé au cours du dernier exercice. La société n'a pu racheter qu'un nombre assez faible d'actions, soit 895, ce qui a ramené notre capital à 6.552.500francs. Elle a réalisé sur cette opération un bénéfice net de 250.049 fr. 74

Nous vous proposons d'affecter la totalité de ce profit exceptionnel à l'amortissement du poste de notre portefeuille composé pour une large proportion d'actions et de parts de fondateur de la Société indochinoise de pyrotechnie.

En effet, cette société n'a pas donné, depuis sa création, les résultats espérés et n'a pas repris ses fabrications en 1935. Elle a pu, toutefois, écouler la plus grosse partie de ses stocks mais à des prix déficitaires. Aussi, le bilan qui sera présenté à ses actionnaires, pour 1934-1935, fait-il apparaître une perte de 56.382 fr. 40.

Cette société étudie en ce moment la possibilité de reprendre ses fabrications ou de louer ses installations. Il n'en paraît pas moins prudent d'affecter notre bénéfice provenant de l'achat d'actions à l'amortissement de cette participation, amortissement qui s'élèvera à peu près à la moitié de sa valeur portée au bilan :

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935

	Avant répartition	Après répartition
ACTIF		
Frais de premier établissement et d'augmentation de capital	1	1
Immobilisations :		
Usine de Dap-Cau		
Compte n° 1	1.453.832	1 453.832
Compte n° 2	2.053.355	2.054.355
Usine de Viètri :		
Amortissements de l'exercice	361 949	361.949
Approvisionnements Dap-Cau	918.186	918 168
Approvisionnements Viètri	130,291	130.291
Papiers fabriqués et en cours de fabrication	388.397	388 397
Pâte Viètri en stock	436 697	436.697
Débiteurs divers	1.215 683	1.215.683
Caisses et banques	706.086	706.086
Portefeuille-titres	617.029	336.980
Comptes d'ordre : frais à répartir	43.926	43.926
	<u>8.326.436</u>	<u>8.076 386</u>
PASSIF		
Capital	6.552.500	6.552.000
Réserve légale	219 440	241.725
Prime sur augmentation de capital	69.130	69.120

Créditeurs divers	540.644	607.883
Dividendes à payer	—	517.267
Report à nouveau	248 984	87.889
Rachat d'actions	250.049	—
Pertes et profits 1935	445 696	—
	<u>8 326 436</u>	<u>8.076.386</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Intérêts et frais divers, usines et siège social	84.729 29
Amortissements sur immobilisations	256 285 31
Solde créditeur	445.696 57
	<u>786.711 17</u>
CREDIT	
Bénéfices sur ventes et produits divers	786.711 17
	<u>786.711 17</u>

LES RÉOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur l'exercice 1935, approuvent dans toutes leurs parties lesdits rapports, le bilan et les comptes sociaux tels lui sont présentés par le conseil.

Deuxième résolution

L'assemblée générale approuve la répartition des bénéfices telle qu'elle lui est proposée par le conseil.

Elle fixe en conséquence :

- 1° Le dividende à 7% du nominal de chaque action, soit 35 francs brut par action ;
- 2° Le montant à répartir entre les parts bénéficiaires à la somme de 58 592 fr. 81, soit 39 fr. 06 brut par part bénéficiaire.

Ces dividendes et répartitions seront payés aux caisses de la Société financière française et coloniale, 51, rue d'Anjou, à Paris, à partir du 1^{er} juin 1936, sous déduction des impôts fixés par les lois en vigueur.

L'assemblée générale décide de reporter à nouveau 87.889 fr, 22, ledit report appartenant exclusivement aux actionnaires.

Elle décide, en outre, d'affecter à l'amortissement partiel du compte Portefeuille une somme de 250.049 fr. 74 provenant de la différence entre la valeur nominale et le prix de rachat de 895 actions de capital annulées au cours de l'exercice 1935.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne *quitus* de leur gestion à MM. Charles Biver et Grégoire Sainte-Marie, administrateurs sortants

Quatrième résolution

L'assemblée générale désigne MM. Charles Biver et Grégoire Sainte-Marie comme administrateurs.

MM. Charles Biver et Grégoire Sainte-Marie resteront en fonctions jusqu'à l'assemblée générale de 1942.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne acte au conseil d'administration qu'il lui a été rendu compte, conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, des contrats ou arrangements passés avec les sociétés dans lesquelles certains administrateurs peuvent avoir des intérêts directs ou indirects. Elle donne au conseil d'administration, pour l'exercice 1936, l'autorisation prévue par la loi précitée.

ÉLECTION AU CONSEIL SUPÉRIEUR DES COLONIES

La légende et les bobards ridicules de [M. Caffa](#)

par C.A. [Claude ACHARD]

(*Chantecler*, 29 octobre 1936, p. 3)

Avertissement : *Chantecler* était un périodique de tendance Front populaire, favorable à la candidature de l'ancien gouverneur général socialiste Varenne.

Il a combattu dès la première seconde la candidature d'André Caffa, au motif qu'il n'était pas un vieux Tonkinois et ne venait qu'une fois par an pour affaires (que dire de Varenne ?), l'accusant d'être juif tout en prétendant ne pas être antisémite, le rebaptisant Abraham Moïse Sidi Caffa, et même le provoquant en duel.

Les propos ci-dessous, prétendant que Caffa était le maître des Papeteries de l'Indochine, relèvent de la même logorrhée.

.....
Si le fait, pour M. Alexandre Varenne, de posséder une modeste propriété, est une sorte de vice rédhibitoire qui devrait faire rejeter sa candidature par les électeurs du Tonkin, que doit-on dire de M. Caffa ?

N'est-il pas intéressé à d'importantes sociétés dont les usines emploient des milliers d'ouvriers, dont le travail lui assure ces substantiels bénéfices, lui permettant de verser des piastres à flot pour essayer de décrocher son élection ? N'est-il pas, par ailleurs, propriétaire d'une grande partie des usines de papiers de Dap-Cau-Vietri ? Et, pour assurer sa direction dictatoriale, n'a-t-il pas brisé la situation de M. Birot, ancien directeur de ces usines, membre de la chambre de commerce de Hanoï ?

Ce dernier en est mort de chagrin, laissant une famille dans le désespoir.

Il est vrai que M. Caffa a été bien lui-même en cette misérable affaire.

Le patron ennemi et exploiteur des travailleurs, qui s'est affirmé l'ennemi aussi du gouvernement du Rassemblement Populaire.

Et c'est à ces travailleurs qu'il vient demander de voter pour lui... en leur offrant un verre sur le zinc. Et c'est ce pauvre individu qu'on voudrait imposer comme délégué du Tonkin.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 30 septembre 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 novembre 1936)

[...] Société des Papeteries de l'Indochine. — Les résultats sont en progression très nette sur l'exercice précédent, bien que les prix de vente, en raison de l'âpreté de la concurrence, aient dû être notablement abaissés.

Les ventes de papier ont atteint 1.791 tonnes contre 1.106 tonnes en 1934. Par contre, les ventes de pâtes à papier sont tombées à un chiffre extrêmement faible.

Les bénéfices bruts s'élèvent à 701.981 fr. contre 358.471 francs l'année précédente. Après affectation de 256.785 francs aux amortissements, il a été possible d'attribuer aux actionnaires un dividende de 7 % alors qu'aucune répartition n'avait été faite l'année précédente.

L'aisance de la trésorerie a permis de consolider la situation de la Société par le rachat au-dessous du pair d'une certaine fraction du capital, ces opérations s'étant traduites par un bénéfice supplémentaire de 20.049 francs. [...]

AEC 1937/1019 — Société anon. des papeteries de l'Indochine (P.I.C.),
51, rue d'Anjou, PARIS (8^e).

Tél. : Anjou 30-30, — Télég. : Bouréal-Paris. — R. C, Seine 116.951.

Capital. — Société anon., fondée le 11 février 1913, 1.500.000 fr. à l'origine, porté en 1919 à 2.500.000 fr., en 1927 à 5 millions de fr., en 1930 à 7 millions de fr., en 1935 à 6.692.500 fr. et divisé en 13.385 actions de 500 fr., libérées, — Parts : 1 500.

Dividendes : 1934, néant ; 1935, act. 35 fr. ; parts 39 fr. 06.

Objet. — Fabrication et vente de papier et de pâte à papier (pâte de bambou)(Toutes qualités de papiers : emballage, écriture, impression, pur bambou, simili Japon et vergé). — Usine de pâte à Vietri et usine de papier à Dap-Cau (Tonkin).

Conseil. — MM. Octave Homberg, présid. ; René Bouvier, admin.-délégué ; L. Clerc, Charles Biver, R. Grégoire-Sainte-Marie, Ulric d'Hautefort, Carlo Toché.

ÉCHOS DIVERS
Académie des Sciences coloniales
(*Le Moniteur de la papeterie française*, 15 janvier 1937)

M. René Bouvier, administrateur délégué de la Société des Papeteries de l'Indochine, a été récemment élu membre de l'Académie des Sciences coloniales où il succède à M. le comte Lagarde.

Cette élection, dont la nouvelle sera accueillie avec un vif plaisir dans nos milieux, consacre le remarquable effort de M. R. Bouvier dans les divers domaines où il a exercé son activité : fils d'un pionnier qui se donna corps et âme à la cause coloniale, il s'y est lui-même consacré, à la fois comme industriel et comme auteur d'ouvrages très remarquables dont nous rappelons les principaux : *Voyage du papier autour du monde*, *Thi-Cau*, émouvant roman de l'action française en Indochine, le *Commerce franco-colonial* et diverses études économiques embrassant les problèmes coloniaux ; d'autres travaux notamment sur Jacques Cœur, Albuquerque, précurseurs de l'idée coloniale, ont été également fort appréciés du monde des lettres.

En cette circonstance, nous présentons à M. René Bouvier nos respectueux compliments.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1937)

L'assemblée ordinaire du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936, qui font apparaître un bénéfice net de 550.672 fr., auquel s'ajoute le report bénéficiaire antérieur de 87.889 fr.

Papeteries de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 août 1937)

L'assemblée du 29 juin a approuvé les comptes de l'exercice 1936 se soldant par un bénéfice net de 550.672 fr. contre 445.696 francs. Le dividende, qui sera payable le 1^{er} juillet, a été maintenu à 7 %, soit 35 fr. pour les actions et fixé à 3 fr. 24 brut contre 39 fr. 06 pour les parts bénéficiaires.

Société financière française et coloniale
Assemblée ordinaire du 29 septembre 1937
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 30 octobre 1937)

[...] Papeteries de l'Indochine*. — Les ventes de papier ont marqué un nouvel et important développement en 1936, atteignant 2.325 tonnes contre 1.791 tonnes en 1935.

Les bénéfices bruts se sont élevés à 808.154 francs 65 contre 701.981 fr. l'année précédente. Après affectation aux amortissements de 257.582 fr. 16, contre 356.285 fr. 81 en 1935, il a été attribué aux actionnaires un dividende de 7 % comme en 1935. Les ventes des premiers mois de l'année 1937 ayant atteint la limite de production de l'usine, la capacité de celle-ci va être augmentée par la construction d'une quatrième machine à papier. [...]

Annuaire industriel, 1938 [périmé] :

PAPETERIES de l'INDO-CHINE (Soc. an. des), 51, r. d'Anjou, Paris, 8^e. T. Gut. 10-36 et 61-28. Ad. t. Bouréal-Paris-8. Cap. 5.000.000 fr. — Cons. d'adm. : Adm. dél. : M. R. Bouvier ; Adm. : MM. Ch[arles] Biver, L[éon] Clerc [Le Havre][adm. Caoutchouc de l'Indochine...], R. Grégoire-Sainte-Marie, A. de Neufville, L. Vincent. — Usine de pâte à Viétri et usine à papier à Dap-Cau (Tonkin).

Fabrique de papier et pâte à papier. (4-37034).

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*Le Journal des débats*, 27 juillet 1938)

L'assemblée ordinaire du 21 juillet a approuvé les comptes de l'exercice 1937 se soldant par un bénéfice net de 1.392.674 francs. Le dividende, fixé à 50 francs brut par action et 195 fr. 216 brut par part, sera payable à partir du 1^{er} août, sous déduction des impôts.

À l'issue de l'assemblée, il a été indiqué que, pour les six premiers mois de 1938, les résultats étaient à peu près comparables à ceux de la même période de 1937. D'autre part, en vue de rendre plus important le fonds de roulement à cause du développement même de l'affaire ainsi que de la hausse des matières premières, une éventuelle augmentation de capital n'est pas exclue. Enfin, le président a déclaré que la cotation des titres était envisagée.

Société des Papeteries de l'Indochine
Assemblée ordinaire de 21 juillet 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière, 27 août 1938*)

Assemblée présidée par M. René Bouvier, administrateur délégué, qui appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires présents, MM. Gastel, pour la Société financière française et coloniale, et M. Grégoire Sainte-Marie.

Secrétaire : M. Morel.

8.000 actions sont présentes ou représentées.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous avons convoqués. Messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1937 ainsi que le bilan et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de ladite assemblée.

Le développement de l'activité économique de l'Indochine s'est poursuivi au cours de l'année 1937 dans des conditions très favorables. Le ralentissement constaté au cours de ces derniers mois dans l'activité économique mondiale, les dégâts causés dans certaines régions de la colonie par les inondations ont été compensés par une hausse des cours du riz et une progression importante des sorties de maïs et caoutchouc. Dans ces conditions, le pouvoir d'achat de la population s'est accru et notre société a bénéficié de ces circonstances locales meilleures.

Augmentation de la production

Au cours de l'année 1937, nous avons fabriqué 3.540 tonnes de papier contre 2.345 en 1936 et 1.507 tonnes de pâte ; en 1936, l'usine de Viétri n'avait pas été mise en marche.

Les ventes de papier ont atteint dans l'exercice 3.218 tonnes contre 2.325 en 1936.

Par ailleurs, les prix de vente ont pu être quelque peu relevés, ce qui était justifié par l'augmentation sensible des prix de revient résultant de la hausse des matières premières et des approvisionnements, et de l'application des lois sociales.

Au cours de l'année 1937, afin de faire face à une production sensiblement accrue et pour éviter, dans toute la mesure possible, les hausses continues de la plupart de nos matières premières, nous avons été amenés à passer d'importants marchés, portant surtout sur les pâtes à papier, et à nous couvrir pour de longues périodes.

En même temps, notre chiffre d'affaires mensuel ayant sensiblement augmenté en raison de l'accroissement du tonnage vendu et des prix de vente en hausse, le compte de nos débiteurs se chiffre en fin d'année par 3.346.516 fr. 69, contre 1.874.554 fr. 22.

Les bénéfices ont été, pour une large part, absorbés par la constitution du fonds de roulement rendu nécessaire par le développement même de notre affaire.

Enfin, la marche de nos usines à une cadence voisine de la limite de leur production a eu pour conséquences une fatigue et une usure du matériel que doivent compenser des amortissements plus larges.

L'exercice 1937 porte donc la charge de frais d'entretien, de renouvellement et de réparation du matériel exceptionnellement élevés, ce qui sera également le cas pour l'exercice en cours.

Résultats et répartition des bénéfices

Le compte de profits et pertes que nous vous présentons se solde par un bénéfice de 2.033.529 43

Nous avons décidé, étant donné l'usure exceptionnelle de notre matériel dont nous venons de vous entretenir, d'effectuer des amortissements sur celui-ci qui s'élèvent au total à : 484.969 95

Nous vous rappelons que les amortissements pratiqués l'an dernier ne s'élevaient qu'à 267.482 fr. 16.

Par ailleurs, nous avons amorti le portefeuille de : 155.885 2 640.855 21

Le bénéfice net ressort à 1.392.674 22

Le prélèvement pour la réserve légale s'élève à 69 633 71

Le solde disponible est donc ramené à 1.323 040 51

sur lequel nous vous proposons de prélever le dividende statutaire de 7 %, soit. 458.675 00

Conformément aux statuts, le conseil reçoit 10 %, soit 132 304 05

et le solde qui s'élève à 732 061 46

appartient aux porteurs de parts et aux actions à raison de : 40 % aux porteurs de parts, soit 292.824 58

60 % aux actionnaires, soit 439.236 88

Sur cette dernière somme, nous vous proposons de distribuer aux actions un sur dividende de 3 %, portant ainsi le dividende total de l'exercice à 10 %.

Cette distribution représente une somme de 196 575 fr.

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires s'élèverait alors à 337 841 fr. 08.

Le dividende

Si vous acceptez ces propositions, les actions recevront un dividende de 10 %, soit 50 francs brut par action, soit :

35 fr. 671 net par action au porteur ;

37 francs pour les actions nominatives appartenant à une personne morale ou à un particulier, mais converties depuis moins de six mois à la date de mise en paiement du coupon ;

41 fr. 90 pour les actions nominatives ayant plus de six mois sous cette forme à la date de la mise en paiement du coupon et appartenant à des particuliers ou personnes morales assimilées ;

Et les parts : 195 fr. 216 brut, soit :

142 fr. 884 pour les parts au porteur ;

144 fr. 460 pour les parts nominatives de la première catégorie ;

163 fr. 591 pour les parts nominatives de la seconde catégorie.

La mise en paiement des dividendes et répartitions aura lieu à partir du 1^{er} août 1938 contre remise du coupon n° 13 pour les actions et du coupon n° 8 pour les parts.

Questions à l'ordre du jour

Au cours de l'année 1937, la société a traité des opérations d'ordre courant avec des banques ou sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects.

Nous vous demandons de renouveler pour l'exercice 1938 l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

Au cours de l'exercice, M. Carlo Toché a donné sa démission d'administrateur de notre société, ses nombreuses occupations ne lui permettant plus de remplir ses fonctions comme il l'aurait désiré.

Nous vous prions de bien vouloir donner à M. Carlo Toché *quitus* de sa gestion

Par ailleurs, le conseil, par application de l'article 18 des statuts, a appelé à siéger comme administrateur, M. Edmond Giscard d'Estaing.

Conformément à l'article des statuts ci-dessus rappelé, nous vous prions de bien vouloir confirmer cette nomination.

Le mandat de M. Edmond Giscard d'Estaing prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'exercice 1942.

Vous aurez, enfin, Messieurs, à nommer un commissaire chargé de vous présenter un bilan sur les comptes des exercices 1938, 1939 et 1940, ainsi qu'à désigner le commissaire adjoint chargé de le suppléer éventuellement, et à fixer le montant de leur rémunération.

Nous vous rappelons que notre société rentre dans la catégorie de celles qui doivent choisir pour commissaire aux comptes au moins un commissaire agréé.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

ACTIF	
Frais de premier établissement	
et d'augmentation de capital	1 00
Immobilisations :	
Usine de Dap-Cau: compte n° 1	1.116.115 78
Compte n° 2	2.512.718 14
Usine de Viétri	301.674 48
Approvisionnements Dap-Cau	3.444 984 06
Approvisionnements Viétri	393 802 00
Papiers fabriqués et en cours fabrication	334.468 58
Pâte Viétri en stock	598 996 18
Débiteurs divers	3.346.516 39
Caisses et banques	194.820 66
Portefeuille-titres	224 250 00
Compte d'ordre: frais à répartir	57.150,50
	<u>12.525.447 77</u>

PASSIF	Avant répartition	Après répartition
Capital	6.552.500	6 552.500
Réserve légale	269.258	338.892
Prime sur augm. de capital	69 120	69.120
Créditeurs divers	4 146.714	4 279.018

Dividende à payer	—	948 074
Report à nouveau	95 179	337.841
Pertes et profits 1937	1.392 674	
	<u>12 525 447 77</u>	<u>12 525 447 77</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES	
DÉBIT	
Intérêts et frais divers usine et siège social	234.038 06
Amortissements sur immobilisations	484.969 95
Amortissements sur portefeuille	155.885 26
Solde créditeur	1.392 674 22
	<u>2 267 567 49</u>
CRÉDIT	
Bénéfice sur ventes et produits divers	2.267 567 49
	<u>2 267 567 49</u>

ALLOCUTION DE M. RENÉ BOUVIER, ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ

Avant de donner, Messieurs, la parole à ceux d'entre vous qui pourraient avoir quelques questions à poser, je tiens à attirer votre attention sur les résultats de l'exercice dernier qui marquent une amélioration sensible par rapport à ceux de l'exercice précédent.

La progression des résultats

Vous constatez, en effet, que, l'année dernière, nous avons gagné 808.000 francs avant amortissements, alors que, cette année, nos bénéfices sont de 2.033.000 francs avant amortissements. Néanmoins, étant donné l'usure exceptionnelle du matériel, qui résulte de ce que nous avons marché à plein rendement dans notre usine de Dap-cau, nous avons jugé nécessaire de procéder à des amortissements plus importants que l'année précédente, amortissements qui, pour le matériel et les bâtiments, s'élèvent à 484.000 francs. contre. 257.000 fr. l'exercice précédent.

D'autre part, nous possédons une participation importante dans une affaire de pyrotechnie* intéressante comme cliente de Dap-Cau, mais qui, actuellement et encore que sa marche soit meilleure, ne donne pas de résultats positifs. Dans ces conditions, nous avons jugé bon de procéder à un amortissement du portefeuille qui ramène celui-ci à 224.250 fr.

Je vous rappelle que le bénéfice de 250.000 francs réalisé antérieurement sur nos achats d'actions a déjà porté intégralement, avec votre approbation, aux amortissements du portefeuille. Après avoir passé par un maximum de 617.000 francs, il se trouve ainsi ramené à 224.000 francs.

Le solde du report à nouveau qui, l'année dernière, était de 95.000 francs, passe à 337 800 francs. Ainsi la répartition que nous vous proposons apparaît-elle tout à fait en harmonie avec les résultats de la société.

Cadence de fabrication

Prix de vente

Vous avez constaté, par le rapport, que notre production a passé de 2.345 tonnes de papier [en 1936 à 3.540 tonnes] pour 1937, ce qui est, dans l'état actuel du matériel, le maximum des moyens de production dont nous disposons à l'usine de Dap-Cau.

La cadence de fabrication a continué pendant les six premiers mois de cette année.

Toutefois, je suis incapable, actuellement, d'établir des prévisions concernant les résultats de l'exercice en cours, étant donné que l'industrie de la papeterie passe par une crise extrêmement sérieuse et que, moins atteints que d'autres, nous n'enregistrons pas moins un léger ralentissement des commandes depuis un mois.

D'autre part, nous avons réalisé une certaine augmentation sur les prix de vente de nos papiers. Mais nos prix reviennent, surtout si l'on compte les prix de remplacement des pâtes, dont nous sommes heureusement très largement pourvus, vont subir une hausse sensible.

De sorte que je ne puis vous donner de pronostic, en l'état actuel des choses : si ce n'est que, pendant les six premiers mois de 1938, les résultats ont été à peu près comparables à ceux des six premiers mois de l'année dernière.

Trésorerie

Il résulte de la marche même de notre affaire et de son développement, que notre fonds de roulement est beaucoup plus lourd. Nous avons 3.500.000 francs de plus de marchandises en magasins. Or, ces marchandises coûtent beaucoup plus cher qu'il y a un an.

D'autre part, nos comptes clients sont naturellement plus élevés. Il semble qu'à ce point de vue, nous ayons trouvé notre équilibre aux environs de 3 millions et demi de comptes débiteurs.

Par conséquent, vous voyez que notre affaire supporte la contrepartie de son développement et de sa prospérité par une trésorerie assez étreinte, assez difficile, C'est le sort des affaires qui se développent. Si je vous parle de cette question aujourd'hui, c'est parce qu'une augmentation de capital des Papeteries de l'Indochine est une opération qui pourrait être envisagée ultérieurement.

La cotation des titres

À la demande de plusieurs actionnaires, nous avons été amenés à nous occuper de la cotation de nos titres. Nous avons, depuis trois ans, fait des distributions intéressantes.

La question s'est posée de savoir si nous demanderions la cotation pour les actions sans la demander pour les parts de fondateur. Notre société ne compte qu'un trop petit nombre de parts de fondateur : quinze cents. C'est ce qui nous conduit à chercher à diviser les parts de fondateur en dixièmes. Nous avons réuni jusqu'ici un nombre de parts insuffisant pour réaliser cette opération. Pour que l'assemblée se réunisse valablement, il nous faut le tiers des parts, c'est-à-dire cinq cents. J'espère toutefois qu'au moment du paiement du coupon nous aurons l'occasion de reprendre contact avec les porteurs de parts et qu'il nous sera possible de réunir le quorum nécessaire.

LA DISCUSSION

Un actionnaire. — M. le président, en admettant que vous ne puissiez pas avoir le quorum nécessaire pour les parts, je vous demanderai de ne pas abandonner le projet de cotation des actions, qu'une chose ne soit pas absolument subordonnée à l'autre.

Le président. — Les deux questions ne sont pas liées. Nous essayons de faire les deux opérations à la fois pour répondre au désir légitime de certains porteurs de parts. Dans trois semaines, nous serons fixés.

LES RÉSOLUTIONS

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes, qui sont adoptées à l'unanimité.

.....



Coll. Serge Volper

PAPETERIES DE L'INDOCHINE

Société anonyme

au capital de six millions cinq cent cinquante deux mille cinq cents fr.
divisé en 13.105 actions de 500 fr. chacune

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 31 août 1938

Siège social à Paris

Statuts déposés chez M^e Jocteur-Monrozier, notaire à Grenoble, le 9 janvier 1913
et modifiés par les assemblées générales du 16 décembre 1919, 10 octobre 1927, 24
novembre 1930, 12 juin 1935 et par décision du conseil d'administration en date du 21
octobre 1935

DIXIÈME DE PART DE FONDATEUR AU PORTEUR

Faisant partie des 1.500 parts créées conformément aux articles 6 et 41 des statuts et divisées en dixièmes par décision de l'assemblée générale des porteurs de parts en date du 12 août 1938~

« Il a été formé, par l'article 42 des statuts, une association entre les propriétaires des parts de fondateur, sous la dénomination « Association des porteurs de parts de fondateur de la Société anonyme des PAPETERIES DE L'INDOCHINE La propriété. d'un dixième de part comporte de plein droit adhésion aux dispositions des statuts de la présente association et aux décisions de l'assemblée générale des porteurs de dixièmes de parts ».

Un administrateur : ?
Par délégation du conseil d'administration : ?

LÉGION D'HONNEUR
Ministère du commerce
(*JORF*, 10 novembre 1938)

Commandeur
Bouvier (René), officier du 21 octobre 1932. Administrateur de sociétés coloniales.

BAC-NINH
Commission municipale
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1938)

Sont nommés membres de la commission municipale de Bac-ninh, pour une période de 3 ans :

... Charles Petot, directeur de la Papeterie à Dâp-câu...

CONSEILS PROVINCIAUX AUX TONKIN
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 janvier 1939)

Sont nommés membres des conseils provinciaux du Tonkin pour la période 1939-1942.

MEMBRES FRANÇAIS

BAC-NINH

MM. ... Charles Petot à Dap-Câu, membres titulaires.

Liste électorale des élections des
délégués au Conseil français des intérêts
économiques et financiers du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1939, p. 2091-2358)

PROVINCE DE BACNINH
40 Rougier Gustave Gardien Papeterie 50 ans Dap-câu
59 Vila Pedre José Papeterie 48 ans Dap-câu

PROVINCE DE PHUTHO
15 Moquart Roger Directeur papeterie 30 ans Viêtri

VILLE DE HANOI
217 Caffa André Papetier Agent des Papeteries à Dap-cau 41 ans 12, rue Jambert

Papeteries de l'Indochine
(BALO, 10 avril 1939)

Conseil d'administration

Président : M. Bouvier (iRené), 11, avenue Constant-Coquelin, Paris ;
Administrateur délégué : M. Bernard (Paul), 131, avenue de Malakoff, Paris ;
Administrateurs : MM. Biver (Charles), rue Chalgrin, 14, Paris ; Clerc (Léon), 171, avenue Victor-Hugo, Paris ; Giscard d'Estaing (Edmond), 101, avenue Henri-Martin, Paris ; Grégoire Sainte-Marie, 2, rue du Colonel-Moll, Paris ; d'Hautefort (Ulric), 15, avenue Victor-Emmanuel-III, Paris ; Homberg (Octave), 2, boulevard de la Tour-Maubourg, Paris.

Papeteries de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 29 juillet 1939)

Après 811.087 fr., contre 640.855 fr. d'amortissements, le bénéfice net de 1938 ressort à 939.195 fr., contre 1.392.040 francs pour 1937. Le conseil proposera à l'assemblée un dividende de 10 % (inchangé) et de 9,1823 par 1/10^e de part (contre 195,216 par part entière).

Société des Papeteries de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 26 juillet 1939
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 12 août 1939)

M. René Bouvier, président du conseil d'administration, préside l'assemblée et constate que 9.214 actions sont présentes ou représentées. Il appelle au bureau, en qualité de scrutateurs, les deux plus forts actionnaires, M. le représentant de la Société financière française et coloniale et M. de Laurières.

M. Caillard remplit les fonctions de secrétaire.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vous avez été convoqués, messieurs, en assemblée générale ordinaire, conformément à l'article 29 des statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice 1938 ainsi que le bilan et les diverses résolutions portées à l'ordre du jour de cette assemblée.

La situation générale de l'Indochine s'est maintenue très favorable pendant tout le cours de l'année 1938. Si l'exportation du riz a marqué un fléchissement important à la suite d'une mauvaise récolte en Cochinchine, par contre, la progression des sorties de maïs et de caoutchouc et la hausse générale des prix ont maintenu le pouvoir d'achat global de la population indigène.

L'économie de notre industrie a été, cependant, affectée en cours d'exercice par différents facteurs extérieurs : augmentation des prix des matières premières, nouvelles charges sociales et fluctuations considérables des cours des pâtes importées. La pâte au

bisulfite écrue, qui valait en effet 103 fr. aux 100 kg en France au début de 1937 et dont le prix avait été porté à 225 francs à la fin de la même année, à la suite des dévaluations monétaires, a vu ses cours ramenés à 140 francs fin 1938.

Étant donné que notre exploitation doit nécessairement constituer des stocks de matières premières correspondant à plusieurs mois de fabrication — politique particulièrement nécessaire en période de tension extérieure — et que les cours du papier en Indochine sont influencés par un certain nombre de circonstances essentiellement locales, il n'a pas toujours été possible de faire subir automatiquement à nos prix de vente les fluctuations accusées par nos prix de revient. Néanmoins, grâce à une [utilisation beaucoup plus large des matières premières locales et notamment de la pâte de bambou de notre usine de Viétri](#), nous avons pu, pour l'ensemble de l'exercice, maintenir une marge bénéficiaire satisfaisante.

Notre usine de Dap-Cau a travaillé, comme l'an passé, à une cadence voisine de sa limite de production. Les fabrications ont porté sur 3.398 tonnes de papier brut contre 3.540 en 1937. À Viétri, nous avons produit 900 tonnes de pâte contre 1.507 tonnes en 1937. Les ventes de papier ont atteint 2.966 tonnes contre 3 218 en 1937.

Nous vous avons exposé l'an passé que l'extension de nos fabrications nous avait contraints à procéder à d'importants travaux d'aménagements à l'intérieur de nos usines, notamment à compléter nos installations de force motrice afin de leur permettre de travailler à plein rendement. Cette politique a dû être poursuivie durant toute la campagne 1938.

Bien qu'une part importante de ces dépenses à caractère exceptionnel ait été imputée au compte d'exploitation, nos comptes d'immobilisations se trouvent accrus en cours d'exercice de 1.236.974 fr. 35.

Résultats de l'exercice

Répartition des bénéfices

Les bénéfices d'exploitation se sont élevés à 1.823.816 24
auxquels il y a lieu d'ajouter des profits divers 91.833 96
soit au total 1.915.650 20

Les charges financières ont absorbé 165.367 44
ce qui ramène les bénéfices avant amortissements à 1.750.182 76

Nous avons dû procéder à un amortissement sur approvisionnements de 251.842 40 correspondant à une dépréciation des stocks de pâtes étrangères en fin d'exercice, à la suite de la baisse des cours dont nous vous avons rendu compte par ailleurs.

Les amortissements sur immobilisations ont absorbé 559.245 27

Nous avons jugé nécessaire en effet d'amortir à une cadence très rapide une grande part des aménagements nouveaux réalisés en cours d'exercice.

Dans l'ensemble, les amortissements de l'exercice ressortent ainsi à 811.087 67 montant qui peut paraître élevé eu égard aux prix d'inventaires, mais qui tient compte des valeurs de remplacement du matériel.

Après amortissements, le solde créditeur se trouve ramené à 939.195 09

Le prélèvement pour la réserve légale s'élève à 46.959 75

Reste 892 235 34

Le dividende statutaire 7 % aux actions absorbe 458 675 00
et la répartition du conseil 89.223 53

Le solde, soit 344.336 81

doit être réparti à raison de :

40 % aux porteurs de parts, soit 137.734 72

60 % aux actions, soit 206.602 09

Sur cette dernière somme, nous vous proposons de distribuer aux actions un superdividende de 3 % portant ainsi le dividende total de l'exercice à 10 %.

Cette distribution représente une somme de 196.575 francs.

Le report à nouveau appartenant aux actionnaires s'élèverait alors à 347.868 fr. 17.

Si vous acceptez ces propositions, les actions recevront un dividende de 10 %, soit 50 francs brut par action, soit :

34 fr. 9135 net par action au porteur ;

36 fr. 50 pour les actions nominatives appartenant à une personne morale ou à un particulier, mais converties depuis moins de six mois à la date de mise en paiement du coupon ;

41 fr. pour les actions nominatives ayant plus de six mois sous cette forme à la date de la mise en paiement du coupon et appartenant à des particuliers ou personnes morales assimilées.

Et les parts : 9 fr. 1823 brut, soit :

6 fr. 39 pour les parts au porteur :

6 fr. 703 pour les parts nominatives de la première catégorie :

7 fr. 5295 pour les parts nominatives de la seconde catégorie.

La mise en paiement des dividendes et répartitions aura lieu à partir du 1^{er} septembre 1939 contre remise du coupon n° 14 pour les actions et du coupon n° 9 pour les parts.

Nous vous signalons que, pour donner plus de clarté à notre compte de Profits et Pertes, nous avons été amenés à en modifier quelque peu la présentation.

Nous avons notamment fait figurer au débit en un poste spécial, les charges financières, et dans un poste spécial au crédit les profits n'étant pas directement redevables à l'exploitation. Nous vous demandons d'approuver ces modifications.

Questions à l'ordre Jour

Le conseil, par application de l'article 18 des statuts a appelé à siéger comme administrateur, M. Paul Bernard ¹⁸. Nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination. Le mandat de M. Paul Bernard prendra fin à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice 1944.

Au cours de l'année 1938, la Société a traité des opérations d'ordre courant, avec des banques ou sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects. Nous vous demandons de renouveler pour l'exercice 1939 l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1938

¹⁸ Paul Bernard (1892-1960) : polytechnicien, administrateur délégué de la SFFC (1935), président des Transports aériens intercontinentaux (1946-1960). Voir [encadré](#).

ACTIF	
Frais de 1er établissement et d'augm. de capital	1 00
Immobilisations :	
Usine de Dap-Cau : compte n° 1	1.004.504 00
Compte n° 2	3.228.64841
Usine de Viétri	375.034 87
Approvisionnements Dap-Cau	3.047.261 40
Approvisionnements Viétri	427.530 10
Papiers fabriqués et en cours de fabrication	509 907 91
Pâtes Viétri en stock	386.178 41
Débiteurs divers	2.938.305 69
Caisses et banques	372.351 24
Portefeuille-titres	137.250 00
Comptes d'ordre :	
Frais à répartir	62.979 06
	<u>18.489.952 29</u>
PASSIF	
Capital	6.552.500 00
Réserve légale	338.892 35
Prime sur augmentation de capital	69.120 85
Créditeurs divers	4.252.402 92
Dividende à payer.	
Report à nouveau	337.841 08
Pertes et profits 1938-1939	195 09
	<u>18.489.952 29</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Charges financières	165.367 44
Amortissements sur immobilisations	559.245 37
Réestimation des approvisionnements	251.842 40
Solde créditeur	939.195 09
	<u>1.915.650 20</u>

CRÉDIT	
Bénéfices d'exploitation	1.833.816 24
Profits divers	91.833 96
	<u>1.915.650 20</u>

Allocution du président

Nous constatons, messieurs, en ce moment au ministère des Colonies, un très grand engouement pour transformer les pâtes à papier coloniales et en faire des supercarburants, parce que les sous-produits de la pâte à papier peuvent permettre de produire soit des carburants, soit même de fabriquer du papier aux colonies. Il est d'ailleurs surtout questions de l'Afrique et de l'Indochine.

En ce qui nous concerne, nous sommes disposés à participer à un effort de ce genre.

Mais il nous paraît que la première étape à parcourir consisterait d'abord à accorder aux pâtes à papier coloniales les mêmes avantages très larges dont bénéficient actuellement les pâtes à papier françaises, lesquelles profitent d'une ristourne qui s'élève de 50 à 52 francs suivant les cas.

Par conséquent, si des mesures analogues étaient appliquées aux papeteries de Viétri, nous pourrions engager une certaine somme qui correspondrait à peu près au prix du fret, et cela permettrait l'arrivée de papiers en France. Nous intervenons auprès du ministère pour que cette mesure, qui n'est que de stricte égalité avec le régime français, nous soit appliquée le plus tôt possible.

Marche satisfaisante de la Société indochinoise de pyrotechnie* [...]

L'exercice en cours

Quant aux résultats de l'exercice en cours, il est un peu tôt encore pour en parler ; mais il est évident que les mesures sociales que nous sommes obligés d'adopter en faveur de notre personnel ont augmenté un peu notre prix de revient, et il en résulte, comme toujours en pareil cas, un certain décalage, même avec les hausses pratiquées en France pour élever les prix de vente. Donc, pour maintenir l'écart entre nos prix de revient et nos prix de vente, il faut un certain temps.

Dans ces conditions, je ne peux pas vous indiquer encore quel sera le bénéfice de l'exercice, mais je pense qu'il sera de l'ordre de la grandeur de l'exercice précédent.

LES RÉOLUTIONS

Aucun actionnaire ne demandant la parole, M. le président met aux voix les résolutions qui sont adoptées à l'unanimité. [...]

Une industrie à développer en Indochine
par D. B.
(*L'Écho annamite*, 4 août 1939)

Après avoir été à l'ordre du jour, la question de l'industrialisation de l'Indochine semble s'assoupir.

Pourtant, que de choses à faire en ce domaine, pour donner au pays l'armature économique que réclame son évolution !

Laissons de côté les usines d'avions et autres industries de guerre, que le gouvernement se propose d'instaurer ici, et qui ne sont point de notre compétence, pour n'examiner que les possibilités offertes au commun des capitalistes de faire

fructifier leur argent, avec la collaboration des techniciens et les ouvriers spécialisés susceptibles d'être formés ou recrutés sur place.

M. René Bouvier consacre, dans l'*Univers français*, une étude particulièrement poussée aux pâtes à papier coloniales.

Voici ses conclusions :

« 1° actuellement, les pâtes à papier coloniales, par suite de traitement qu'elles exigent, appartiennent aux sortes les moins consommées en France, et les plus chères ;

2° les usines actuelles des colonies françaises — les seules usines de pâtes coloniales existant au monde — n'ont pas rencontré, auprès des fabricants français, l'accueil nécessaire pour qu'elle puissent envisager leur développement en vue de l'exportation. Les mesures en faveur de l'industrie des pâtes à papier, adoptées en France, devraient, semble-t-il, leur être appliquées.

3° la mise au point de procédés nouveaux, à l'étude depuis longtemps, qui ont causé les plus graves déboires, mais qui paraissent maintenant en bonne voie, peuvent améliorer dans une telle proportion les prix de revient que ces pâtes pourraient peut-être s'imposer naturellement sur le marché français, en tout cas seulement avec un soutien de démarrage. La surproduction, sans doute momentanée, de pâte dans le monde fait que les usines du nord ont dû se contingenter pour éviter une chute catastrophique des prix, qu'il existe même un excès tout particulier de pâte à la soude, sont des accidents qui peuvent amener à choisir son heure, mais non pas à renoncer à une entreprise d'intérêt impérial, non seulement économique, mais aussi militaire.

4° la fabrication de nitrocellulose, de supercarburants, peuvent également, soit par les encouragements que de telles productions justifient, soit parce que la pâte passerait à l'état de sous-produit, modifier entièrement l'aspect de la question.

5° Il y a donc lieu de surveiller de très près les divers essais industriels, mais en s'engageant avec la plus extrême prudence, car les perspectives actuelles ne sont pas des certitudes et, par ailleurs, l'effort d'adaptation sera délicat, en tout état de cause. »

N'y a-t-il pas pour nous une précieuse indication dans l'article auquel nous venons de faire allusion et dont nous reproduisons ci-dessus la partie finale ?.

L'industrie papetière n'est pas tout à fait inexistante en Indochine. On sait qu'elle possède au Tonkin au moins deux fabriques européennes, l'une à Dâp-Câu, l'autre à Viétri, sans compter des centaines d'ateliers indigènes et familiaux, dans la province de Hâdong, aux environs immédiats de Hanoï, dans la localité précisément appelée le Village du papier.

Mais combien leurs productions — celle des uns comme celle des autres, car elles sont complètement différentes, tant dans les procédés que dans l'usage et la destination — sont loin de suffire à la consommation strictement locale, et *a fortiori* aux éventuelles exportations !

Ainsi, les Annamites sont tributaires de nos voisins chinois pour les divers papiers votifs, chaque année pour des sommes vraisemblablement considérables

Quant à Viétri et à Dap-Câu, c'est à peine s'ils sont capables de fournir à l'Administration le papier indispensable à l'impression du *Journal officiel de l'Indochine*, à telle enseigne que les publications périodiques ou scolaires sont obligées de s'adresser à l'étranger : Lettonie, Yougoslavie, Norvège, etc., etc.

Remarquons, en effet, que l'industrie papetière de la métropole elle-même ne produit pas assez pour les besoins de la France continentale — ni, à plus forte raison, pour ceux, chaque jour croissant au fur et à mesure du développement intellectuel, de ses possessions exotiques.

Pour en revenir à la seule Indochine, observons que ses besoins en papier tendent à s'augmenter à un rythme accéléré, surtout depuis que la presse en *quoc-ngu* jouit en Cochinchine d'une liberté légale comparable à celle dévolue à sa sœur aînée : la presse de langue française.

Rien qu'à Saïgon-Cholon, il ne doit pas y avoir moins d'une centaine de quotidiens et périodiques de toutes les nuances politiques et de tous les dialectes en usage ici : français, annamite, caractères chinois, voire cambodgien et tamoul.

Un modeste trihebdomadaire comme l'*Écho annamite* — pour citer l'exemple que nous connaissons le mieux — consomme de dix à douze tomes de papier-journal par an en moyenne, soit une dépense annuelle de trois mille cinq cents à quatre mille piastres.

Sur cette base — ô amateurs de statistiques, essayez de calculer combien de piastres sont drainées hors de chez nous, chaque année, à seul titre d'achat de papier-journal, et tenant compte de ce fait que les organes en langue annamite bénéficient d'ordinaire d'un tirage de beaucoup supérieur à celui de leurs confrères français, pour le motif bien simple que les premiers s'adressent à la masse même du peuple et que les seconds ne sont lus que par la population européenne et l'élite — forcément restreinte — des indigènes européenisés ou francisants.

À vue de nez, il ne serait pas téméraire d'affirmer qu'installée sur place, les futures fabriques de papiers, à la condition d'être suffisamment outillées pour satisfaire aux exigences d'une aussi importante clientèle, feraient par an un chiffre d'affaires de quatre ou cinq cent mille francs rien qu'avec les journalistes locaux.

Et cela sans gêner en rien les industries de la métropole ni d'autre colonie française, puisqu'il nous faut cantonner nos constatations dans l'organisation harmonieuse de notre économie impériale — avec la perspective assurée d'une situation constamment améliorée et consolidée.

N'y a-t-il pas là de quoi tenter les initiatives gouvernementales ou particulières, les fortunes endormies et les techniciens audacieux ? Aux économistes — et autres spécialistes en ... *iste* — le soin d'étudier sérieusement le problème et de répondre à notre question avec exactitude.

Au sujet du papier journal
(*Chantecler*, 29 octobre 1939, p. 3)

M. Caffa, directeur de la maison fort connue « Caffa-papiers », et M. Petot, directeur de l'usine des Papeteries de l'Indochine, avaient invité tous les directeurs des journaux du Tonkin, quotidiens et périodiques, à visiter l'usine de Dap-Câu, jeudi après-midi, afin que chacun pût se rendre compte de l'importance des résultats acquis par la société dans la fabrication locale du papier journal.

On sait que, par suite des arrêts des fournitures du papier de provenance étrangère et le stock en approvisionnement s'épuisant, les journaux risquaient de manquer sous peu de papier nécessaire à leurs tirages.

La Société des Papeteries de l'Indochine a voulu prouver à la presse qu'elle était à même de lui fournir le papier dont elle avait besoin, et à des prix qui n'étaient pas du tout prohibitifs, comme certains s'efforçaient de le faire admettre dans les milieux intéressés. Et nous pensons que les constatations faites sur place, à l'usine même, ainsi que les explications techniques, données par MM. Caffa et Petot, ont pu convaincre les directeurs que, quoi qu'il arrive, le danger de la pénurie du papier journal est écarté de leurs soucis.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE HANOÏ (TONKIN)
LISTE DÉFINITIVE DES ÉLECTEURS FRANÇAIS
ANNÉE 1940

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} avril 1940, pp. 474-484)

PROVINCE DE BACNINH
211 M. Petot Charles Dir. de la papeterie Dap.Cau

PROVINCE DE PHUTHO
228 M. Moquart Roger Dir. d'une papeterie Viétri

Hanoï
[Réception du Gouverneur général](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 septembre 1940)

M. Petot, Directeur des Papeteries de Dap-Cau

[La tournée du gouverneur général](#)
(*La Volonté indochinoise*, 15 novembre 1940)

.....
À Viétri, le Gouverneur Général a ...visité la papeterie sous la conduite de M. Petot, Directeur des Papeteries de l'Indochine. Le Chef de la Colonie s'est vivement intéressé aux réalisations et aux possibilités de cette entreprise, qui, en raison des circonstances, prend dans l'économie indochinoise un rôle de premier plan.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 novembre 1940)

Les audiences
Hanoï, 18 novembre (Arip). — L'Amiral Decoux a reçu le 18 novembre M. Édouard, président de la chambre mixte de commerce et d'agriculture du Nord-Annam ; M. Dot, président de l'Association tonkinoise des anciens combattants ; M. Petot, directeur de la Société des Papeteries de l'Indochine ; et S. E. M. Matsumiya, chef de la Mission économique japonaise.

Où est-il ?
(*L'Écho annamite*, 4 décembre 1940)

La police recherche un secrétaire tonkinois, du nom de Nguyễn-van-Phuc, objet d'une plainte de son employeur : le directeur de la fabrique de papiers de Dap-Câu, province de Bac-Ninh (Tonkin).

Envoyé à Saigon nanti de quatre cents piastres, cet employé indélicat a disparu sans laisser d'adresse et, bien entendu, avant d'avoir effectué les paiements dont il avait été chargé.

Il aurait été, en outre, l'auteur d'un détournement d'une centaine de piastres, découvert après vérification des livres comptables dont il était responsable.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 décembre 1940)

Le Gouverneur général au village du Papier

Hanoï, 10 décembre (Arip). — Dans la matinée du 10 décembre, accompagné de M. Grandjean, Résident Supérieur au Tonkin, de M. Vinay, Résident de France à Hadong, de S. E. Vi-van-Dinh, tong doc de Hadong, et sous la conduite de M. Petot, Directeur des papeteries de l'Indochine, le vice-Amiral d'Escadre Decoux, Gouverneur général de l'Indochine, a visité près de Hanoï le village du Papier, ou, plus exactement, les huit villages qui consacrent ensemble leur activité à la fabrication du papier indigène.

Leur organisation est le type de l'artisanat familial. Leur production, représentant un chiffre d'affaires annuel de deux millions et demi de piastres, couvre aujourd'hui la totalité de la consommation indigène de l'Indochine (qu'il s'agisse de papier de grand luxe pour les édits impériaux, de papier votif, de papier à caractères, de papier d'emballage, etc.) ; elle est parvenue à rendre inutiles les importations de l'étranger, de Chine en particulier, auxquelles la colonie devait naguère faire appel. 3.500 familles vivent aujourd'hui de cette industrie.

Le développement de celle-ci a été puissamment aidé par l'appui que lui apportent les Papeteries de l'Indochine. Elles lui fournissent la pâte de bambou, inemployée jusque là, et qui améliore la qualité du papier tout en facilitant les opérations de fabrication. Elles s'occupent actuellement de fournir aux ateliers une eau plus pure, et de former des artisans qualifiés qui, sans modifier les caractères traditionnels de la production, sauront toutefois la moderniser, et assurer notamment au papier de luxe les qualités qui le font rechercher de plus en plus, même à l'étranger.

Au nom des artisans des villages du Papier, M. Nguyen-quy-Hung a prononcé devant le Gouverneur général une allocution où il a exposé les principes de leur organisation, les résultats obtenus et les plans d'amélioration en cours de réalisation : cette activité s'exerce dans un sens et sous une forme parfaitement adaptés aux nécessités de l'industrie tonkinoise, et elle est un bel exemple de collaboration entre une industrie traditionnelle et les conseils techniques de l'organisation française.

Gouvernement général
Les visites du Gouverneur général
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 mars 1941)

Les audiences

Hanoï, 7 mars (Arip). — L'Amiral Decoux reçu le 7 mars M. Petot, Directeur de la Papeterie de Dap-cau...

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mars 1941)

Le Gouverneur général à Dap-Cau

Hanoï, 13 Mars (Arip). — Poursuivant la série de ses visites aux établissements industriels qui contribuent à transformer l'économie indochinoise, et permettent à la colonie de remplacer par des productions locales des importations payables en devises étrangères, l'Amiral Decoux s'est rendu le 13 mars aux Papeteries de l'Indochine, à Dap Cau, où il a été reçu par le Directeur M. Petot, entouré de ses principaux collaborateurs.

Le Gouverneur général a visité en détail les installations de l'usine et s'est fait exposer les différentes étapes de la fabrication, ainsi que les nouveaux résultats techniques obtenus depuis peu.

Après un essai infructueux en 1905, la petite société qui devait devenir les Papeteries de l'Indochine fut fondée en 1912. Elle occupait en 1930 350 ouvriers, et fabriquait chaque mois une centaine de tonnes de qualités ordinaires, surtout de papiers d'emballage. Une réorganisation effectuée en 1935 lui permit de doubler ce chiffre. À la suite d'une nouvelle impulsion donnée à la fin de 1937, la production atteint aujourd'hui 15 tonnes par jour, dans les qualités les plus diverses, depuis le papier blanc fin jusqu'au carton. Il convient d'y ajouter les 400 tonnes fournies annuellement par l'usine de Viétri.

Les Papeteries utilisent la matière première extraite des forêts de bambous, des plantations de pins et de la forêt tonkinoise, et de moins en moins des produits importés.

Plus de 2.000 ouvriers vivent directement de l'affaire. L'usine de Viétri, d'autre part, fournit chaque mois aux artisans des villages 60 à 100 tonnes de pâte à papier, et procure ainsi du travail, pour la fabrication du papier à la main, à plus de 3.500 familles.

Après avoir félicité M. Petot pour ces réalisations où la technique et le capital français sont associés au travail indochinois, l'Amiral Decoux est allé visiter l'atelier-école d'apprentissage de Dap Cau.

M. Charton, Directeur de l'Instruction Publique, M. Larivière, Résident de Bac-Ninh. et M. Camboulives, Directeur de l'Ecole Pratique d'industrie de Hanoi, ont exposé au Gouverneur général le but et le fonctionnement de cet établissement. Selon le désir exprimé par les industriels, il a pour but de former, d'une façon essentiellement pratique, et à l'emplacement même des usines, des ouvriers spécialisés qui permettront d'améliorer le rendement et la qualité de la production.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Dépêche d'Indochine*, 1^{er} août 1941)

HANOI, 30 juillet. — L'Amiral Decoux a reçu le 30 Juillet ... M. Petot, Directeur des Papeteries de l'Indochine. Arip.

Arrêté n° 32
22 DÉCEMBRE 1941
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 13)

Est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans le mandat des membres de la commission municipale de Bacninh, dont les noms suivent :

MM. Charles Petot, directeur de la Papeterie à Dapcâu,

.....

Arrêté n° 32
22 DECEMBRE 1941
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1942, p. 13)

Est renouvelé pour une nouvelle période de 3 ans le mandat des membres de la commission municipale de Bacninh, dont les noms suivent :

MM. Charles Petot, directeur de la Papeterie à Dapcâu,

.....

PAPETERIES DE L'INDOCHINE

(*Le Figaro*, 30 mars 1942)

De 1939 à 1940, les bénéfices bruts sont passés de 2.955.457 fr. à 10.154.443. Après déduction des charges, impôts et amortissements, les bénéfices nets se sont établis à 4.765.086 fr. au lieu de 1.915.261 fr. Le dividende a été, comme l'année dernière, arrêté à brut, 70 fr. par action et 31,43 par 1/10 de part de fondateur. Le report à nouveau est de 3.339.924 fr.

Les audiences du Gouverneur Général

(*La Volonté indochinoise*, 3 mars 1942)

Hanoï, 3 mars. — L'Amiral Decoux a reçu le 3 mars ... M. Petot, Directeur Général des Papeteries de l'Indochine, à Dap-Câu...

Les audiences du Gouverneur Général

(*La Volonté indochinoise*, 10 septembre 1942)

Hanoï, 9 Sept. — L'Amiral Decoux a reçu le 9 septembre ... M. Petot, Directeur Général de la Société des Papeteries de l'Indochine...

Situation de l'industrie locale
PRODUITS AGRICOLES ET FORESTIERS
(*L'Écho annamite*, 29 janvier 1943)

Papier

La production est mi-industrielle, mi-artisanale. Du côté industriel, la Société des Papeteries de l'Indochine, fondée en 1913, possède à Viétri une usine de fabrication de pâte à papier à la soude, en partant du bambou, et à Dap Cau une usine à papier travaillant la pâte fabriquée à Viétri. L'usine de Viétri traite annuellement 12.000 tonnes de bambous.

Pour s'affranchir au maximum des importations (pâtes de pins), la Société a réussi, par des perfectionnements techniques, à faire passer de 35 à 85 % [chiffres quasi illisibles] la proportion des pâtes locales entrant dans la fabrication du papier. Elle a, de même, étudié les pâtes de paille de riz et de bagasse de canne à sucre. La production de papier de Dap Cau est passée de 3.000 à 4.100 tonnes de 1919 à 1941. Cette extension devait être encore plus sensible, mais des machines attendues de l'extérieur n'ont pu arriver ici. Pour 1943, il faut prévoir une réduction notable de l'activité, provoquée par le manque de feutres et toiles métalliques nécessaires au fonctionnement de l'usine de Viétri.

La production artisanale n'est encore pratiquement organisée que pour la fabrication de qualités secondaires : culte, ??? au pinceau, emballage pour menus objets.

L'artisanat produit également des qualités luxe, demi-luxe, mais en volume relativement faible par rapport aux qualités précédentes dont la production totale dans les deux centres de Hadong et Moncay doit être à l'heure actuelle de l'ordre de 4.000 à 5.000 tonnes par an.

L'artisanat utilise surtout des écorces de « gio », les déchets de papier et aussi, de plus en plus, la pâte de bambou qui lui est fournie par la Société des Papeteries de l'Indochine.

D'importants efforts sont faits actuellement pour accroître la production artisanale et la diriger vers les catégories de papier qui vont la plus nous faire défaut

Au total, on peut escompter que, en 1943, l'Indochine ne pourra, dans l'ensemble, satisfaire que le 1/4 environ de ses besoins normaux.

L'importance des stocks, en cours de recensement, ainsi que le volume des importations qui pourront être maintenues détermineront l'importance des mesures d'économies et de restriction qui, de toute façon, apparaissent absolument indispensables.

(Bulletin indochinois des combustibles liquides et lubrifiants du 20 janvier 1943)

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
Société anonyme fondée en 1913
(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 1)

Objet : fabrication du papier en Indochine et commerce ou industrie s'y rattachant.

Usines à Viétri et Dap-cau.

Participation importante dans la société indochinoise de pyrotechnie.

Siège social : Paris, 51, rue d'Anjou, actuellement Vichy, n° 7, rue de l'intendance.

Capital social : fr. 6.552.500, divisé en 13.105 actions de 500fr.

À l'origine, fr. 1.500.000 en 3.000 actions de 500 fr.

Porté en 1919 à 2.500.000 création de 2.000 actions de 500 fr.

En 1927 à 5.000.000 création de 5.000 actions de 500 fr. émises à 600 fr.

En 1930 à 7.000.000 création de 4.000 actions de 500 fr. émises à 550 fr.

Réduit en 1935 à 6.552.500 par rachat d'actions.

Parts de fondateur : 1.500 parts, divisées en dixièmes en 1938.

Conseil d'administration : MM. R. BOUVIER, président ; P. BERNARD, administrateur délégué ; Grégoire SAINTE-MARIE, Ch. BIVIER, L[éon] CLERC, E. GISCARD d'ESTAING, U. d'HAUTEFORT, O. HOMBERG.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin — 1 voix par 10 actions ; maximum 50 voix.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêt aux actions, 10 % au conseil d'administration, sur le surplus : 60 % aux actions, 40 % aux parts.

Inscription à la cote : marché officiel au comptant : actions et 1/10 de parts.

Ex.	Bénéfice	Dividende brut			Cours des actions	
		total	par act.	par part	plus haut	plus bas
	milliers fr.	milliers de fr	fr.	fr.	fr.	fr.
1937	1.393	948	50	195,216 (1)	—	—

1938	939	793	50	9, 1823	—	—
1939	1.915	1.389	70	31,436	605	431

NOTRE REPORTAGE
LA FOIRE DE SAIGON

IX

LE CENTRE INDUSTRIEL,

synthèse de la technique française et de la main d'œuvre indochinoise

par Trân xuân SINH

(De notre envoyé spécial)

(*La Volonté indochinoise*, 8 janvier 1943)

Papier

À l'heure où le problème du papier se pose avec une particulière acuité en Indochine, il est intéressant de connaître la production annuelle du papier dans ce pays, d'abord la production industrielle, ensuite la production artisanale.

Production industrielle :

1915 : 480 tonnes

1920 : 1.420

1925 : 1.480

1930 : 2.290

1935 : 2.060

1941 : 4.280

1942 : 3.000

La production a baissé en raison de l'insuffisance de l'approvisionnement en feutre, toile métallique et soude.

La production artisanale, partant de 900 tonnes par an en 1915, est arrivée à 2.500 tonnes en 1942. Elle est appelée à se développer rapidement pour combler en partie le déficit de la production industrielle.

L'EFFORT D'INDUSTRIALISATION DE L'INDOCHINE

par l'Inspection générale des mines de l'Indochine (I. G. M. I), février 1943

(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 2)

G. — Papier

[188] La production locale des papiers d'utilisation courante était assurée par la Société des Papeteries de l'Indochine (P.I.C.) sur une base de 4.000 t. par an ; de plus, la même société alimentait les « villages du papier » en pâte de bambou pour la fabrication du papier à la forme surtout destiné aux usages locaux, et souvent très spéciaux, tels que les papiers pour écritures chinoises et « papiers de culte ».

La production des « P.I.C. » est actuellement limitée par notre ravitaillement en soude caustique, pour la fabrication de la pâte à papier ; en outre, par l'insuffisance en feutres et toiles métalliques pour la fabrication du papier à la mécanique.

Pour subvenir à nos besoins, la Société des Papeteries de l'Indochine, en liaison avec l'Inspection générale des mines et de l'industrie, s'efforce de développer la production artisanale en l'amenant à une fabrication améliorée susceptible de remplacer le papier à

la mécanique ; des résultats concluants ont déjà été obtenus, notamment pour le papier journal.

[189] De plus, l'industrie, comme l'artisanat, s'efforce d'économiser la soude en s'orientant vers la fabrication de la pâte à papier par macération à la chaux.

Dans l'ensemble : développement important dans le secteur artisanat, et, dans le secteur industrie, adaptation et organisation au mieux pour tirer le rendement maximum permis par les approvisionnements en soude, feutres et toiles métalliques.

Quoiqu'il en soit, le disponible sera très inférieur aux besoins qui, normalement, étaient de 12.000 à 13.000 t par année (non compris les vieux journaux pour emballages) ; les stocks existants en Indochine étant de l'ordre de 6.000 t seulement, un contrôle s'imposait en la matière : un comité de répartition du papier a donc été créé, présidé par l'Inspecteur général des mines et de l'industrie et comprenant les représentants des producteurs, consommateurs et utilisateurs qualifiés de par leurs fonctions dans les Groupements professionnels de l'industrie et du commerce.

Ce comité procède actuellement à l'inventaire des besoins et au contrôle de la consommation et il a provoqué un ensemble de mesures destinées à ajuster le disponible aux besoins.

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 4 mars 1943)

L'Amiral Decoux a reçu le 3 Mars ... M. Petot, Directeur Général de la Société des Papeteries de l'Indochine...

Société des Papeteries de l'Indochine

Assemblée générale ordinaire du 14 octobre 1944.

EXERCICE 1943

(*Recueil des assemblées générales*, 1944)

Président : M. René Bouvier.

Scrutateurs : M. René Grégoire Sainte-Marie et M. Bonnell, représentant la Société financière française et coloniale.

Secrétaire de l'assemblée : M. Chéron.

Actions présentes ou représentées : 10.051.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René Bouvier, président ; Paul Bernard, administrateur délégué ; René Grégoire Sainte-Marie, secrétaire du conseil ; Léon Clerc, André Dentz, Edmond Giscard d'Estaing, Ulric de Hautefort, administrateurs.

Commissaires aux comptes : MM. Auguste Grégoire, Montéty et Élie Goutelle.

Siège social : 23, rue Nitot, à Paris (16^e). Kléber 62-90.

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire conformément à l'article 29 des statuts, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice

1943, ainsi que le bilan et les diverses résolutions figurant à l'ordre du jour de cette assemblée.

Les difficultés d'approvisionnements de nos usines, que nous vous avons signalées lors de notre précédente Assemblée générale, se sont accentuées au cours de l'exercice. Néanmoins, nos fabrications ne se sont pas encore trop ressenties de ces circonstances défavorables. Notre usine de Dap-Cau a produit 2.421 tonnes de papier contre 2.924 tonnes en 1942, et celle de Viétri, 1.823 tonnes de pâte de bambou contre 3.503 tonnes l'année précédente.

Toutefois la pénurie de matières premières et de fournitures ne cesse de s'aggraver de plus en plus. C'est pourquoi nous vous proposerons tout à l'heure d'accroître le fonds de prévoyance que vous avez constitué l'année dernière en vertu de l'article 41 de nos statuts.

La bonne marche de la Société indochinoise de pyrotechnie s'est maintenue ; le dividende de l'exercice 1942-43, de 56 francs brut payé aux actions, est égal à celui de l'exercice précédent.

Une assemblée générale extraordinaire a voté le doublement du capital social, porté de 1 million à 2 millions de francs par incorporation de réserves. La même assemblée a décidé de fixer l'année sociale du 1^{er} janvier au 31 décembre. En conséquence, l'exercice commencé le 1^{er} juillet a été clos le 31 décembre 1943. Il a été mis en paiement, au titre de cet exercice de six mois, un dividende brut de 12 francs par action ancienne et nouvelle.

Comme pour le précédent exercice de notre société, les comptes ont été arrêtés au siège social d'après les renseignements que la direction de notre exploitation nous a télégraphiés et l'examen des pièces comptables a été effectué en Indochine par le commissaire que vous avez nommé précédemment à cet effet.

Les bénéfices d'exploitation de la société se sont élevés à Fr. 16.942.820 33

Les amortissements sur immobilisations, auxquels nous avons procédé, s'élèvent à 878.826 24

Enfin, nous avons constitué les provisions suivantes :

Provision pour fonds de renouvellement du matériel : 4.000.000

Provision pour renouvellement des Stocks : 1.260.000

Provision pour risques de guerre : 1.000.000

Provision pour impôts sur bénéfices industriels et commerciaux : 2.200.000

Soit au total 8.460.000 00

Le solde créditeur se trouve ainsi ramené à 7.603.994 09

Le doublement du capital social, par incorporation de réserves, que vous avez décidé à votre assemblée générale extraordinaire du 23 novembre dernier, entraîne la reprise du prélèvement de 5 % pour la réserve légale qui s'élève à 380.199 70

Les actions nouvelles ayant été créées jouissance 1^{er} janvier 1943, le montant global du dividende statutaire de 7 % se trouve doublé et absorbe 917.350 00

La répartition au conseil se monte à 760.399 40

Sur le solde, soit 5.546.044.99

Nous vous proposons de prélever une somme de 2.000.000 00

à verser au fonds de prévoyance que vous avez créé précédemment, en vertu de l'article 41 de vos statuts, cette réserve étant la propriété commune des actions et des porteurs de parts.

Le solde, soit 3.546.044 99

doit être réparti comme suit :

40 % aux parts, soit 1.418.418 00

60 % aux actions, soit 2.127.626 99

Sur les 60 % revenant aux actions, il sera attribué un superdividende de 1,40 % constituant le complément du maximum légal pouvant être distribué actuellement, compte tenu de la majoration de 20 % accordée par la loi du 31 janvier 1944 et suivant

la décision prise par votre assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 1943, en ce qui concerne les porteurs de parts.

Le montant global de ce superdividende s'élèvera ainsi à 183.470 00
ce qui laissera un solde à reporter à nouveau appartenant aux actionnaires, de 1.944.156 99

qui ajouté au report à nouveau antérieur, donnera un report total appartenant aux actionnaires, de 2.325.004 02

Sur les 40 % revenant aux parts, soit 1.418.418 00
il sera réparti le maximum pouvant être légalement distribué, compte tenu de majoration de 20 % accordée par la loi du 31 janvier 1944.

Ce montant correspond aux bases de répartition existant avant l'augmentation de capital, suivant la décision prise par votre assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 1943 que nous venons de vous rappeler.

La somme globale attribuée aux parts, s'élèvera ainsi à 565.859 17
et le solde, soit 852.558 83
s'ajoutant au report à nouveau antérieur appartenant aux parts, portera celui-ci à 4.579.814 16

Si vous acceptez ces propositions, les actions, tant anciennes que nouvelles, recevront un dividende de 42 fr. brut par action et les dixièmes de parts, 37 fr. 724.

Ces dividendes et répartitions sont égaux aux acomptes que nous vous avons versés en mai 1944, les renseignements qui nous étaient parvenus à cette époque sur les résultats de l'exercice 1943, nous permettant de prévoir une distribution égalé au maximum autorisé par la loi.

Le montant des jetons de présence alloués au conseil n'a jamais été modifié depuis l'année 1913, date de la création de la société, alors que l'importance des affaires traitées s'est considérablement accrue. D'autre part, les dispositions légales actuelles concernant le calcul des tantièmes, à partir de l'exercice ayant commencé le 1^{er} janvier 1944, modifient le montant des sommes attribuées au Conseil par les statuts. En effet, celles-ci au lieu d'être calculées sur le même pied que la réserve légale et l'intérêt statutaire, devront être calculées après eux.

Vous remarquerez, enfin, que la distribution gratuite d'une partie des réserves a doublé le capital, c'est-à-dire également l'intérêt statutaire à prélever par préciput sur les bénéfices.

C'est pourquoi il apparaît équitable de procéder à une augmentation de l'ensemble des jetons de présence alloués aux membres de votre conseil, que nous vous proposons de porter à 100.000 francs par an, à compter du 1^{er} janvier 1944 et jusqu'à nouvelle décision de votre part, somme dont le conseil fixera lui-même les modalités de répartition.

Le mandat d'un de vos administrateurs : M. Edmond Giscard d'Estaing, vient à expiration. M. Giscard d'Estaing est rééligible, nous vous proposons sa réélection.

Au cours de l'exercice, M. Charles Biver a donné sa démission d'administrateur de notre société en raison de son mauvais état de santé qui ne lui permettait plus de remplir ses fonctions comme il l'aurait désiré. Vous vous associerez certainement aux regrets que nous a causés cette détermination de notre collègue.

Nous vous prions de vouloir bien donner à M. Charles Biver *quitus* de sa gestion.

Par ailleurs, le conseil, par application de l'article 18 des statuts a appelé à siéger comme administrateur, M. André Dentz ¹⁹. Conformément à l'article des statuts ci-dessus rappelé, nous vous prions de bien vouloir confirmer cette nomination.

Le mandat de M. André Dentz prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui examinera les comptes de l'exercice 1947.

¹⁹ André Dentz (1888-1969) : gendre de Charles Biver. Saint-cyrien, dirigeant d'affaires pétrolières et, par ailleurs, administrateur de diverses filiales de la Société financière française et coloniale, dont les Sucreries et raffineries de l'Indochine. Voir [encadré](#).

Au cours de l'année 1943, la société a traité des opérations d'ordre courant avec des banques ou sociétés dans lesquelles certains de vos administrateurs ont des intérêts directs ou indirects.

Nous vous proposons de renouveler, pour l'exercice 1944, l'autorisation prévue par la loi du 24 juillet 1867.

Le mandat conféré aux commissaires par l'assemblée générale ordinaire du 26 janvier 1942, se terminant avec la présente assemblée, vous aurez à désigner les commissaires chargés de procéder aux vérifications et contrôles et de présenter aux assemblées générales les rapports prévus par la loi, pour une période qui prendra fin à l'assemblée générale qui examinera les comptes de l'exercice 1946.

Vous aurez à fixer l'indemnité qui leur sera allouée.

Les résolutions, conformes aux propositions du conseil d'administration, sont toutes adoptées à l'unanimité.

.....

BILAN AU 31 DECEMBRE 1943 (fr.)

ACTIF		
Frais de premier établissement et d'augmentation de capital		1 00
Immobilisations métropole		1.557.000 00
Immobilisations Dap-Cau :		
Compte n° 1 :	3.258.028 50	
Compte n° 2 :	8.134.737 30	11.392.765 86
Immobilisations Viétri		2.227.404 91
Approvisionnements Dap-Cau		18.729.014 26
Approvisionnements Viétri		1.943.830 00
Papiers fabriqués et en cours de fabrication		1.862.410 00
Pâte Viétri en stock		741.930 00
Débiteurs divers		8.691.344 11
Caisses et banques		17.504.607 56
Portefeuille titres		10.999.820 00
		<u>75.650.127 70</u>
PASSIF		
Capital		13.105.000 00
Réserve légale		655.250 00
Fonds de prévoyance		3.000.000 00
Prime sur augmentation de capital		69.120 85
Créditeurs divers		12.200.805 78
Provision pour renouvellement des stocks		6.000.000 00

Provision pour risques de guerre		4.000.000 00
Fonds de renouvellement du matériel		16.000.000 00
Amortissements sur immobilisations :		
Usine de Dap-Cau :		
Amortissements antérieurs :	6.556.899 32	
Amortissements de l'exercice :	686.460 04	7.243.359 36
Usine de Viétri :		
Amortissements antérieurs :	1.472.129 06	
Amortissements de l'exercice :	192.366 20	1.664.495 26
Dividende à payer		
Report appartenant aux actionnaires		380.847 03
Report appartenant aux porteurs de parts		3.727.255 33
Profits et pertes 1943		7.603.994 09
		<u>75.650.127 70</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

DÉBIT	
Amortissements sur immobilisations	878.826 24
Provision pour fonds de renouvellement du matériel	4.000.000 00
Provision pour renouvellement des stocks	1.260.000 00
Provision pour risques de guerre	1.000.000 00
Provision pour impôt sur bénéfices industriels et commerciaux en Indochine	2.200.000 00
	9.338.826 24
Bénéfices nets	7.003.994 09
	<u>16.942.820 33</u>
CREDIT	
Bénéfices bruts	<u>16.942.820 33</u>

Les audiences du Gouverneur Général
(*La Volonté indochinoise*, 4 mars 1943)

L'Amiral Decoux a reçu le 3 Mars ... M. Petot, Directeur Général de la Société des Papeteries de l'Indochine...

Ont été nommés conseillers fédéraux...
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 janvier 1945)

Du Tonkin :

M. PETOT Charles

Né le 13 janvier 1895 à Saint-Georges-de-Crémone (Italie). Directeur de la papeterie et de la pyrotechnie de Dap-cau. Membre de la commission municipale de la commune mixte de Bac-ninh depuis sa création, en 1938.

Informations d'Outre-Mer
(*Climats*, 27 juin 1946)

Société financière française et coloniale. — L'assemblée ordinaire annuelle tenue le 21 juin, sous la présidence de M. Giscard d'Estaing, a approuvé les comptes de l'exercice 1945 se soldant par un bénéfice net de 10.022.328 fr. et décidé de répartir une somme de 14 fr. par action contre 10 fr. l'année précédente.

Cette somme de 14 fr. sera attribuée à la société des Papeteries de l'Indochine. Cette société vient de procéder à l'achat aux États-Unis d'une nouvelle machine à papier dont la production permettra de doubler le chiffre d'affaires.

AEC 1951/1059 — Société anon. des papeteries de l'Indochine (P.I.C.)

Siège administratif : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, PARIS (16^e).

Capital. — Société anon., fondée le 11 février 1913. Capital actuel : 13.750.000 fr. divisé en 27.500 actions de 500 fr. libérées. — Dixièmes de parts : 15.740.

Objet. — Fabrication et vente de papier et de pâte à papier (pâte de bambou)(toutes qualités de papiers : emballage, écriture, impression, pur bambou, simili-Japon et vergé). Usine de pâte à Vietri et usine de papier à Dap-Cau (Nord Viet-Nam).

Conseil. — MM. René Bouvier, présid. ; Paul Bernard, admin. dél. ; André Dentz, Ed. Giscard d'Estaing, R[ené] Grégoire Sainte-Marie, Ulric de Hautefort.

Papeteries de l'Indochine
(*Le Monde des affaires*, Paris, SEDE, 1952)

La Société des Papeteries de l'Indochine possédait deux importantes usines à Dap-Cau et à Vietri. Leur production atteignait 3.650 t. en 1939 ; les deux usines sont complètement détruites et rien ne peut en être récupéré. Toutefois la société reste en possession d'une importante machine à papier dont elle avait fait l'acquisition mais qui est restée aux U.S.A. Elle aussi assure son équilibre en développant la branche commerciale : elle a le quasi monopole de l'importation du papier en Indochine.

Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1952)

À l'Assemblée ordinaire du 9 juillet, le Président a déclaré que le montant des dommages de guerre, lorsqu'il sera fixé, atteindra une somme assez importante.

Le rapport signale que la société a été amenée à prendre en 1951 une participation dans une société mexicaine. Le dossier de dommages est maintenant très avancé, et le transfert de deux-ci en Afrique a été autorisé pour la création d'usine de cellulose, opération qui fait l'objet actuellement d'une étude approfondie confiée à la Société de la Cellulose Tropicale.

L'assemblée a approuvé les comptes des exercices 1950 et 1951 se soldant respectivement par un bénéfice de 5.722.386 fr. et de 7.993.232 fr.. affecté au compte de « provisions pour risques ». M. Paul Bernard a été réélu administrateur.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 janvier 1953)

Aucun événement notable n'est venu modifier, en 1952, la situation qui a été exposée aux actionnaires lors de la dernière assemblée générale.

Les dommages de guerre n'ont pas encore fait l'objet, en effet, d'un paiement effectif. Toutefois, la société ayant réussi à déposer des dossiers complets sur ses actifs détruits, espère qu'un premier versement ne tardera pas. Il ne faut pas perdre de vue que la Société, ne pouvant pas envisager la reconstitution sur place de ses usines, devra obtenir l'accord de l'Administration sur l'affectation de ses dommages à une autre branche d'activité et dans un autre pays. Il est, d'autre part, vraisemblable que les nouveaux investissements auxquels la Société pourra procéder, exigeront certains délais pour être productifs.

La machine à papier, qui avait été acquise pour compléter les usines de Dap-Cau et qui est demeurée en Amérique, n'a pas encore été vendue.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 28 avril 1954)

L'Association des porteurs de parts de fondateur convoque les porteurs de dixièmes de parts en assemblée le 7 mai pour soumission des parts aux prescriptions de la loi du 23 janvier 1929 et dissolution, en conséquence, de l'association et organisation de la masse.

Participations dans
la [Société des Bois du Cameroun](#)
et la [Société de gestion de la Compagnie française du Gabon](#)

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 2 mars 1954)

Les recettes de l'exercice 1952, dont les comptes seront présentés à l'assemblée du 16 mars, ont été constituées uniquement par les revenus du portefeuille, de sorte que le

bilan accuse, après déduction des frais généraux et charges, une perte de 878.000 francs qui sera amortie au moyen d'un prélèvement sur la provision pour risques.

Il sera demandé à une assemblée extraordinaire, convoquée à l'issue de l'ordinaire, l'extension de l'objet social. Il s'agit, notamment, de mettre la société en mesure, au moment où elle aura à remployer ses indemnités de dommages de guerre, de procéder à des opérations immobilières, prises de participations financières, commerciales ou industrielles, etc.

La société espère d'ailleurs percevoir, dans un délai assez rapproché, une première répartition au titre de ses dommages de guerre.

Assemblée générale
Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 mars 1954)

À l'assemblée du 16 mars, le président, dans son allocution, a déclaré que la société allait recevoir une première avance de 100 millions du ministère de la Reconstruction et du Logement, sur le montant des 300 millions demandés et destinés à la construction d'habitations pour les autochtones au Cameroun.

Par la suite, la société prendra une participation de 100 millions dans la Société des Bois du Cameroun et de 120 millions dans la Société de gérance de la Compagnie française du Gabon*, à Port-Gentil. Le président a ajouté que les indemnités des dommages de guerre en Indochine évaluées par les experts de la société étaient beaucoup plus importantes que les 300 millions dont il a été question.

Répondant à une question posée par un actionnaire, le président a ajouté que l'exercice 1953 sera encore déficitaire, car les opérations commerciales ont été affectées par la dévaluation de la piastre.

Faute de quorum, l'assemblée extraordinaire a été reportée à une date ultérieure.

L'assemblée ordinaire a approuvé les comptes de l'exercice 1952 et décidé le prélèvement d'une somme de 878.759 francs sur la provision pour risques pour couvrir la perte laissée par l'exercice 1952.

Elle a renouvelé le mandat d'administrateur de M. René Bouvier.

Assemblées générales
Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 avril 1954)

L'assemblée extraordinaire du 6 avril 1954 a décidé d'élargir l'objet social et modifié les statuts dans les termes suivants :

« La Société a pour objet directement ou indirectement en tous pays :

— la fabrication de la pâte à papier et du papier, ainsi que tout commerce ou industrie s'y rapportant ;

— la production de la cellulose sous toutes ses formes, l'exploitation des forêts ainsi que celle de tous peuplements naturels, cultures ou plantations fournissant une matière première pour les industries de la cellulose ;

— la fabrication de tous produits et sous-produits qui peuvent être tirés du bois et de ses dérivés et celle de tous produits et matières chimiques ou autres employés dans les activités ci-dessus ou dans toutes activités en dérivant ;

— la création, l'achat, la vente, la location, la gérance, l'installation et l'exploitation de tous établissements en vue de la production, la transformation, l'utilisation, le transport et le commerce des divers produits ci-dessus indiqués ;
— l'étude, la mise au point, la construction ou l'acquisition de tous appareils, procédés, brevets, licences, objets quelconques en rapport avec les activités ci-dessus énumérées ;
— l'achat, la vente, la location, la gérance de terrains et d'immeubles, la construction d'immeubles et tous travaux s'y rapportant ;
— la participation de la Société dans toutes opérations agricoles, commerciales, financières ou industrielles pouvant se rattacher à l'un des objets précités par voie de création de société, d'apport, commandite, souscription ou achat de titres, fusion, alliance, association en participation, achat de fonds de commerce ou autres ;
— et généralement, toutes opérations agricoles, commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou pouvant être nécessaires ou utiles à leur réalisation. »

Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 août 1954)

Les comptes de 1953, qui ne sont pas encore arrêtés, font ressortir un nouveau déficit. La perte de 1952 s'élevait à 878.000 francs.

Le ministère de la Reconstruction et du Logement procède actuellement au contrôle des évaluations de dommages de guerre faites par les experts de la société ; les démarches pour l'obtention d'un premier acompte de 300 millions sont en bonne voie ; ce montant doit être versé à la Société sous forme de titres de la Caisse autonome de reconstruction et être employé à la construction d'habitations pour les autochtones au Cameroun.

La Société a cessé d'importer elle-même des papiers en Indochine, mais elle a pris, il y a quelques mois, avec la S.O.F.F.O., le contrôle de la Société indochinoise de papiers et cartonnages*, affaire d'importation et de façonnage du papier à Saïgon.

Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 3 septembre 1954)

L'assemblée ordinaire du 1^{er} septembre, présidée par M. Paul Bernard, a approuvé les comptes de 1953, soldés par un déficit de 807.028 francs, amorti par prélèvement sur la provision pour risques, ainsi ramenée à 33.615.213 francs.

Le président a indiqué que les pourparlers actuellement en cours avec le ministre de la Reconstruction et du Logement, concernant les dommages de guerre subis par la société, devraient aboutir bientôt à un accord.

Le rapport du conseil rappelle qu'il a toutefois été accordé à la société, à valoir sur ses indemnités, le transfert d'une somme de cent millions de francs pour la construction au Cameroun d'habitations destinées aux autochtones. Cet acompte sera versé sous forme de titres à la Caisse autonome de la reconstruction à trois ans, six ans et neuf ans d'échéance, comptables, et qui seront remis, un tiers à l'ouverture du chantier des constructions à entreprendre et le reste au furet et à mesure de la justification des travaux effectués.

Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 12 octobre 1955)

La Société, dont les usines situées au Tonkin ont été entièrement détruites pendant la guerre avec le Vietminh, emploie une première tranche de ses indemnités de dommages à la construction d'habitations pour les autochtones dans la banlieue de Douala, selon un plan qui a été arrêté en accord avec l'Administration.

Elle vend ces maisons et consacre le produit de la vente à prendre des participations dans de grandes entreprises industrielles africaines. La réalisation de son programme est toutefois retardée par les délais apportés au paiement des indemnités qui lui sont reconnues pour ses dommages de guerre.

Rappelons que les comptes de l'exercice 1954 présentent un solde bénéficiaire de 9.588 fr., que le conseil proposera de reporter à nouveau.

Au sujet de la lenteur avec laquelle sont réglés les dommages de guerre d'Indochine, qui cause des préoccupations dans les milieux intéressés, nous croyons savoir que le président des Papeteries de l'Indochine, qui semblent en droit d'attendre un règlement rapide, donnera des précisions sur ce point à l'assemblée ordinaire du 8 octobre.

Papeteries de l'Indochine
[Desfossés 1956/2199]

S.A., 1913.

Bernard (*Paul Henri*) [1892-1960] [Ép. Elsa Bonnaffé. Polytechnicien], 305 (v.-pdt SOFFO), 435 (pdt TAI), 463 (Chalandage et remorquage de l'Indochine), 629 (Études et exploit. minières de l'Indochine), 734 (Équatoriale de Mines), 899 (Laminiers à froid de Thionville), 1438 (Phosphates du Tonkin), 1679 (Soieries F. Ducharne), 1746 (Optorg), 1796 (Sangha-Oubangui), 1805 (pdt Caoutchoucs Indochine), 1811 (Indoch. de cult. tropicales), 1844 (Plantations indoch. de thé), 2055 (Lesieur-Afrique-Casablanca), 2056 (Lesieur-Afrique-Dakar), 2173 (La Rochette), 2178 (CENPA), 2199 (pdt délégué Papeteries de l'Indoch.).

Grégoire-Sainte-Marie (René) [x^o/oo] [fils de Victor GSM et de Frse Joret-Desclosières. Ép. Madeleine Tacquet] [anc. adm. des Huileries africaines (Côte d'Ivoire)], 1785 (Un. tropic. plant., Côte d'Ivoire) [> adm. Forestière équatoriale], 2199 ([adm.-secre. Pap. de l'Indochine](#)).

Daloz (Jean) (1899-1961) (X-Ponts. 1918-1929 : ing. TP en Indoch. puis SFFC/SOFFO dt il devient adg en 1956), 305 (adg SOFFO), 629 (Études expl. min. IC), 1777 (Fonc. Sud Madag.), 1805 (Caout. Indoch.), 1462 (Verr. Ext.-O.), 1811 (Indoch. cult. trop.), 1831 (SAFIC), 1844 (pdt Plant. indoch. thé), 1845 (Agric. d'Annam), 1998 (Sucr. raff. Indoch.), 2199 ([Pap. Indoch.](#)).

Dentz (André) [1888-1969] [Frère cadet du général Henri Dentz, haut commissaire vichyste de la Syrie] [Saint-Cyrien] [Il débute dans les pétroles et se diversifie dans les affaires coloniales après son mariage avec Denise Biver, fille de Charles Biver, dir. Mines de la Loire, adm. Charb. Rhône, Équatoriale de Mines, Papeteries de l'Indoch.] [SOFFO], 472 (Cie indus. mme), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1998 (pdg Sucr. + raff. Indoch.), 2199 (Pap. Indoch.).

Giscard d'Estaing (Edm.) (1894-1982) (Insp. finances), 238 (CFOA), 239 (CFI), 294 (Créd. hypo. Indoch.), 305 (pdt SOFFO), 435 (TAI), 463 (pdt Chalandage et remorq. Indoch.), 472 (CIM), 986 (Lorraine-Lunéville), 1252 (Carbone-Lorraine), 1305 (Thomson-Houston), 1438 (Phosphates Tonkin), 1725 (Malg. cult.), 1788 (Plantes à parfums Madag.), 1819 (Bergougnan), 1982 (COSUMA), 1998 (ph Sucr. et raff. de l'Indoch.), 2199 ([Pap. Indoch.](#)).

Hautefort (Ullrich Stoffels, marquis d') [1892-1968] [Saint-cyrien] [Ép. Marie-Louise Biver, fille d'Eugène, v.-pdt de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons], 305 (Soffo), 2199 (Papeteries de l'Indoch.).

Montéty (F. de), 305 (comm. cptes SOFFO), 463 (comm. cptes suppl. Chalandage et remorquage Indochine), 669 (comm. cptes Générale Graphites), 1462 (comm. cptes Verr. Ext.-O.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.), 2065 (comm. cptes Biscuits Ramey+Langles), 2199 (comm. cptes Papeteries Indoch.).

Martineau (G.), 668 (comm. cptes Minerais Grde Île), 1438 (comm. cptes Phosphates Tonkin), 1679 (comm. cptes Soieries Ducharne), 1725 (comm. cptes Malg. cult.), 1777 (comm. cptes Fonc. Sud

Madag.), 1788 (comm. cptes Plantes parfums Madag.), 1811 (comm. cptes Indoch. cult. trop.) 2199 (comm. cptes Papeteries de l'Indochine).

SIÈGE SOCIAL : Paris, rue de l'Amiral d'Estaing, 23. Tél. : KLÉ. 62-90.

OBJET . En tous pays, fabrication et commerce de la pâte à papier et du papier, de la cellulose ; exploitation de forêts ; fabrication et commerce de produits tirés du bois, etc. ; construction d'immeubles ; participation dans toute affaire ou entreprise se rattachant à l'un de ces objets.

CAPITAL : 13.750.000 fr., divisé en 5.500 actions de 2.500 fr. À l'origine, 1.500.000 fr., porté à 2.500.000 francs en 1919, à 5 millions en 1927 et à 7 millions en 1930. Ramené en 1936 à 6.552.500 fr. par le rachat de gré à gré à 215 fr. de 895 actions de 500 fr. Porté en 1943 à 13.105.000 fr. par l'incorporation au capital d'une somme de 6.552.500 fr. prélevée sur le report à nouveau et la création de 13.105 actions de 500 fr. attribuées gratuitement aux actionnaires titre pour titre. Porté en 1946 à 13.750.000 fr. pour règlement de l'impôt de solidarité nationale. Regroupement en actions de 2.500 fr. à partir du 17 décembre 1951.

PARTS BÉNÉFICIAIRES : 15.740 dixièmes. dont le nombre ne peut être augmenté. Aucun droit de souscription dans les augmentations de capital. Il existe une Association des porteurs.

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES : 5 % à la réserve légale, 7 % d'intérêts non cumulatifs aux actions ; prélèvements facultatifs pour réserves ou reports. Sur le surplus : 10 % au conseil. Le solde 60 % aux actions, 40 % aux parts.

LIQUIDATION : Après remboursement du capital et attribution aux actionnaires des réserves leur appartenant en propre, le reliquat net sera réparti : 10 % au conseil d'administration et le surplus : 70 % aux actions, 30 % aux parts.

SERVICE FINANCIER : Société financière pour la France et les pays d'outre-mer.

TRANSFERTS : Société financière pour la France et les pays d'outre-mer.

COTATION : Parquet « Cote Desfossés » actions et 1/10 de parts 33. — Notice SEF : IM 27.

en millier de fr.	Bénéfice net
1945	—
1946	—
1947	—
1948	—
1949	- 4.075
1950	5.722
1951	7.993
1952	- 879
1953	- 807
1954	9

BILANS AU 31 DÉCEMBRE (en 1.000 fr.)

	1950	1951	1952	1953	1954
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	36.352	36.352	36.352	36.352	36.776
Réalisable :					
Valeurs d'exploitation	32.722	30.241	16.561	—	—
Débiteurs	4.328	322	4.418	3.475	54.753

Titres de placement	14.538	24.543	24.543	24.626	25.161
Disponible	2.789	16.050	21.835	13.094	14.344
Résultats	4.075	—	879	807	—
	<u>94.804</u>	<u>107.508</u>	<u>104.588</u>	<u>78.354</u>	<u>131.034</u>
PASSIF					
Capital	13.750	13.750	13.750	13.750	13.750
Réserves	13.557	13.639	13.897	13.897	13.897
Fonds de renouvellement et provisions	26.000	27.565	35.301	34.422	33.615
Dette à court terme	35.775	44.561	41.640	16.285	69.763
Bénéfices	5.722	7.993	—	—	9
	<u>94.804</u>	<u>107.508</u>	<u>104.588</u>	<u>78.354</u>	<u>131.034</u>

Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique, 23 novembre 1956*)

L'assemblée ordinaire du 21 novembre, présidée par M. Paul Bernard, a approuvé les comptes de 1955 se soldant sans bénéfice ni perte après 1.370.000 francs d'amortissements.

L'attribution récente de 37.500.000 francs a porté à 232.501.000 francs le total des titres de la Caisse autonomie de la reconstruction que la Société des Papeteries de l'Indochine a reçu à valoir sur les indemnités de dommages de guerre. Il semble que les derniers arrêtés d'application du décret du 9 juin 1955 modifiant les conditions d'application en Indochine de la loi du 28 octobre 1946 doivent être prochainement publiés. Il serait dès lors possible de fixer rapidement les droits de « sinistrés tels que la Société des Papeteries de l'Indochine, dont les dossiers ont déjà fait l'objet d'examens très poussés.

Sur le produit de la vente d'habitations qu'elles avaient fait construire au Cameroun, les Papeteries de l'Indochine ont pris dans la « Société de gestion de la Compagnie française du Gabon* » une participation de 60 millions (exprimée en francs métropolitains) qu'elles ont l'intention de porter à 120 millions. Elles ont versé 50 millions au compte augmentation de capital de la Société « Les Bois du Cameroun* » en voie de réorganisation financière.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique, 28 août 1957*)

Le total des titres de la Caisse autonome de la reconstruction reçus par la Société, à valoir sur ses indemnités de dommages de guerre, pour la construction d'immeubles au Cameroun, s'élève à 297.327.000 francs.

Le montant de sa créance n'est pas encore fixé, mais cette somme ne saurait, selon le conseil, représenter qu'une partie seulement de la part non différée des indemnités auxquelles elle a droit.

Sur les fonds procurés par la vente des immeubles, la Société a pris une participation de 120 millions de francs dans la Société de gestion de la Compagnie française du Gabon* ; elle doit prendre également une participation de 100 millions de francs dans les Bois du Cameroun* à l'occasion de la réorganisation financière, en cours, de cette affaire.

Société des Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 31 octobre 1957)

L'assemblée ordinaire tenue le 29 octobre, sous la présidence de M. Paul Bernard, a approuvé les comptes de 1956 se soldant par une perte de 1 million 122.722 fr. Celle-ci a été amortie par un prélèvement sur la provision pour risques, ramenée de 33.615.213 fr. à 32.492.491 francs.

Dans son rapport, le conseil indique que le montant des titres de la Caisse Autonome de la Reconstruction reçus par la Société pour ses dommages de guerre, qui s'élevait à 252.500.000 fr. au 31 décembre dernier, a été porté en 1957 par de nouvelles allocations à 297.327.000 francs. Cette première tranche d'indemnité a été affectée à la construction au Cameroun d'habitations pour les autochtones qui ont coûté 299.357.908 fr. Ces constructions ont été vendues, ce qui a permis à la Société de prendre des participations importantes dans la Société de gestion de la Compagnie française du Gabon* et la Société Les Bois du Cameroun*.

Le conseil espère que l'Administration fera connaître d'ici à la fin de l'année à quel montant elle évalue le solde de la créance des Papeteries de l'Indochine pour ses dommages du Tonkin.

L'assemblée a ratifié la nomination de la Société française des Distilleries de l'Indochine* au poste d'administrateur.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 juillet 1959)

L'assemblée ordinaire s'est tenue le 9 juillet. Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1958, se soldant par un bénéfice net de 1.729.213 francs qui a été reporté à nouveau.

Une première tranche d'indemnités de dommages de guerre avait été utilisée par les Papeteries de l'Indochine à la construction d'immeubles au Cameroun et la vente de ces immeubles leur a permis de prendre des participations dans la Société de gestion de la Compagnie française du Gabon*, 120 millions de francs métropolitains, et dans les Bois du Cameroun*, 100 millions en chiffres ronds.

Deux assemblées générales des porteurs de dixièmes de parts de fondateur et une assemblée extraordinaire des actionnaires des Papeteries de l'Indochine se sont tenues le même jour. Elles ont décidé la conversion des parts de fondateur en actions, cette opération étant réalisée par l'échange de six dixièmes de parts contre une action nouvelle, au nominal de 2.500 francs comme les actions existantes. Le capital social sera porté à cette fin de 13.750.000 francs à 20.307.500 francs, au moyen de l'incorporation d'une somme de 6.557.500 francs prélevée sur la réserve spéciale de réévaluation figurant au bilan et par la création de 2.623 actions nouvelles de 2.500 fr. chacune.

Ces actions nouvelles seront assimilées aux actions anciennes à compter du 1^{er} juillet 1959. Elles seront délivrées en échange des dixièmes de parts de fondateur par la

Banque des intérêts français, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing, Paris (16^e), à partir d'une date qui sera indiquée ultérieurement.

PAPETERIES DE L'INDOCHINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 juillet 1959)

En complément des indications données dans notre numéro du 11 juillet sur les indemnités de dommages de guerre allouées aux Papeteries de l'Indochine, nous sommes en mesure de donner les précisions suivantes :

Une première tranche d'indemnités de dommages de guerre avait été utilisée par cette Société à la construction d'immeubles au Cameroun et la vente de ces immeubles leur a permis de prendre des participations dans la Société de Gestion de la Compagnie française du Gabon* (pour 120 millions de francs métropolitains) et dans les Bois du Cameroun* (pour 100 millions. en chiffres ronds).

Sur les indemnités qu'il reste à la Société à recevoir, et qui ont été fixées par le Ministère de la Construction en francs 1939, la valeur de la part non différée, selon les coefficients de revalorisation actuels, est de l'ordre de 440 millions, dont il y aurait toutefois à déduire la perte sur les titres de la Caisse autonome de la reconstruction au moment de leur mobilisation pour l'emploi des fonds. quant à la part différée, dont la date et les modalités de règlement ne sont pas encore arrêtées pour les sinistrés d'Indochine, elle a été fixée à 12.608.604 francs 1939.

NOUVELLE DÉNOMINATION :
Société de participations,
d'investissements et de construction immobilière

Papeteries de l'Indochine
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 novembre 1959)

L'assemblée extraordinaire du 12 novembre s'est tenue sous la présidence de M. Jean Daloz.

Les Papeteries de l'Indochine, dont les usines au Tonkin ont été détruites pendant la guerre, n'ont plus aucune activité dans l'industrie papetière, ni aucune installation outre-mer. Par ailleurs, elles ont demandé l'autorisation de faire apport à la Compagnie de Transports Aériens Intercontinentaux du solde de la part non différée de leurs indemnités de dommages de guerre, et cette autorisation leur sera accordée sous condition de la construction d'immeubles d'habitation qui pourrait être entreprise soit par la société elle-même, soit par des sociétés, du même groupe.

L'assemblée générale a décidé : 1° de modifier l'objet social, qui comprendra désormais la construction et la gérance d'immeubles ; la constitution et la gestion de tout portefeuille de valeurs mobilières; et toute entreprise industrielle, commerciale ou de transport ainsi que toutes opérations pouvant être effectuées par un établissement financier sous réserve de tous agréments ou autorisations nécessaires ;

2° de substituer à la dénomination actuelle de la société celle de : « Société de participations, d'investissements et de construction immobilière » ;

3° de porter le capital social de 20 millions 307.500 fr. à 203.075.000 fr., par incorporation de la réserve de réévaluation et, à due concurrence, de la contrepartie, inscrite au passif du bilan, des indemnités de dommages de guerre déjà encaissées; cette augmentation est réalisée en deux opérations : le nominal des actions existantes est élevé de 2.500 fr. à 5.000 fr. ; il est ensuite créé des actions nouvelles de 5.000 fr. attribuées gratuitement à raison de 4 actions nouvelles pour 1 action existante ;

4° la société fera apport à la Compagnie de Transports Aériens Intercontinentaux du solde de la part non différée de ses indemnités de dommages de guerre, ainsi que de sommes en numéraire, l'ensemble ayant une valeur de 432 millions de fr. ; elle doit en être rémunérée par la remise gratuite de 36.000 actions de la T.A.I. au nominal de 5.000 francs portant jouissance du 1^{er} janvier 1960 : ces apports sont subordonnés à l'autorisation définitive du ministre de la Construction et à l'agrément du commissariat général au Plan d'équipement et de la Productivité; les 32.109 actions correspondant aux dommages de guerre resteront inaccessibles pendant cinq ans, sauf dérogation accordée par le ministère de la Construction;

5° Enfin, différentes modifications sont apportées aux statuts ayant principalement pour l'objet de les mettre en harmonie avec la législation métropolitaine actuelle.

M. Jean Daloz, administrateur-directeur général de la Société Financière pour la France et les Pays d'Outre-Mer, a été récemment nommé président de la société en remplacement de M. Paul Bernard. (Celui-ci, qui a donné sa démission pour raison de convenances personnelles, a été nommé président d'honneur).

Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1959)

.....
un projet de fusion est actuellement à l'étude avec les Papeteries de l'Indochine qui absorberaient la société.
.....

Cie de Transports aériens intercontinentaux (T.A.I.)
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 décembre 1959)

L'assemblée extraordinaire ...a définitivement approuvé les apports de la Société de Participations, d'investissements et de Construction immobilière (ex-Papeteries de l'Indochine) à laquelle, en rémunération, il a été attribué 36.000 actions de 5.000 francs nominal de la T.A.I.

Éts L. Delignon
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 décembre 1959)

.....
Dans une allocution, le président a indiqué les grandes lignes des projets qui sont formés pour l'utilisation du solde de la part non différée des indemnités de dommages de guerre, en commun avec la Société de Participations, d'investissements et de Construction Immobilière « P.I.C. » (ex-Papeteries de l'Indochine).

Ces perspectives paraissent intéressantes pour les Éts L. Delignon puisqu'elles permettraient de répartir à l'avenir les risques entre diverses participations dont la Société Vietnamienne du Jute et la Cie de Transports Aériens Intercontinentaux, ainsi que dans des constructions immobilières. La réalisation matérielle de l'opération fait envisager l'hypothèse d'une fusion P.I.C./Éts L. Delignon.

Les actionnaires seront convoqués ultérieurement en assemblée générale extraordinaire lorsque ces projets auront pu être précisés.

Société de participations d'investissements et de construction immobilière
(P. I. C.).

(La Vie française, 20 décembre 1960)

Les actionnaires de la Société de participations d'investissements et de construction immobilière (ex-Papeteries de l'Indochine*) ont été convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire le 29 décembre 1960. [...] Rappelons que cette opération prend place dans un regroupement d'ensemble, comportant l'absorption par la SOFFO de la Société des caoutchoucs de l'Indochine, de la S.A. des Établissements L. Delignon et de la Société [agricole] franco-annamite [SAFA], ainsi que l'apport à la SOFFO d'environ 90 % des actifs de la Société indochinoise des cultures tropicales, le solde devant faire l'objet d'un acte d'apport-fusion extérieur.

Société de participations d'investissements et de construction immobilière
(P. I. C.).

(La Vie française, 20 décembre 1960)

Les actionnaires de la Société de participations, d'investissements et de construction immobilière (ex-Papeteries de l'Indochine) ont été convoqués en assemblée ordinaire et extraordinaire le 29 décembre 1960. L'ordre du jour de cette assemblée comprenait notamment : la ratification de l'achat de 1.049 actions de la société, effectué en Bourse par les soins du conseil d'administration ; l'approbation des comptes de l'exercice 1960 arrêtés exceptionnellement au 15 novembre 1960 ; la ratification d'un traité d'apport-fusion par lequel les P.I.C. apportent tous leurs actifs à la Société financière pour la France et les pays d'Outre-Mer (SOFFO), à charge par celle-ci de régler le passif.

En rémunération de ces apports, les P.I.C recevront un nombre d'actions SOFFO égal à celui des actions composant leur capital social après annulation des 1.049 actions rachetées et les liquidateurs en assureront la remise aux actionnaires à raison d'une action SOFFO en échange d'une action P.I.C. Ces actions porteront jouissance du 16 janvier 1961.

Rappelons que cette opération prend place dans un regroupement d'ensemble, comportant l'absorption par la SOFFO de la Société des Caoutchoucs de l'Indochine*, de la S.A. des Établissements L. Delignon* et de la Société franco-annamite [SFATE, Nam-Dinh], ainsi que l'apport à la SOFFO d'environ 90 % des actifs de la Société indochinoise des cultures tropicales, le solde devant faire l'objet d'un acte d'apport-fusion extérieur.
